



**COTA asbl**

Rue de la Révolution, 7

1000 Bruxelles

Belgique

Tél. : 32 2 218 18 96

Fax : 32 2 223 14 95

info@cota.be

<http://www.cota.be>

Banque : 068-0777310-76

TVA : BE 420 280 412

## *Rapport définitif*

# EVALUATION EXTERNE DE L'EXPERIENCE PILOTE D'APPUI A DES PROJETS DE COOPERATION INTERNATIONALE MENES A L'INITIATIVE DE PERSONNES ISSUES DE LA MIGRATION ET ACTIVES EN REGION WALLONNE ET EN COMMUNAUTE FRANÇAISE WALLONIE-BRUXELLES

**Stéphane Boulc'h**

*Avec la collaboration de*

*Hedia Hadjaj Castro et*

*Didier Beaufort*

**Septembre 2008**

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>ACRONYMES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>RESUME</b> .....	<b>7</b>
2.1	HISTORIQUE DE L'EXPERIENCE PILOTE ET PRINCIPAUX CONSTATS .....	8
2.1.1	L'évaluation met en évidence un certain nombre de limites.....	8
2.1.2	... Mais aussi des opportunités .....	9
2.2	RECOMMANDATIONS PRINCIPALES .....	10
<b>3</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>12</b>
3.1	LA QUESTION « MIGRATION ET DEVELOPPEMENT » DANS L'ESPACE WALLONIE-BRUXELLES .....	13
3.1.1	Historique .....	13
3.1.2	Situations et enjeux actuels .....	16
3.2	LA MISSION D'EVALUATION.....	17
3.2.1	Objectifs de la mission.....	17
3.2.2	la démarche .....	17
3.2.3	Limites de l'exercice.....	19
<b>4</b>	<b>OBSERVATIONS SUR LES PROJETS SOUTENUS DANS LE CADRE DE L'EXPERIENCE PILOTE</b>	<b>21</b>
4.1	VALORISATION ET TRANSFERT DES COMPETENCES DES MIGRANTS DE WALLONIE - MODERNISATION DE L'AGRICULTURE FAMILIALE PAR L'APPROCHE « UNIVERS », GAGE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE DANS LES DEPARTEMENTS DU ZOU ET DES COLLINES (BENIN).....	22
4.1.1	Période .....	22
4.1.2	Montant de la subvention .....	22
4.1.3	L'opérateur en Belgique .....	22
4.1.4	Partenaires .....	23
4.1.5	Objectifs du projet .....	24
4.1.6	Bref historique du projet .....	25
4.1.7	La logique d'intervention .....	28
4.1.8	Le suivi et l'évaluation du projet .....	29
4.1.9	L'information et la communication.....	30
4.1.10	La complémentarité des stratégies Nord et Sud.....	30
4.1.11	Les acquis du projet.....	31
4.2	BANQUE ALIMENTAIRE DE NGANE NDIOGO (SENEGAL).....	34
4.2.1	Période .....	34
4.2.2	Montant de la subvention .....	34
4.2.3	L'opérateur en Belgique .....	34
4.2.4	Les partenaires.....	35
4.2.5	Objectifs du projet .....	35
4.2.6	Bref historique du projet .....	35
4.2.7	La logique d'intervention .....	36
4.2.8	Le suivi et l'évaluation du projet .....	37
4.2.9	Un volet Nord au projet ?.....	37
4.2.10	Les acquis du projet.....	38

4.3	CENTRE MIGRATION IBN BATOUTA A TANGER (MAROC).....	40
4.3.1	Période .....	40
4.3.2	Montant de la subvention .....	40
4.3.3	Opérateur en Belgique .....	40
4.3.4	Partenaires .....	40
4.3.5	Objectifs du projet .....	41
4.3.6	Logique d'intervention.....	42
4.3.7	Bref historique .....	42
4.3.8	L'action au Nord .....	43
4.3.9	Acquis du projet .....	44
4.4	CONDUITE ET MAINTENANCE AUTOMOBILE (BURUNDI).....	46
4.4.1	Période .....	46
4.4.2	Montant de la subvention .....	46
4.4.3	L'opérateur en Belgique .....	46
4.4.4	Partenaires .....	46
4.4.5	Les objectifs du projet.....	47
4.4.6	Logique d'intervention.....	47
4.4.7	Bref historique .....	47
4.4.8	Suivi-évaluation .....	49
4.4.9	Les acquis du projet.....	49
4.5	COMOCONGO. MATURATION DES CHAMPS DES MEDIAS AFRICAINS : PROGRAMME DE FORMATION-ACCOMPAGNEMENT POUR ENTREPRENEURS MEDIAS (RDC) .....	51
4.5.1	Période .....	51
4.5.2	Montant de la subvention .....	51
4.5.3	Opérateur en Belgique .....	51
4.5.4	Partenaires .....	51
4.5.5	Objectifs du projet .....	51
4.5.6	Bref historique du projet .....	52
4.5.7	Les acquis du projet.....	52
4.6	APPUI AU CENTRE DE FORMATION KIKESA (RDC) .....	53
4.6.1	Période .....	53
4.6.2	Montant de la subvention .....	53
4.6.3	Opérateur en Belgique .....	53
4.6.4	Le Partenaire .....	53
4.6.5	Objectif du projet .....	54
4.6.6	Logique d'intervention.....	54
4.6.7	Bref historique du projet .....	55
4.6.8	Le volet Nord .....	55
4.6.9	Acquis du projet .....	56
4.7	APPUI A LA CONAFED (RDC) .....	57
4.7.1	Période .....	57
4.7.2	Montant de la subvention .....	57
4.7.3	L'opérateur en Belgique .....	57
4.7.4	le partenaire du projet .....	58
4.7.5	Objectif du projet .....	58
4.7.6	Logique d'intervention.....	58
4.7.7	Bref historique du projet .....	59
4.7.8	Les acquis du projet.....	59
4.8	FESTIVAL CŒUR D'AFRIQUE (RDC) .....	60
4.8.1	Période .....	60
4.8.2	Montant de la subvention .....	60
4.8.3	Opérateur en Belgique .....	60
4.8.4	Partenaires .....	60
4.8.5	Objectifs du projet .....	60
4.8.6	Logique d'intervention.....	61

4.8.7	Bref historique du projet .....	61
4.8.8	Les acquis du projet.....	62
4.9	ANALYSE TRANSVERSALE.....	63
4.9.1	Une expérience tronquée par l'absence de lignes directrices et le manque de transparence .....	63
4.9.2	Les projets ne permettent pas de valoriser la plus-value des migrants dans les actions de coopération .....	64
4.9.3	Le suivi et l'encadrement des projets sont déficients.....	65
4.9.4	Une opportunité d'impulsion précieuse pour les organisations de migrants.....	66
4.9.5	... Mais l'appui qui leur est accordé est insuffisant.....	67
<b>5</b>	<b>LES AUTRES INITIATIVES D'APPUI A DES INITIATIVES DE MIGRANTS OU LIEES A LA QUESTION « MIGRATION ET DEVELOPPEMENT » .....</b>	<b>68</b>
5.1	AUTRES PROJETS FINANCES PAR LA DRI .....	70
5.1.1	Les missions récurrentes de la CASIW .....	70
5.1.2	Appui à l'émergence de la Coordination Générale des Migrants pour le Développement (CGMD) .....	70
5.1.3	Le soutien à des projets d'ONG considérées comme issues de la migration .....	72
5.1.4	Le soutien à des projets réunissant migrants et communes ou ONG .....	73
5.1.5	Financement du projet « Table ronde belge Migration et Développement » .....	73
5.1.6	Autres initiatives wallonnes.....	74
5.2	AUTRES ELEMENTS DE CONTEXTE A PRENDRE EN CONSIDERATION.....	77
5.2.1	Le groupe de travail Migration et Développement .....	77
5.2.2	La ligne Migration et Développement de la DGCD.....	77
<b>6</b>	<b>RECOMMANDATIONS POUR LE MOYEN ET LE LONG TERME .....</b>	<b>79</b>
6.1	POUR UNE LIGNE DE COFINANCEMENT OUVERTE A TOUTES LES ASBL INVESTIES DANS LA SOLIDARITE INTERNATIONALE QUI FAVORISE DES INITIATIVES PARTICULIERES PLUTOT QUE DES ACTEURS PRECIS.....	80
6.2	PROPOSITION DE MESURES A PRENDRE POUR UNE LIGNE DE COFINANCEMENT « MIGRATION ET DEVELOPPEMENT » .....	81
6.2.1	Mieux connaître les initiatives de coopération liées aux enjeux de Migration et de développement.....	81
6.2.2	Clarifier les critères de recevabilité.....	81
6.2.3	Mettre en valeur les spécificités de la démarche de soutien en Wallonie-Bruxelles .....	82
6.3	CONDITIONS D'APPLICATION D'UNE TELLE DEMARCHE DE SOUTIEN .....	84
6.3.1	Créer des cadres institutionnels formels qui favorisent une approche intégrée de la problématique .....	84
6.3.2	Améliorer le suivi et l'encadrement des projets .....	84
6.3.3	... Renforcer l'appui aux projets.....	84
<b>7</b>	<b>RECOMMANDATIONS SUR LE COURT TERME .....</b>	<b>86</b>
7.1	SOUMETTRE LE PRESENT RAPPORT AU CWBCI AFIN QU'IL PUISSE EN TENIR COMPTE... ..	87
7.2	AMELIORER LE SUIVI ET L'ENCADREMENT DES PROJETS ENCORE EN COURS.....	88

# 1 ACRONYMES ET ABREVIATIONS

- **APEFE** : Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
- **ASBL** : Association Sans But Lucratif
- **ASRD** : Association pour la Solidarité, la Reconstruction et le Développement de la Région des Grands Lacs
- **BAC** : Benelux Afro Center
- **CAAD** : Cellule d'Action pour l'Assistance au Développement
- **CADRE** : Centre d'Action pour le développement des Relations Euro-Méditerranéennes
- **CASIW** : Cellule d'Appui pour la Solidarité Internationale Wallonne
- **CAWA** : Contrat d'Avenir pour la Wallonie Actualisé
- **CECODEL** : Centre de Coopération au Développement de l'Université de Liège
- **CEF-PME** : Centre d'Etudes et de Formation sur le PME
- **CGMD** : Coordination Générale des Migrants pour le Développement
- **CIRE** : Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers
- **CIW** : Carrefour Interculturel Wallon
- **CNCD** : Centre Nationale de Coopération au Développement
- **CONAFED** : Coordination Nationale Femmes Et Développement
- **CRI** : Centres Régionaux pour l'Intégration sociale
- **CWBCI** : Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale
- **DGASS** : Direction Générale de l'Action Sociale et de la Santé
- **DGCD** : Direction Générale de Coopération au Développement
- **DRI/DRE** : Direction générale des Relations Internationales/Extérieures
- **ENCEMO** : Centre Euro-Méditerranéen Migration et Développement
- **FECRI** : Fédération des Centres Régionaux pour l'Intégration sociale
- **FoNord** : Forum des ONG du Nord du Maroc
- **FSE** : Fonds Social Européen
- **INFODEV** : Information et Développement
- **IRFAM** : Institut de Recherche, Formation et d'Action sur les Migrations
- **ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- **ORBEM** : Office Régional Bruxellois de l'Emploi
- **OSIM** : Organisation de Solidarité Internationale issue de la Migration
- **RDC** : République Démocratique du Congo
- **SEDIF** : Amérique Latine Service d'Information et de Formation
- **SOLIMAMBE** : Solidarité des Mamans Manianga de Belgique
- **VITAR** : Valorisation, Identification, Transfert, Action et Réalisation
- **WBI** : Wallonie-Bruxelles International

## 2 RESUME

## 2.1 HISTORIQUE DE L'EXPERIENCE PILOTE ET PRINCIPAUX CONSTATS

---

Dès 2003, le Ministre-Président de la Région wallonne en charge des Relations internationales J. Cl. Van Cauwenberghe approuve la proposition de Jean-Pierre Lahaye, alors membre de son cabinet de soutenir une expérience pilote d'environ cinq ans appuyant financièrement et techniquement quelques projets introduits par des organisations de solidarité internationale issues des migrations (OSIM) et proposant une action de coopération avec un ou plusieurs pays partenaires.

A partir de 2005, cette expérience est poursuivie par la Ministre M-D. Simonet en charge des Relations internationales de la Région wallonne et de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Dans la perspective dessinée par le Contrat d'Avenir pour la Wallonie Actualisé (CAWA), l'ambition de cette expérience était double. Il s'agissait :

- d'une part, de permettre aux jeunes associations issues de la migration d'acquérir l'expérience nécessaire pour se faire valoir dans le secteur de la coopération internationale (par exemple pour obtenir un agrément d'ONG du Secrétariat d'Etat à la coopération belge ou d'impulser des partenariats supplémentaires avec des ONG ou d'autres associations investies dans la coopération au développement) ;
- d'autre part, de tester dans la pratique les orientations proposées par les divers acteurs impliqués dans les multiples initiatives abordées.

Huit projets ont été soutenus dans ce cadre durant ces cinq dernières années<sup>1</sup>.

### 2.1.1 L'EVALUATION MET EN EVIDENCE UN CERTAIN NOMBRE DE LIMITES

- L'absence de lignes directrices et le manque de transparence ont limité la portée de l'expérience et réduit les garanties de résultats des projets soutenus (cf. 4.9.8).
- Les projets financés n'ont pas permis de valoriser la plus-value des migrants dans les actions de coopération.
- Le suivi et l'encadrement des projets étaient déficients car :
  - Ils ont surtout porté sur la gestion administrative et financière,
  - La communication entre l'Administration et les porteurs de projet n'était pas bonne ou suffisante,
  - La communication entre la CASIW et le service de coopération non gouvernementale n'était pas efficiente (en particulier à partir de septembre 2006).
- L'appui accordé aux projets n'était pas à la hauteur de la volonté d'impulsion donnée à l'expérience :
  - Ont été financés des projets surdimensionnés par rapport aux capacités réelles des porteurs ;

---

<sup>1</sup> La CASIW estime que l'appui à l'émergence de la CGMD (cf. 5.1.2) devrait être ajouté à cette liste. Même si le budget de cette aide émane du même fonds, nous préférons considérer ce projet en dehors du cadre de l'expérience pilote. Il ne s'agit en effet pas d'un projet de solidarité internationale implanté au Sud.



- Le suivi et l'encadrement sur la méthodologie et le fonds des projets ont été négligés ;
- On n'a pas posé suffisamment d'exigences sur la qualité des logiques d'intervention ;
- On n'a pas assez exigé des porteurs de projets qu'ils garantissent la pérennité des inputs dont ils bénéficient au sein de leur association ;
- Les objectifs de renforcement des organisations ne sont pas valorisés (dans les logiques d'intervention ou parallèlement à celles-ci).

### 2.1.2 ... MAIS AUSSI DES OPPORTUNITES

- On peut en déduire des critères d'éligibilité qui contribuent à définir une stratégie spécifique de l'espace Wallonie-Bruxelles associant migration et développement :
  - les promoteurs (ensemble ou avant de se réunir) ont démontré leur capacité à :
    - mettre en œuvre des projets,
    - s'insérer dans des réseaux,
    - développer des partenariats concrets et durables ;
  - l'association promotrice est stable et structurée ;
  - elle est implantée en Wallonie (ou à Bruxelles si la Communauté française s'implique) ;
  - les démarches des promoteurs s'inscrivent dans une logique de co-développement ;
  - les approches présentées associent à la démarche de coopération une action au Nord de promotion et d'appui des migrants ; elle induit des effets directs en termes :
    - d'éducation au développement,
    - de renforcement des associations de migrants,
    - d'intégration des migrants en Wallonie (et en Communauté française),
    - de promotion/(re)valorisation de la migration en Belgique ;
  - les projets mettent à profit de façon évidente la proximité des migrants avec les partenaires locaux et/ou les bénéficiaires.
- Une démarche de soutien qui a peu d'équivalent ailleurs :
  - un soutien d'impulsion qui contribue à :
    - améliorer la visibilité des associations de migrants,
    - légitimer leur action,
    - faciliter leur reconnaissance par les autres acteurs,
    - favoriser leur structuration et améliorer leur organisation,
    - progresser dans leurs pratiques de gestion et de mise en œuvre de projet,
    - l'insertion professionnelle de certains migrants ;
  - un soutien financier accompagné d'un appui méthodologique ;
  - un soutien qui encourage les partenariats entre acteurs de la coopération du Nord.

## 2.2 RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

---

### A MOYEN/LONG TERME

---

- Si l'on se situe toujours dans la ligne de pensée dégagée en 2003 selon laquelle l'implication de la population immigrée dans les programmes et projets de coopération internationale est nécessaire et doit être encouragée, il paraît pertinent de poursuivre l'expérience engagée par la création d'une **ligne de cofinancement spécifique**.
- Cette ligne devrait être ouverte à toutes les **asbl** investies dans la solidarité internationale et **qui favorisent des initiatives de co-développement associant les questions de migration et de développement** (plutôt que de l'adresser à des acteurs précis - les OSIM - dont l'identité et la nature font débat).
- L'existence d'une telle ligne implique plusieurs exigences préalables parmi lesquelles :
  - la réalisation d'un répertoire analytique des initiatives de coopérations liées aux enjeux de Migration et de développement (à l'initiative d'OSIM et d'autres acteurs) qui capitalise et complète les diverses études existantes ou en cours en Belgique (cf. 6.2.1) ;
  - l'établissement de critères explicites de recevabilité précis inspirés de ceux mis en évidence plus haut (cf. 2.1.2)<sup>2</sup> sur lesquels appuyer une démarche d'appel à propositions transparente (cf. 6.2.2) ;
  - l'élaboration d'une note stratégique qui valorise les spécificités de la démarche de soutien en Wallonie<sup>3</sup> (inspirée de celle mise en œuvre et éprouvée dans le cadre de l'expérience pilote - cf. 2.1.2) et contribue à la promotion de la ligne spécifique auprès des acteurs intéressés (cf. 6.2.3).
- Si la démarche de soutien spécifique à mettre en œuvre repose sur les principes expérimentés durant les cinq années écoulées et mis en évidence par la présente étude, elle ne pourra être appliquée que si :
  - des cadres institutionnels formels sont créés qui favorisent une approche intégrée des diverses dimensions de la problématique Migration et Développement (permettent en particulier la complémentarité des volets intégration sociale au Nord et relations internationales) (cf. 6.3.1)
  - les capacités de suivi et d'encadrement des projets par la DRI sont renforcées (cf. 6.3.2).
- Les capacités de suivi et d'encadrement de l'administration pourront être améliorées en :
  - lui donnant les moyens d'étendre le suivi au-delà des aspects de gestion administrative et financière (pour s'intéresser aussi à la méthodologie et à la stratégie des projets soutenus),
  - améliorant l'information et la communication entre l'Administration et les porteurs de projet,
  - améliorant la gestion de l'information de la DRI,
  - diversifiant les possibilités d'appui et d'encadrement.

---

<sup>2</sup> Et qui tiennent compte également davantage de la diversité d'origines des populations issues des migrations et de la forte présence des femmes dans les initiatives associatives des migrants (cf. note 32). Il serait sans doute opportun également d'établir des grilles de lectures spécifiques en fonction du domaine d'intervention envisagé par le projet.

<sup>3</sup> Et éventuellement à Bruxelles s'il se dégagait une perspective commune au sein de la communauté française. (cf. XXXX).

- Les possibilités d'appui et d'encadrement des projets peuvent être étendues en :
  - renforçant la concertation entre la CASIW et le service de coopération non gouvernementale,
  - éditant des guides de bonnes pratiques,
  - recourant aux autres compétences disponibles en Wallonie et à Bruxelles (cf. 6.3.3).
- Une démarche qui concilie le cofinancement avec des objectifs de renforcement et de promotion des asbl de solidarité internationale (ce qui constitue une des propositions spécifiques mises en lumière par l'expérience) ne pourra réellement se concrétiser que si l'on prend soin :
  - d'exiger des garanties pour la pérennité des inputs dont bénéficient les porteurs de projet au sein de leur association,
  - d'intégrer les objectifs de renforcement des organisations (éventuellement dans les logiques d'intervention et les résultats des projets).

---

#### **A COURS TERME**

---

- Soumettre le présent rapport au CWBCI pour qu'il puisse en tenir compte dans les initiatives qu'il envisage d'entreprendre sur le thème M&D (cf. 7.1).
- Améliorer l'appui et l'encadrement des projets encore en cours (cf. 7.2).

## 3 INTRODUCTION

## 3.1 LA QUESTION « MIGRATION ET DEVELOPPEMENT » DANS L'ESPACE WALLONIE-BRUXELLES

---

### 3.1.1 HISTORIQUE

---

#### LE CONTEXTE NATIONAL

---

Depuis la fin des années 1990, à différents niveaux institutionnels et politiques, de nombreuses réflexions et initiatives ont été menées en Belgique pour trouver les moyens de prendre en compte et d'intégrer les migrants dans les stratégies de coopération au développement. C'est d'ailleurs en Belgique que s'est déroulé en juillet 2007 le Forum mondial sur la Migration et le Développement.

Dès 1999, une plateforme « Migration et Développement » (M&D) a été mise sur pied au sein du Centre National de Coopération au Développement (CNCD) à l'initiative principale des ONG Solidarité Socialiste et ITECO, avec le soutien de la Direction Générale de Coopération au Développement (DGCD)<sup>4</sup>.

Dès 2003-2004, la commission des Relations extérieures et de la Défense du Sénat de Belgique avait organisé un débat sur le thème « Migrants et développement : forces d'avenir ». Suite aux auditions et aux travaux de la commission un rapport est rédigé par Jean Cornil qui établit plusieurs recommandations destinées au gouvernement belge pour qu'il mène une politique cohérente et efficace en termes d'implication accrue des migrants dans ses politiques de développement sur l'ensemble du territoire belge ; recommandations qui soulignent en outre la nécessité d'appuyer cette politique sur un « partenariat effectif entre les ONG, les associations de migrants et tout acteur public ou privé du développement. » Ce rapport souligne que permettre aux migrants de travailler dans des projets de développement est un facteur d'intégration « ici » comme « là-bas ». Les recommandations contenues dans ce rapport ont été adoptées à l'unanimité des membres présents lors de la séance de la commission du 24 juin 2004<sup>5</sup>.

Au niveau fédéral, des programmes d'aide au retour volontaire financés dans le cadre de la loi budgétaire de la coopération belge ont très tôt débouché sur la mise en œuvre d'appuis plus renforcés que de simples formations professionnelles adressées aux candidats au retour. Réorienté en 2002, l'allocation de base « Aide au retour et intégration » a été renommée « Migration et développement ». Elle recherchait notamment la mise en valeur des atouts des migrants pour l'aide au développement des pays désignés comme prioritaires par le ministère des Affaires étrangères. Quelques asbl animées par des migrants ont pu bénéficier, via des associations belges, de subventions pour des actions, toujours dans l'optique d'un appui au retour dans le pays d'origine. L'aide technique et financière a permis la création et le renforcement de micro-entreprises et s'étendait jusque sur le terrain.

Une note d'orientation datée de 2005 a révisé les modalités de financement pouvant être accordés aux migrants ou aux organisations de migrants pour les projets qu'ils soumettent au bénéfice du renforcement institutionnel de leurs partenaires au Sud. Malheureusement, les critères sont devenus peu accessibles pour la plupart des candidats au cofinancement car celui-ci n'était plus accordé que pour des initiatives

---

<sup>4</sup> Pour les commentaires concernant cette initiative et sur la position des ONG belges sur le thème M&D se reporter à la section consacrée au groupe de travail Migration et Développement (5.2.1) et au CWBCI (5.1.5).

<sup>5</sup> Pour le détail des recommandations se référer au site Internet du Sénat ([www.senaat.be](http://www.senaat.be)) et se reporter au document législatif n° 3-351.

de dimension « programme » dont le seuil de financement était fixé pour 2006 à 250.000 Euros. Le cadre géographique admis était également plus restreint.

Même si quelques rares associations sont parvenues, dans ce cadre, à obtenir une participation de l'administration fédérale, dans les faits, en dehors des aides accordées aux étudiants et stagiaires des pays à faibles revenus ou du soutien financier accordé à l'initiative « Annoncer la couleur », qui traite des migrations dans ses campagnes d'éducation au développement, la stratégie nationale n'intègre guère la migration dans ses logiques d'intervention en faveur du développement qu'au travers du programme MIDA Grand Lacs. Ce dernier vise la promotion du développement au Burundi, au Rwanda, et en RDC en tentant de mobiliser les expertises et ressources des originaires résidant en Belgique.

---

## LES MULTIPLES INITIATIVES WALLONNES

---

Alors que la politique fédérale en matière de migration et développement ne comprend plus de volet Intégration depuis 2002, celle de la Wallonie continue de considérer les trois volets (intégration, développement et politique migratoire) comme indissociables. A notre connaissance, des trois entités fédérées, c'est la seule à tenter une politique de ce type ou du moins à poser une réflexion qui concilie les objectifs d'intégration des migrants avec ceux de la solidarité internationale<sup>6</sup>.

En 2001, un colloque se tenant à Namur à propos de la valorisation des compétences de la population africaine subsaharienne de Wallonie aboutit à la formulation de recommandations qui, partant de la reconnaissance du migrant comme acteur du développement, réclament notamment la levée des obstacles empêchant ces derniers de mobiliser leurs compétences au service de leur région d'origine, leur intégration dans la coopération wallonne et dans les débats qui s'y rattachent<sup>7</sup>.

Depuis longtemps, à l'instar de ce qui se pratique au niveau de la coopération fédérale, l'Association pour la Promotion de l'Education de la Formation à l'Etranger (APEFE) fait appel à l'expertise de citoyens issus de l'immigration pour des projets de coopération internationale, mais c'est surtout à partir de 2002 qu'une page décisive est ouverte avec la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale (CWBCI).

En vertu du principe de la gestion participative dans les processus décisionnels défini l'année précédente dans la déclaration de politique régionale actualisée du Gouvernement wallon, le CWBCI rassemble 26 membres représentant les différents

---

<sup>6</sup> Cette assertion doit cependant être nuancée. Dans le cadre de leurs politiques respectives d'intégration, les Régions flamande et bruxelloise sont amenées à collaborer avec des associations dont certaines activités interculturelles sont à notre avis assimilables à des actions de coopération au développement. On citera par exemple la collaboration de la Flandre avec l'asbl Congo Cultures dans le cadre du programme Kongo Cultuur Vlaanderen (échanges scolaires, linguistiques, documentation, etc.), l'appui accordé à Bruxelles par la Vlaamse Gemeenschapcommissie (VGC) à l'association Benelux Afro Center (BAC) - par ailleurs financée par la DGCD pour ses activités au Congo - ou à l'association Le foyer ([www.foyer.be](http://www.foyer.be)) ; la Commission Communautaire française (COCOF) subventionne notamment le CBAI dont un des mandats est le soutien à l'auto-organisation des populations issues de l'immigration et qui s'implique parfois dans des projets de solidarité avec le Sud ([www.cbai.be](http://www.cbai.be)) Pour un aperçu des politiques d'intégration en Belgique, consulter Sonia Gsir, *Belgique : intégration et cohésion sociale. Exposé dans le cadre de la journée de la Commission Fédérale des Etrangers (CFE) : Quelle intégration ? Welche Integration ? Bienne, jeudi 16 novembre 2006.* ([www.ekm.admin.ch/de/aktuell/doku/ref\\_gsir.pdf](http://www.ekm.admin.ch/de/aktuell/doku/ref_gsir.pdf)).

<sup>7</sup> Rappelé par J.-Cl. Van Cauwenberghe dans son message adressé à l'occasion du Colloque international « Valorisation identitaire et professionnelle et transfert de compétences des personnes étrangères ou d'origine étrangère », liège 9 mai 2003.

acteurs de la coopération, dont deux « sont particulièrement concernés par la problématique « Migration et développement »<sup>8</sup>. Ce Conseil peut notamment formuler des propositions pour l'implication des personnes étrangères ou d'origine étrangère<sup>9</sup>.

C'est en 2002 également qu'est créé le Carrefour Interculturel Wallon (CIW) dont l'un des objectifs est de promouvoir la dynamique entre les acteurs et les opérateurs locaux et régionaux de Wallonie (publics et privés) et de favoriser la participation de ceux-ci par l'émergence d'outils destinés à assurer la transversalité des actions et à soutenir les initiatives visant à promouvoir la valorisation des ressources interculturelles et les échanges intra et interrégionaux et internationaux.

Par ailleurs, le programme d'actions prioritaires (2002-2004) du Contrat d'Avenir pour la Wallonie Actualisé (CAWA) est particulièrement attentif à favoriser l'implication de la population immigrée en Wallonie dans ses projets et programmes de promotion de l'implication citoyenne et du partenariat associatif en matière de coopération au développement<sup>10</sup>.

C'est dans ce cadre que, l'année suivante, la Cellule d'Appui pour la Solidarité Internationale Wallonne (CASIW) est mise sur pied pour promouvoir l'implication de la société civile dans la coopération. Entré en activité en 2004, ce service déconcentré de la Direction Générale des Relations Extérieures du Ministère de la Région Wallonne, fait partie de l'Espace International Wallonie-Bruxelles. Son comité d'accompagnement est composé de représentants de la Ministère de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, de l'APEFE, du CWBCI et de la Direction des Relations Internationales (DRI) de la Région wallonne. Ses appuis et conseils se sont beaucoup adressés aux migrants et organisations de migrants désireux de mettre en œuvre et de trouver des financements pour leurs initiatives au Sud.

Cela a conféré à la CASIW une position qui lui a permis d'animer des actions de concertation entre organisations de migrants pour la coordination de leurs initiatives, entre elles et le CBWCI, ainsi qu'avec la DGCD.

Notons que de 2001 à 2004, la Direction Générale des Affaires Sociales et de la Santé (DGASS) de la Région wallonne, responsable de l'intégration des étrangers, soutenait un programme de valorisation et de transfert de compétences intitulé « Valorisation Identitaire, Transferts, Autonomie, Réalisations » (VITA-R)<sup>11</sup>.

En 2005, le Ministère de la Région Wallonne octroyait au FOREM (service public régional de l'Emploi et de la Formation professionnelle) une subvention pour le projet « Inter Nation », mis en œuvre avec le concours du Fonds Social Européen, notamment pour favoriser par des formations l'insertion professionnelle des migrants dans les métiers de la coopération internationale au développement. Y étaient également associés, l'Université de Liège, le Centre de Coopération au Développement de l'Université de Liège (CECODEL), l'APEFE, le CGRI et la Division des Relations internationales de la Région wallonne pour le volet « Solidarité internationale ».

---

<sup>8</sup> Article 3 de l'Accord de coopération des quatre gouvernements relatif à la création du CWBCI.

<sup>9</sup> Pour de plus amples commentaires concernant le CWBCI, se reporter à la section 5.1.5. Notons cependant qu'avant 2007, le CWBCI n'a pas pris d'initiatives ni la moindre position concernant la question des migrations liées à celle du développement.

<sup>10</sup> Principe qui sera réaffirmé dans le CAWA.

<sup>11</sup> La DGASS sera également impliquée dans un des projets financés dans le cadre de l'expérience pilote. Elle prendra également d'autres initiatives à propos desquelles nous nous étendrons davantage dans la section consacrée aux « Autres initiatives wallonnes » (5.1.5).

---

## L'EXPERIENCE PILOTE

---

En dépit de leur intérêt certain, les diverses initiatives prises par les francophones manquaient de coordination, même au niveau de la simple information. Certaines rencontraient des difficultés. Pour leur part, les migrants et leurs associations ont rapidement émis le souhait de dépasser le cadre des études et discussions pour concrétiser des projets de solidarité internationale avec le Sud.

Dès 2003, le Ministre-Président de la Région wallonne de l'époque, approuva la proposition d'une expérience d'environ cinq ans appuyant financièrement et techniquement quelques projets introduits par des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (OSIM) et proposant une action de coopération avec un ou plusieurs pays partenaires. En 2005, cette expérience fut poursuivie par la Ministre en charge des Relations internationales de la Région wallonne et de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Huit projets ont bénéficié de cette expérience-pilote depuis 2003.

Dans la perspective dessinée par le CAWA, l'ambition de cette expérience était double. Il s'agissait :

- d'une part, de permettre aux jeunes associations de migrants d'acquérir l'expérience nécessaire pour se faire valoir dans le secteur de la coopération internationale (par exemple pour obtenir un agrément d'ONG du Secrétariat d'Etat à la coopération ou d'impulser des partenariats supplémentaires avec des ONG ou d'autres associations investies dans la coopération au développement),
- d'autre part, de tester dans la pratique les orientations proposées par les divers acteurs impliqués dans les initiatives abordées plus haut.

### 3.1.2 SITUATIONS ET ENJEUX ACTUELS

Après les cinq années qui viennent de s'écouler, une nouvelle phase du programme devrait débiter. Mais plusieurs conceptions s'opposent à propos de la façon dont l'appui aux associations de migrants et à leurs projets doit évoluer :

- certains estiment que les OSIM doivent être reconnues comme des acteurs spécifiques de la coopération internationale au développement et bénéficier d'appuis publics adéquats ;
- d'autres pensent que les OSIM doivent travailler dans le cadre des structures existantes, avec les outils actuellement disponibles pour les autres associations de solidarité internationale.

Avant de trancher, il apparaît opportun de capitaliser les résultats de la phase pilote et de revenir sur les processus de gestion et de décision des aides et accompagnement accordés.

D'autant que l'éventail des autres propositions wallonnes, fédérales, voire internationales en matière de politiques migratoires, d'intégration et de développement ont évolué au fil du temps, que de nouveaux acteurs sont apparus, de nouvelles initiatives ont été prises qui influenceront peut-être la suite de l'expérience.

Une évaluation externe s'imposait donc, ne serait-ce que par la nécessité d'avoir un point de vue plus distancié sur les résultats des projets soutenus. C'est également une opportunité de couvrir un champ d'analyse plus large qui tienne compte de l'avis de l'ensemble des acteurs impliqués et des différents facteurs extérieurs.



## 3.2 LA MISSION D'ÉVALUTION

---

### 3.2.1 OBJECTIFS DE LA MISSION

La Ministre en charge des Relations internationales a approuvé la proposition du coordinateur de la CASIW de faire procéder à une évaluation externe. Ses attentes à l'égard de cet exercice sont de deux ordres :

- les recommandations devraient permettre d'aider à définir la politique à suivre pour l'avenir en matière de « Migration et développement » ;
- compte tenu de la répartition en vigueur en matière de compétences et de budgets, l'évaluation visera à dégager la contribution spécifique qui peut être celle des Relations internationales de la Communauté française et de la Région wallonne dans ce domaine.

Les objectifs à atteindre sont par conséquent les suivants :

- Présenter une liste exhaustive des projets soutenus de 2003 à 2007 par Wallonie-Bruxelles International (CGRI-DRI) en matière d'appui aux organisations de solidarité internationale issues des migrations.
- Procéder à une analyse de ces projets pour mettre en évidence les points forts et les points faibles de chaque initiative.
- Exprimer des recommandations précises quant à l'attitude à prendre par les décideurs politiques et administratifs de la Communauté française Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne dans ce domaine « Migration et développement », particulièrement par rapport aux stratégies de travail qui coexistent actuellement.
- Dégager la contribution spécifique qui peut être celle des Relations internationales de la Communauté française et de la Région wallonne dans ce domaine, en tenant compte des financements possibles, en particulier au niveau fédéral, et avec le souci de ne pas faire double emploi avec ceux-ci.
- Proposer les outils techniques et administratifs nécessaires à l'exécution des recommandations faites.

### 3.2.2 LA DEMARCHE

Le cahier des charges de la mission d'évaluation met l'accent sur l'analyse des projets soutenus.

Le travail s'est attaché autant à l'analyse des projets développés par les OSIM qu'à celle des modalités d'appui et de gestion de ces projets par l'administration. Les processus institutionnels sont aussi importants à prendre en compte que les résultats des projets eux-mêmes.

Au delà des résultats concrets obtenus dans les pays concernés, l'analyse des projets des OSIM a particulièrement été attentive à :

- déterminer la qualité des relations de partenariat entretenues par elles dans le cadre de ce projet aussi bien avec leurs partenaires du Sud qu'avec leurs interlocuteurs publics ou associatifs du Nord,
- dégager l'influence de ces relations sur l'évolution des projets,
- dégager l'influence des appuis consentis aux projets et à leur gestion au sein des administrations sur les résultats obtenus,
- relever les opportunités nouvelles, souhaits ou besoins nouveaux que l'expérience pilote aura fait ressortir chez les OSIM.

Enfin, ainsi que nous l'avons déjà souligné, le travail tente d'intégrer tous les éléments du contexte qui permettent de dégager, à différents niveaux de compétences et de pouvoir, les opportunités de synergies, de cohérence et de complémentarité.

Pour ce faire, il a été procédé à :

- une analyse documentaire aussi détaillée que possible à partir de toute la littérature que les OSIM et l'administration wallonne ont mis à notre disposition (documents de projets, demandes de financements, dossiers de suivi, textes stratégiques ou politiques, diagnostics éventuels, etc.)
- des entretiens avec tous les acteurs et institutions impliqués directement ou indirectement dans le projet pilote ou susceptibles d'apporter des éclairages utiles à la compréhension d'éléments contextuels ou de l'environnement institutionnel, social ou politique.

Des informations ont ainsi pu être recueillies auprès de :

- o Luan Abedinaj (FeCRI)
- o Spyros Amoranitis (Transfaires)
- o Joséphine Badeba Biku (Solimambe)
- o Floribert Beloko (INFODEV)
- o Hassan Bousetta (CADRE)
- o Béatrice Clarinval (CASIW)
- o Edgard d'Adesky (DGCD)
- o Alain Demaegd (Cabinet de la Ministre-Présidente)
- o Luz Garcia (SEDIF- CGMD)
- o Masendu Kalenga (Cap Santé)
- o Mamadou Kane (DWB Dakar)
- o J.Ch. Kohn (ASRD)
- o Jean Pierre Lahaye (CASIW)
- o Fabrice Masuka (Jambo Productions)
- o Mabilia Mbeka (Nanou asbl)
- o Danielle Moreau (CGRI-DRI)
- o Placide Muamba (CEF-PME)
- o Marie-Thérèse Ndumba (Transfaires)
- o Honoré Nkakudulu (Kikesa)
- o Epimaque Ntirushwubwenge (ASRD)
- o Juan Petitjean (INFODEV)
- o Stéphan Plumet (APEFE)
- o Cécile Sacré (Initiatives 21)
- o Pape Sene (CAAD- CGMD)
- o Olivier Smettin (FOREM)
- o Sophie Torfs (CASIW)
- o Fabrice Sprimont (DWB Kinshasa)
- o Alain Verhaagen (CGRI-DRI)
- o Michel Villan (DGASS)
- o Oumou Ze (CNCD- Plateforme M&D)

Certains contacts n'ont pu déboucher sur des entretiens utiles :

- Joseph Gatugu (CAI- Ex-Transfaires)
- Mohamed Aouad (Fo Nord)

Il nous a été impossible de contacter :

- Wamu Oyatambwe (CGMD)
- La coordinatrice APEFE à Bujumbura
- Un représentant de la coordination APEFE à Cotonou

### **3.2.3 LIMITES DE L'EXERCICE**

Les huit projets financés par la DRI ont peu de points communs entre eux. Rien ne nous permet de nous rendre compte à quel point ils sont ou non représentatifs de la diversité d'initiatives pouvant être entreprises par des organisations de migrants. Si nous nous efforçons de tirer des leçons de ces expériences, elles doivent être considérées avec prudence, d'autant que sur les huit projets subventionnés, un n'a pas abouti et trois ne sont pas encore achevés.

L'analyse des projets n'a pu être faite que de Belgique. Pour compenser, lorsque cela s'est avéré pertinent, nous avons tenté d'obtenir le point de vue d'un partenaire local du projet ou d'un représentant d'une délégation Wallonie-Bruxelles ou d'une coordination APEFE.

Cela dit, notre situation ne nous permet pas de nous prononcer sur le bien-fondé des projets et la pertinence des orientations stratégiques. Notre attention s'est surtout attachée à l'analyse de la logique d'intervention présentée et aux modalités de gestion et d'encadrement des projets.

Sans nous rendre sur place, il n'est de même pas possible de mettre en doute les résultats annoncés par les porteurs de projets que ce soit dans leurs divers rapports ou au cours des interviews qu'ils nous ont accordées.

Le lecteur pourra constater que nous avons fréquemment été obligés de réinterpréter les logiques d'intervention présentées en raison de leur manque de clarté. L'exercice étant assez subjectif, il aurait idéalement dû être fait avec les porteurs de projets, dans le cadre d'un atelier de reformulation. Les conditions d'interviews en cette période de vacances et les limites convenues dans les termes de référence n'ont pas permis de le faire.

L'analyse documentaire a constitué l'essentiel de notre démarche. Cependant l'état des archives disponibles a considérablement compliqué le travail :

- les documents numérisés sont rares et éparés ;
- les pièces se rapportent essentiellement à la gestion administrative et financière ;
- de nombreux documents ne sont pas datés ;
- certains existent en plusieurs versions sans qu'il soit toujours possible de déterminer laquelle prendre en considération ;
- les synthèses d'étapes sont rares et la plupart du temps manuscrites (décryptage difficile) ;
- les quelques rapports d'activités émanant des porteurs de projets sont souvent laconiques et anecdotiques (lié à la mauvaise qualité du suivi et de l'encadrement (cf. analyse).

En conséquence, bon nombre d'entretiens ont dû être traités de manière à préalablement reconstituer l'historique des projets, et ce parfois au détriment de l'analyse du contenu (faute de temps).

Les termes de référence demandaient de mettre en évidence, pour chaque projet, les aspects positifs et négatifs. A l'usage, cela ne nous a plus semblé opportun, certains aspects positifs des projets pouvant comporter des points d'ombre et inversement. Par exemple, on pourra relever comme un point positif qu'une logique d'intervention prône une approche participative qui implique les populations bénéficiaires mais constater en même temps que sur le plan opérationnel cette approche n'a pu être concrétisée...

Les projets ont peu de points communs entre eux. Notre analyse ne porte donc pas systématiquement sur les mêmes aspects. Nous nous sommes surtout attachés à faire ressortir ce qui nous semblait le plus pertinent et spécifique. C'est la raison pour laquelle nous renonçons à résumer nos constats dans un tableau synthétique.

La réunion de restitution qui s'est tenue à Bruxelles le 10 septembre dernier a fait apparaître un malentendu concernant la portée des objectifs fixés par la mission. En effet, il semblerait qu'une partie des intervenants pensaient que le 4<sup>ème</sup> objectif (Dégager la contribution spécifique qui peut être celle des Relations Internationales de la Communauté française et de la Région wallonne dans ce domaine, en tenant compte des financements possibles, en particulier au niveau fédéral, et avec le souci de ne pas faire double emploi avec ceux-ci...) devait aborder et confronter les contributions respectives de la Communauté française et de la Région. Nous n'avions pas relevé cet aspect et ne l'avons pas traité, nous contentant d'aborder les opportunités de collaboration interministérielles, entre services d'une même administration et entre l'Espace Wallonie-Bruxelles et le gouvernement fédéral.

## 4 OBSERVATIONS SUR LES PROJETS SOUTENUS DANS LE CADRE DE L'EXPERIENCE PILOTE

## **4.1 VALORISATION ET TRANSFERT DES COMPETENCES DES MIGRANTS DE WALLONIE - MODERNISATION DE L'AGRICULTURE FAMILIALE PAR L'APPROCHE « UNIVERS », GAGE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE DANS LES DEPARTEMENTS DU ZOU ET DES COLLINES (BENIN)**

---

### **4.1.1 PERIODE**

Septembre 2003- novembre 2006. Prolongé jusqu'en décembre 2007.

### **4.1.2 MONTANT DE LA SUBVENTION**

210 000 € sur un budget total initialement estimé par les promoteurs à 250 000 €.

Il ne s'agit cependant pas d'un cofinancement. Le budget prévu au départ a été réaménagé par l'administration wallonne de manière à réduire la part des frais affectés à la gestion et au suivi du projet par l'équipe de Transfaires. Les frais de personnel et de gestion au Nord étaient jugés trop élevés. Les difficultés du projet amèneront l'Institut de Recherche, Formation, Action sur les Migrations (IRFAM) à avancer les 40 000 € manquant.

A ce projet était attaché un volet Nord, pris en charge quant à lui par le ministère de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances, via la DGASS. Ainsi, dans sa première phase, ce volet aura bénéficié de 27 450 €. L'appui du ministère sera retiré après les élections de 2004 (cf. plus bas).

### **4.1.3 L'OPERATEUR EN BELGIQUE**

Transfaires asbl est une émanation de l'IRFAM. En 1999/2000, l'Institut liégeois s'était investi dans un programme de recherche-action dénommé « Valorisation Identitaire, Transfert et Autonomie (VITA) qui montrait les difficultés des migrants originaires de l'Afrique subsaharienne à s'intégrer socioprofessionnellement en dépit (voire à cause) de compétences et de qualifications élevées.

Transfaires a été créée en décembre 2002 par et avec des membres de l'IRFAM (dont plusieurs sont des migrants)<sup>12</sup> pour faciliter l'intégration de ces professionnels, par le biais d'initiatives de co-développement, via le transfert de compétences de migrants utiles au Sud.

La jeune association hérite des compétences, du savoir-faire et des réseaux accumulés par son aînée en Europe, parmi les acteurs impliqués dans la problématique de l'intégration des migrants, mais également en Afrique où l'IRFAM a accumulé une certaine expérience de terrain par sa participation à la mise en œuvre d'un projet de développement intégré de santé publique dans une douzaine de villages togolais.

Transfaires se présente comme une association belgo-africaine qui souhaite s'affirmer comme interface entre la demande du Sud et l'offre de compétences disponibles au Nord chez les migrants.

Notons au passage que le premier coordonnateur du projet qui nous occupe, Joseph Gatugu, est lui-même un migrant, qui a d'abord été employé par l'IRFAM, coauteur

---

<sup>12</sup> Il est intéressant de relever ici que Michel Villan, responsable de la DGASS fait partie des membres fondateurs de l'association.

avec S. Amoranitis et A. Manco de l'ouvrage « La vie associative des migrants : quelles reconnaissances. Réponses européennes et canadiennes. »<sup>13</sup>

#### 4.1.4 PARTENAIRES

L'IRFAM est bien sûr *de facto* le partenaire par excellence de Transfaires. L'institut offre son soutien financier et son appui à son association-fille et l'accompagne dans ses actions.

Dès sa création, la jeune asbl entreprend de diversifier et de consolider son réseau de partenaires potentiels au Nord comme au Sud. On notera en particulier la relation qu'elle tisse avec l'Association Togolaise de Promotion Humaine (ATPH) déjà liée à l'IRFAM pour les projets menés au Togo (cf. plus haut). Les deux organisations s'associent pour organiser un séminaire sur le transfert des compétences des migrants en février 2003, à Lomé.

A peine quelques jours plus tard, une initiative analogue se tient à Cotonou en partenariat avec l'Association Paysanne d'Entraide, d'information et de formation (APEIF). C'est avec cette dernière que Transfaires identifie et conçoit le projet qui retient aujourd'hui notre attention. Elle apparaît même être totalement à l'origine de la promotion de l'approche UNIVERS. Son responsable est un agronome diplômé des facultés de Gembloux qui incarne donc au premier chef les ambitions que se donne l'asbl liégeoise.

Nous y reviendrons plus spécifiquement dans notre analyse, mais Transfaires rencontrera diverses difficultés dans ses relations de partenariat autour du projet. Pas moins de trois interlocuteurs locaux différents se succéderont pour assurer la gestion du projet sur le terrain...

Co-promoteur du projet, l'APEIF sera le premier partenaire local à prendre en charge sa gestion et sa coordination au Bénin de septembre 2003 à décembre 2004. Mais il ne tient pas ses engagements sur le plan de la mise en œuvre. Ses capacités de gestion étant contestées par les bénéficiaires et d'autres partenaires locaux, des divergences se faisant également avec Transfaires, la relation de partenariat avorte rapidement.

La gestion locale du projet, alors réorienté, sera ensuite confiée à l'ONG DAPI jusqu'en mars 2006 où l'accumulation de nouveaux contentieux aboutira à la suspension des activités.

Transfaires se tournera alors vers une personnalité locale, Francis Avodagbe, autour duquel va rapidement se structurer une nouvelle organisation, créée spécifiquement cette fois pour gérer le projet, « l'Association pour le Développement et le Transfaires, mieux est à nous ? » (ADT), Elle est également l'association des bénéficiaires du projet.

Dans l'esprit participatif du projet, les bénéficiaires sont également considérés comme des partenaires. C'est une condition essentielle de l'appropriation du projet par les populations auxquelles il s'adresse. Avec elle également les relations ne seront pas sans poser de difficultés.

Au départ, le projet cherchera à s'implanter en :

- convoquant au moins deux fois par an une Assemblée générale des villageois ;
- s'adressant prioritairement à deux associations de producteurs locaux :
  - o l'Association des Planteurs de Palmier à Huile (APPAH) qui regroupe une cinquantaines de paysans. Cette association, mentionnée dans les premiers documents du projet, disparaîtra rapidement ; elle n'était sans doute pas suffisamment structurée et active.
  - o l'Association des Jeunes Ruraux de Papouignan (AJRP) regroupant au départ du projet environ 120 agriculteurs et agricultrices. Elle sera

<sup>13</sup> Publié chez L'Harmattan en 2004.

dissoute en mars 2006 à la suite de problèmes internes de gestion et de contentieux très vifs avec les autorités traditionnelles locales (le roi et sa cours) dont elle ne respectait pas, semble-t-il, les prérogatives.

Un groupe de concertation de la population sera créé en quelque sorte pour remplacer ces interlocuteurs privilégiés.

Notons que de façon plus informelle, les promoteurs ont également pris soin d'impliquer très tôt les autorités administratives et politiques locales.

#### 4.1.5 OBJECTIFS DU PROJET

Nous y reviendrons dans notre analyse de la logique d'intervention, mais on ne peut éviter de relever dès à présent le manque de clarté des objectifs annoncés du projet. Ils sont formulés de diverses manières dans la documentation disponible.

Nous dirons qu'il s'agissait de promouvoir l'agriculture intensive intégrée et de contribuer ainsi à moderniser l'agriculture familiale en vue d'assurer une meilleure sécurité alimentaire pour les populations rurales des départements du Zou et des Collines au Bénin.

On comptait y parvenir en mettant en place des Unités Normalisées Intégrées et Viabilisées dans un Environnement Rural Sécurisé (UNIVERS). Cette dénomination quelque peu indigeste désigne en fait des unités de production agricole diversifiée dont le développement est censé, dans une perspective de gestion durable de l'environnement, intégrer les diverses dimensions spécifiques de la vie économique, sociale, culturelle, sanitaire et citoyenne locale. Ces unités expérimentales étaient également censées servir de foyer de diffusion de bonnes pratiques, de centre de formation, et contribuer ainsi à répandre l'approche UNIVERS.

S'il avait fallu traduire ces objectifs en une logique d'intervention telle que structurée dans un cadre logique, nous aurions par exemple pu le faire de la manière suivante :

- **Objectifs globaux :**
  - o La sécurité alimentaire des populations des départements de Zou et des Collines est améliorée,
  - o Les pratiques agricoles familiales locales intègrent l'approche UNIVERS.
- **Objectifs spécifiques :**
  - o Les conditions (environnementales, économiques, sociales, culturelles, sanitaires et citoyennes) d'implantation et d'appropriation de l'approche UNIVERS sont réunies.
- **Résultats**
  - o L'approche UNIVERS est expérimentée et promue,
  - o Des producteurs sont formés,
  - o Les associations de base sont renforcées,
  - o Un centre commercial et culturel est créé,
  - o Une caisse d'épargne et de crédit est créée,
  - o etc.

Nous n'ébauchons ici que la démarche telle que nous l'interprétons à partir des documents épars du projet. Les diverses contraintes auxquelles celui-ci se heurtera, les changements de partenaires, modifieront les objectifs sans qu'il soit vraiment possible de déterminer si les priorités dégagées initialement demeurent dans la ligne de mire des premières intentions. Dans sa seconde période, celui-ci se focalisera en effet sur la construction d'un centre commercial et d'une caisse de crédit (d'où les deux derniers résultats repris dans notre proposition qui tente de concilier les deux orientations historiques du projet).



## 4.1.6 BREF HISTORIQUE DU PROJET

---

### LES PREMICES

---

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, le projet découle d'une recherche-action VITA (Valorisation Identitaire, Transfert et Autonomie) menée par l'IRFAM qui portait sur des populations originaires de l'Afrique subsaharienne résidant en Wallonie.

Ce travail permet de mettre en évidence l'intérêt de concilier la valorisation identitaire et professionnelle des travailleurs migrants avec les besoins de transfert de compétences au Sud.

C'est sur cet axe qu'à partir de 2001 est mis sur pied le programme VITAR I, dans le cadre du programme d'initiative communautaire EQUAL, subsidié par le Fonds Social Européen. Ce programme est coordonné par la Direction Générale des Affaires Sociales et de la Santé (DGASS) de la Région wallonne. Etalé sur 4 ans, il avait précisément pour objectif de permettre d'expérimenter des nouvelles pratiques professionnelles de valorisation identitaire, de transfert de compétences et d'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi originaires d'Afrique subsaharienne, habitant en Wallonie. L'IRFAM était chargé de la coordination pédagogique du programme, de la mise en œuvre concrète de l'accompagnement de stagiaires, ainsi que de l'évaluation interne, continue et formative de l'expérience, de sa modélisation et de sa documentation.

Etaient également impliqués, le Carrefour Interculturel Wallon (CIW), l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations (IRFAM) à Liège, le Collectif de femmes (CF), le Centre Régional de Verviers d'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (CRVI), et le Centre d'Action Interculturelle (CAI) de Namur.

C'est à l'occasion d'un colloque organisé en 2002 par l'IRFAM dans ce cadre que l'idée du projet est soumise à Jean-Pierre Lahaye, alors membre du Cabinet du ministre-président Van Cauwenberghe. Les promoteurs belges et béninois en ont déjà posés les premiers jalons. Des tentatives ont été faites pour intéresser des ONG telles que Solidarité Socialiste ou Entraide et Fraternité, mais les contacts ne débouchent sur aucun résultat, soit parce que ces organisations n'étaient pas intéressées, soit parce qu'elles étaient accaparées par d'autres priorités.

Les discussions qui se tiennent alors entre l'IRFAM, Jean-Pierre Lahaye et Michel Villan, aboutissent à l'idée de la création d'une asbl indépendante, Transfaires, dont la démarche concilierait un travail d'identification et de promotion des compétences des migrants en Wallonie et la mise en œuvre de projets concrets au Sud tirant profit de ces compétences. La DGASS subventionnerait le volet Nord ; le cabinet du Ministre-Président jugeant la démarche éligible, la DRI pourrait quant à elle soutenir l'initiative au Bénin. Un comité de suivi est prévu pour la coordination entre les deux administrations et les partenaires.

---

### LA PREMIERE PHASE

---

Un premier financement est accordé en février 2003 pour une mission d'instruction à laquelle participe un délégué du Cabinet Detienne, Ministre de tutelle de la DGASS. Cette mission coïncide avec la tenue à Cotonou d'un colloque organisé par Transfaires et l'APEIF précisément sur le thème du transfert des compétences des migrants du Nord vers le Sud. L'organisation belge demande à son partenaire béninois de lui proposer un projet qui puisse valoriser le transfert de compétences de migrants. Celui-ci leur propose la promotion de l'approche UNIVERS.

L'étude de faisabilité du projet est alors approfondie et permet de constater une mobilisation locale très forte, y compris de la part des pouvoirs publics.

C'est suite à cette mission que finalement deux projets conjoints sont rédigés comme convenu, l'un orienté au Nord pris en charge par le ministère des Affaires Sociales et de la Santé, l'autre, concernant le Sud, par celui des Relations internationales.

Ce dernier est programmé de septembre 2003 à juillet 2004. Il reçoit l'avis favorable de l'inspection des finances en novembre 2003. Le ministre du Budget donne son accord le 8 décembre. L'arrêté de subvention est daté du 15 décembre 2003. Néanmoins, la première tranche de subvention ne sera versée qu'en juillet 2004. C'est ce qui justifiera en partie, selon les promoteurs, le retard accumulé dans le démarrage des activités. Nous verrons que d'autres difficultés interviendront, que l'arrivée tardive des fonds ne fera qu'aggraver.

La première phase du projet devait s'étaler de septembre 2004 à juin 2005. C'était essentiellement une phase de préparation destinée à favoriser l'appropriation du projet par les acteurs et les bénéficiaires, identifier et mobiliser des partenaires techniques et administratifs supplémentaires, apporter aux organisations impliquées les appuis organisationnels et autres nécessaires à leur investissement dans le projet, etc.

Dès la fin 2004, les différends entre Transfares et l'APEIF, attisés par des difficultés de communication certaines entre les deux partenaires, aboutissent à une rupture. Il est essentiellement reproché à l'association béninoise de ne pas avoir commencé les activités qui lui étaient dévolues, de ne pas gérer le projet de façon transparente (notamment les difficultés de mise en œuvre sont occultées) et d'utiliser les fonds à des fins non prévues. La qualité de son travail est en outre remise en question par les associations de bénéficiaires.

Dans le courant de l'année 2005, les retards accumulés dans l'exécution des activités du projet au Nord incitent la DGASS à suspendre son soutien pour l'interrompre définitivement l'année suivante. Une autre interprétation suggère que le ministère des Affaires sociales ayant changé de mains et ses priorités redéfinies, il a été décidé de ne plus subventionner l'initiative. Cela aura des implications sur le volet Sud, car Transfares se verra contrainte d'envisager un réaménagement budgétaire pour compenser l'apport de ce soutien dans le salaire réservé au coordinateur permanent. Celui-ci était rémunéré à mi-temps sur le volet Nord.

---

## LA SECONDE PHASE

---

Après deux ans, il semble qu'aucun résultat concret n'ait pu être engrangé. Une évaluation à mi-parcours devait permettre d'actualiser la planification des activités de mise en œuvre proprement dites de formation et de d'implantation des unités UNIVERS au Bénin, mais elle ne pourra avoir lieu qu'en mars 2006. Elle mettra en évidence l'insuffisance des capacités de gestion de coordination du nouveau partenaire (DAPI) et fera ressortir des conflits d'intérêts entre différents intervenants et surtout des luttes de pouvoir entre organisations, individus et diverses autorités traditionnelles et administratives. Les relations avec le second partenaire sont à leur tour interrompues.

A la même époque, l'AJPR entre en conflit avec le monarque local. Transfares tentera d'apaiser les esprits. Dans un premier temps cela portera ses fruits, une fête de réconciliation sera même organisée. Mais la situation s'envenimera à nouveau et les luttes intestines qu'elle fera naître au sein de l'association conduiront cette dernière à la dissolution.

Il sera décidé de matérialiser la dynamique de mobilisation et de concertation à travers une structure nouvelle, spécifiquement fondée sur le projet, ADT, animée par le nouveau président du directoire de l'assemblée générale villageoise, Francis Avodagbe, élu président du directoire renouvelé lors de l'assemblée générale villageoise.

L'évaluation aura également contribué à mettre en évidence la nécessité exprimée par les acteurs locaux de bâtir un centre commercial et culturel et de créer une caisse d'épargne et de crédit pour consolider et perpétuer la dynamique initiée par le projet. On s'aperçoit en effet que l'on a trop misé jusque-là sur la production en ne prenant pas assez en compte sa transformation et sa commercialisation.

On envisage ainsi la construction du centre commercial et culturel comprenant trois bâtiments (un bâtiment central de 212m<sup>2</sup> ayant un espace cuisine et restauration, une salle d'exposition des produits avec étagères complètement achevée, deux bâtiments, des blocs magasins au niveau du linteau, une citerne d'eau de 200m<sup>3</sup>, un bloc latrines et douches, un espace de parking et de sport/ loisirs). Quant à la caisse d'épargne et de crédit, on lui donne pour objectif d'accorder des micro-crédits à 27 groupements des femmes et de jeunes pour une durée de trois mois chacun.

Le projet change alors de nom. Il devient le projet Univers-ALODO et entre ainsi dans sa troisième phase.

Sur ces entrefaites, Joseph Gatugu, coordinateur du projet et unique employé permanent de Transfares, démissionne. Il n'est plus rémunéré à temps plein, ses obligations familiales l'empêchent de réaliser des missions de suivi suffisamment longues ; de nouvelles opportunités s'offrent à lui.

---

### LA TROISIÈME PHASE

---

Il sera remplacé à partir de juillet par Marie-Thérèse Ndumba, ex-stagiaire du programme VITAR II. Elle dispose d'une expérience avérée dans la gestion de projet et du Bénin puisqu'elle a participé pendant plusieurs années à un programme d'appui au processus de décentralisation.

Elle entamera ses fonctions par une longue mission de presque trois mois sur le terrain destinée à lancer la troisième phase. Celle-ci tardera à débiter : diverses difficultés techniques devront être dépassées ; la défection du premier coordinateur amènera de nouveaux problèmes budgétaires ; la nouvelle coordinatrice aura dû trouver ses propres marques...

Dès le départ, elle constate les lacunes du projet, son absence de planification, les lacunes de la logique d'intervention... (cf. section suivante). Elle tente une reformulation dont il ne sera jamais tenu compte. Elle constate que les partenaires ne disposent d'aucun outil comptable susceptible de les aider dans la gestion des activités et entreprend donc de concevoir un guide à leur intention pour tenter d'y suppléer... Quand elle entre en fonction, elle se rend évidemment compte que l'argent encore disponible (environ 70 000 €) ne pourra jamais suffire à remplir les objectifs du projet. Elle constate encore que la population n'a absolument pas été impliquée et que les pouvoirs publics ont tout juste été informés. Pour reprendre son expression, elle se lance dans l'entreprise avec tout au plus, l'ambition de « sauver les meubles avec les moyens du bord. »

Enfin, il semble que des difficultés administratives entraîneront un long délai d'attente dans le versement des subventions. Il apparaît que l'administration du pouvoir subsidiant y ait une part de responsabilité. Une surcharge de travail aurait repoussé l'analyse de justificatifs à la fin de l'année. Analyse qui néanmoins avait également été retardée par la lenteur de Transfares à communiquer certaines pièces justificatives et autres documents requis (honoraires de l'architecte, extrait de compte sans facture pour une mission de J.Gatugu, listes des membres des Conseils d'administration de Transfares et d'IRFAM, etc.)

Le chantier progressera lentement, ce qui, outre des tensions avec les acteurs locaux, entraînera des dépenses supplémentaires (les coûts prévus pour le chantier ayant notamment augmenté).

Transfaires sollicitera donc un réajustement budgétaire pour renforcer les budgets prévus au Nord pour le suivi et la gestion du projet (la DGASS a arrêté ses financements) et pour assumer les nouvelles dépenses. Un délai supplémentaire sera également demandé pour remplir les engagements sur le terrain. Marie Dominique Simonet donne son accord. L'arrêté ministériel modificatif à l'arrêté initial est daté du 7 juin. Le projet est ainsi prolongé jusqu'à la fin juillet 2007.

#### **4.1.7 LA LOGIQUE D'INTERVENTION**

Dès le départ, elle n'est pas clairement lisible. L'examen des documents donne l'impression que, par souci de mettre en avant la cohérence et le bien fondé de la démarche, plusieurs intentions et initiatives se chevauchent sans qu'il soit possible d'en déterminer des priorités.

Ainsi, on semble confondre sur un même plan l'objectif (améliorer la sécurité alimentaire) avec les moyens (moderniser les pratiques agricoles), la méthode (en développant une approche intégrée), la mission de Transfaires (qui se caractérise par sa volonté de mettre à profit les compétences des migrants dans une perspective de co-développement) et sa vision du développement (intégré).

Un des intérêts du projet est qu'il se présente d'emblée comme exploratoire. C'est une initiative de recherche-action. Cela ne devrait cependant pas impliquer que les objectifs d'expérimentation et d'apprentissage soient placés au même degré de priorité que les autres.

Il est plutôt bienvenu de chercher à modéliser son intervention pour donner, dès le départ des gages de durabilité et de répliquabilité, mais cela reste un moyen et non un objectif (à la rigueur un objectif de second ordre).

Si réellement le projet avait une dimension de recherche, celle-ci aurait dû être valorisée dans les objectifs à poursuivre et matérialisée à travers un produit de capitalisation précis. Pour autant que nous le sachions, cela n'a pas été le cas.

Une autre caractéristique du projet, et ce qui constitue indéniablement un de ses points forts, est le souhait de s'inscrire dans une démarche intégrée qui associe la sécurité alimentaire, la santé communautaire, l'éducation, la protection de l'environnement, la culture et les relations interculturelles.

Malheureusement, les liens entre ces diverses dimensions et la nécessité de leur imbrication dans le cadre du projet ne sont pratiquement pas explicités. Leur articulation est posée théoriquement, mais rien ne permet d'appréhender les conditions et les procédés mis en œuvre pour concrétiser cette vision intégrée. Par exemple, la relation entre la valorisation de la culture locale et la sécurité alimentaire ne coule pas de source. Cette absence de clarification empêche de percevoir la cohérence qui lie les divers résultats et activités annoncés.

Au départ, 22 activités sont énumérées sans qu'il soit possible d'établir des relations immédiates aux objectifs poursuivis et aux résultats visés. Ces résultats ne sont pas davantage énoncés en relation avec des activités précises ou les objectifs. Certains sont d'ailleurs plutôt des indicateurs (rendements de toutes les cultures accrus de 50%) ou des activités (formations intégrées à l'agriculture).

Un classement chronologique des sources disponibles permet de s'apercevoir que la logique d'intervention a évolué au fil du temps, que des résultats et des activités nouvelles sont venues se greffer au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet et des démarches de concertation et de suivi entreprises. Malheureusement, si on réaménage parfois le budget, nous n'avons trouvé nulle part de reformulation. De nouvelles données apparaissent soudainement dans les rapports (ex : création d'une

radio communautaire), qu'il est impossible de rapporter à un objectif ou à un résultat antérieurement fixé. Dans ces conditions, il semble également difficile de parvenir à percevoir clairement les effets de ces changements.

Ainsi, à un certain moment, le projet semble se focaliser sur la construction du centre commercial et culturel et la mise sur pied de la caisse d'épargne et de crédit. On suppose, et c'est d'ailleurs évoqué, qu'il s'agit d'offrir à la dynamique créée par les initiatives antérieures. Mais ça reste flou. Dans quelle mesure cela se pourra-t-il ? Est-ce que les efforts concentrés sur ces deux activités n'ont pas déforcé au contraire les acquis des premières phases du projet ?

Dernier constat à ce sujet. Les facteurs de risque sont pris en compte de façon superficielle (De plus, on considère l'absence de débouchés pour les produits agricoles comme un risque alors qu'*a priori* on prétend dans le même temps mettre l'accent sur une étude précise des variétés commercialement rentables !). Les précautions à prendre pour les atténuer ne sont pas intégrées dans la logique d'intervention.)

#### 4.1.8 LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROJET

On perçoit bien combien cette absence de structure dans la logique d'intervention peut perturber, voire compromettre, toute démarche de suivi et d'évaluation. Car il est difficile de déduire des indicateurs sur lesquels fonder les observations, de délimiter précisément les domaines à aborder.

Sans cette référence constante et ressassée aux objectifs de départ, même si on les remet en cause, avec le temps, on fini inmanquablement par perdre le fil...

C'est pourtant d'autant plus risqué dans une démarche intégrée où chaque dimension abordée impose des analyses spécifiques. Il est facile de se perdre dans la diversité.

On prétendra avoir pris soin de mettre sur pied rapidement plusieurs dispositifs de suivi, à différents niveaux : sur le terrain, avec les bénéficiaires et acteurs locaux, dans un souci louable d'appropriation ; entre les partenaires du Nord et du Sud. Ces dispositifs ne seront réellement mis en place qu'à partir du moment où Mme Ndumba entrera en exercice. Alors elle constatera qu'en réalité la population et les pouvoirs publics ne sont pas du tout impliqués. Il lui faudra repartir de zéro pour reconstituer un climat de confiance suffisant...

Un comité d'accompagnement impliquant les pouvoirs subsidiaires sera également constitué... Il est le garant du montage financier DGASS/DRI.

Chaque mission réalisée par des migrants dans le cadre du projet, chaque visite réalisée par l'équipe de Transfaires (plusieurs fois par an) était fondée sur des termes de référence assez vagues. Les rapports qui en sont issus sont pour la plupart des transcriptions d'impressions diverses, des anecdotes, des listes d'activités réalisées et des énumérations d'éléments factuels qu'il est difficile de rapporter à un ou plusieurs axes particuliers de la stratégie choisie.

Les rapports d'évaluation auxquels nous avons eu accès répertorient des activités ou de résultats, mais il n'y a pas à proprement parler d'analyse qui permette de déterminer dans quelle mesure les projets ont des conséquences conformes aux attentes initiales, s'ils en ont d'autres que celles prévues, quelles perspectives ils ouvrent...

Dès lors comment justifier les changements d'orientation si ce n'est par des réactions réflexes aux diverses influences subies, aux souhaits exprimés par les uns et les autres, aux contraintes qui se présentent ?

Le comité d'accompagnement en Belgique ne semble pas avoir eu grand chose à se mettre sous la dent<sup>14</sup>.

Si l'on se fie aux comptes-rendus synthétiques qui ont été établis, les réunions ont surtout eu pour fonction de prendre acte de l'évolution des activités en cours ou d'aider les promoteurs à trouver des solutions à des problèmes ponctuels. Et parmi ces problèmes, beaucoup semblaient davantage se rapporter aux conditions de gestion administrative et financière qu'au fond même de la stratégie. Celle-ci n'est jamais remise en question, en dépit des retards accumulés, des changements de direction et des échecs qui s'accumulent...

Les promoteurs prétendent avoir sollicité auprès du comité d'accompagnement, une mission d'évaluation externe du suivi du projet. La demande aurait été écartée par manque de fonds et aussi peut-être parce qu'en raison du retard accumulé on a préféré se concentrer sur les réalisations.

De son côté Jean-Pierre Lahaye, signale qu'il avait suggéré que M. Gatugu suive une formation en gestion du cycle du projet/Cadre logique. Cela n'a pas été fait.

#### 4.1.9 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Ces problèmes de suivi et d'évaluation ne découlent pas uniquement de lacunes de structuration. Les textes font état à plusieurs égards de difficultés de communication entre :

- bénéficiaires et/ou intervenants locaux (conflits d'intérêts, luttes de pouvoirs, divergences de vues...);
- les partenaires du Nord et du Sud (faible partage d'information, manque de transparence, distance...);
- promoteurs et administrations des pouvoirs subsidiants (incompréhension à propos des procédures administratives, non respect des réglementations, charges de travail trop importantes etc.);
- membres du comité d'accompagnement (découlent de problèmes de disponibilités).

L'état des divers rapports d'activités indique également des carences en matière de gestion de l'information. C'est précisément ce qui selon nous a manqué aux dispositifs de suivi et d'évaluation. L'information semble rarement triée, même lorsque les missionnaires partent avec des mandats circonscrits; il semble qu'on ne se soit pas assez demandé quelle information importait, pourquoi, à quoi et à qui était-elle utile, à quelles fins, etc.

#### 4.1.10 LA COMPLEMENTARITE DES STRATEGIES NORD ET SUD

La plus-value du projet et sa singularité tiennent fortement à sa volonté de concilier l'action d'intégration des migrants au Nord avec celle de la coopération Nord-Sud. C'est pour cette raison qu'il attire l'attention des institutions. Il est conforme à l'esprit du Contrat d'Avenir pour la Wallonie.

Les volets Nord et Sud sont donc *a priori* complémentaires mais cet aspect n'est absolument pas valorisé dans les logiques d'intervention décrites. Il est simplement indiqué que des experts migrants seront chargés de missions ponctuelles, on sait que les coordinateurs successifs sont des migrants, etc.

Il aurait sans doute été opportun de déterminer par exemple des indicateurs (communs) qui démontrent la cohérence des deux volets, qui montrent dans quelle mesure ils ont été utiles l'un à l'autre.

---

<sup>14</sup> On notera qu'il ne se réunit la première fois qu'en mai 2004, et la seconde fois qu'en juin 2005.

Spécifiquement, pour le volet Sud, on aurait par exemple pu faire apparaître que le fait de participer au projet, ne serait-ce que ponctuellement, a favorisé l'intégration et/ou la reconnaissance professionnelle des migrants. Selon les promoteurs, c'est d'ailleurs un effet possible du travail accompli : tous les migrants ayant été impliqués (à une exception près) ont trouvé par la suite un travail...

Les objectifs du volet Nord sont plus larges que de pourvoir au transfert de compétences de migrants dans le cadre du projet béninois. Ils consistaient en effet en :

- l'identification et la promotion des compétences des migrants,
- la création des effets multiplicateurs et durables en matière d'intégration et de transfert des compétences,
- la modélisation des processus de transfert de compétence.

On perçoit bien sûr l'intérêt de ce travail dans la logique qu'essaie de faire valoir Transfaires, mais c'est quelque chose qui doit être fait en amont et dont l'intérêt concerne les initiatives de coopération en général.

Si le volet Nord avait contenu une ligne d'activité spécifiquement dédiée à recruter des compétences ou à mobiliser des dynamiques directement utiles au projet UNIVERS ALODO il aurait été pertinent de le mentionner. Le faire dans des termes aussi généraux que ceux qui ont été mentionnés n'apporte rien. Cela laisse supposer que les deux démarches étaient indissociables mais il n'en était rien. C'est même parasitaire et contre-productif. Une simple allusion aurait suffi, pour souligner la spécificité de l'approche, valoriser la cohérence de la démarche générale de Transfaires, mais sans plus.

On a en définitive confondu la raison sociale de l'association avec le projet. La clarté de la logique d'intervention en aura pâti.

#### **4.1.11 LES ACQUIS DU PROJET**

Une simple lecture des rapports disponibles ne permet pas d'établir un bilan des acquis. On l'a dit, ils consistent en des listes d'activités réalisées, mais nulle part n'apparaît d'analyse qui permette de déterminer à quoi ces activités se rapportent et dans quelle mesure elles contribuent aux résultats et objectifs poursuivis. Des avancées qualitatives sont mises en avant mais sont surtout le fruit d'impressions subjectives que peu de données viennent étayer.

Les entretiens que nous avons obtenus nous ont tout de même permis de compléter les lacunes documentaires et de faire les constats suivants :

- a- La caisse d'épargne et de crédit a été mise sur pied et fonctionne toujours. Une soixantaine de femmes en auraient à ce jour bénéficié. Mais sur des sommes relativement modiques... (La caisse n'a été lancée qu'avec 2000 €).
- b- Le centre commercial et culturel n'a pas pu être achevé. Le chantier est interrompu. Pour mieux dire, c'est la communauté de Paouignan qui se retrouve aujourd'hui avec la charge de finir ce qui a été commencé. Mais Transfaires déclare poursuivre l'appui en recherche de financement tant au Nord qu'au Sud pour permettre au partenaire de finir complètement les deux blocs magasin et atelier de transformation à terminer. Le complexe commercial ne sera sans doute pas mis en service cette année comme prévu. Une série d'offres de services seraient prévues pour assurer la pérennisation et l'autofinancement de

l'infrastructure, mais nous n'en savons pas beaucoup plus<sup>15</sup>. Il est fait mention de micro-projets concernant la sensibilisation sur le SIDA et la santé reproductive, une offre d'activités sportives et d'échanges culturels, un cybercafé, la restauration, l'extension de la mutuelle d'épargne et crédits à de nouveaux publics, etc. mais est-ce qu'on ne se disperse pas encore ?

Des constructions connexes (citerne, WC, parking...) sont envisagées...

- c- Le projet a contribué à l'émergence et à la structuration d'une nouvelle association locale (ADT), mais il est difficile d'ici de déterminer dans quelle mesure il a été réellement bénéfique à l'éclosion d'une mobilisation associative (plus) solide. L'ultime rapport insiste néanmoins sur le fait que « les agents de Transfaires ont pu contribuer à l'éclosion d'une vie associative dans la localité de Paouignan, notamment par l'acquisition des nouvelles habitudes et techniques de gestion et de planification, à savoir une certaine culture de réunions, des compétences de conduite de travaux de groupe et de gestion comptable, des façons de consigner des décisions collectives, etc. (...) des progrès ont aussi pu être observés dans les domaines de base de l'activité citoyenne comme la communication de groupe, le travail en équipe, l'estime de soi, et également le développement d'une *culture de la responsabilité collective et individuelle* favorisant l'appropriation du projet et son adhésion idéologique par la population. » Une évaluation de terrain permettrait sans doute d'y voir plus clair. N'oublions pas que l'AJPR a imploré en 2005. *A priori*, les causes du désordre sont internes mais les enjeux des conflits ont été apportés par le projet et le manque de dispositions de contrôle ou de discernement des gestionnaire. Car en fait c'est le président de l'AJPR qui a commis l'indélicatesse de vendre au projet un terrain déjà vendu à quelqu'un d'autre... c'est lui aussi qui se réservait l'usage de la voiture du projet...
- d- Ce qu'on peut affirmer avec plus de certitude par contre c'est que Transfaires semble être parvenu à se trouver un interlocuteur local plus stable et peut-être plus fiable. Les liens entre Transfaires et l'ADT se sont perpétués. Un représentant de l'asbl belge leur rendait encore visite au printemps dernier.
- e- Selon le responsable de Transfaires, le projet aurait également fait évoluer le discours sur l'implication des migrants dans la coopération au développement. Il leur semble qu'ils sont parvenus à faire valoir l'intérêt d'une démarche de co-développement qui conjugue transfert des compétences et intégration des migrants.
- f- Il semblerait qu'à l'exception peut-être d'un seul, tous les migrants chargés de missions ponctuelles et/ou récurrentes dans le cadre du projet ont pu trouver du travail par la suite. L'histoire ne dit pas, il faudrait une étude spécifique pour le savoir, si l'initiative de Transfaires a joué un rôle déterminant dans leur intégration, mais il est au moins certain qu'elle a été une expérience supplémentaire à valoriser dans les CV.

On remarquera cependant encore que Madame Ndumba, en dépit du sauvetage qu'elle a opéré et des multiples autres services qu'elle a apporté à l'asbl a finalement été remerciée l'année dernière...

---

<sup>15</sup> Les moyens de faire perdurer le centre auraient dû en bonne partie être déterminés dès le départ.



- g- Transfaires estime avoir beaucoup appris du projet, de ses échecs comme de ses succès. L'organisation tente aujourd'hui de s'appuyer sur cette expérience acquise pour initier de nouveaux projets, s'impliquer dans d'autres partenariats (notamment en RDC et au Burundi), y compris en intégrant des partenariats au niveau européen (avec l'IRFAM). Elle envisage de soumettre prochainement des projets au cofinancement de la DGCD (quitte à solliciter l'agrément en tant qu'ONG). Dès octobre 2006, elle entreprend des démarches pour adhérer à ACODEV en tant que membre non ONG. L'IRFAM s'apprête à détacher quelqu'un pour aider son association-fille à améliorer sa gestion et à mieux structurer ses propositions. Dans les mois qui viennent, ils estiment être en mesure de proposer un nouveau plan de développement stratégique.
- Un nouveau bémol semble devoir être apporté à ce dernier constat. Selon la dernière gestionnaire du projet, Mme Ndumba, toutes les initiatives qu'elle aurait prise pour développer des partenariats susceptibles d'aider l'asbl à assumer ses nouvelles ambitions, auraient été systématiquement freinées...

## 4.2 BANQUE ALIMENTAIRE DE NGANE NDIOGO (SENEGAL)

---

### 4.2.1 PERIODE

Décembre 2004 - mars 2007

### 4.2.2 MONTANT DE LA SUBVENTION

14 000 € (sur un budget total de 20 841 €). Mais ici non plus il ne s'agit pas d'une subvention accordée au titre d'un cofinancement. Le complément (6 688 €) provient de l'organisation elle-même.

Mais, le projet bénéficiera également de l'opération 11.11.11., en 2003, à une hauteur de 4 400 €.

### 4.2.3 L'OPERATEUR EN BELGIQUE

L'asbl CAAD Belgique est une antenne en Belgique d'une ONG sénégalaise (cf. 3.2.4). Le comité d'initiative réuni pour créer cette association est au départ constitué de deux stagiaires issus de la Haute Ecole Charlemagne de Gembloux et de migrants sénégalais (dont l'un d'eux, M. Pape Sene compte parmi les fondateurs de l'organisation africaine) ou originaires d'autres pays africains.

L'asbl est créée officiellement en 2001. Ses activités à destination du Sénégal consistent à organiser des missions de bénévoles ou des visites de projets (elle le fera notamment en collaboration avec le CIRE en 2004) ou à essayer de trouver des appuis financiers pour les initiatives portées aux pays par l'ONG CAAD-mère (notamment pour le projet de mise en place d'une unité de formation en Informatique et Internet à Keur Massar, dans la banlieue est de Dakar ; appui sollicité auprès du CIRE dans le cadre de l'appel à projet 2004 du programme Migr'Action).

L'organisation s'implique aussi dans d'autres pays africains (par exemple en RDC) à travers les relations privilégiées qu'elle parvient à tisser au fil du temps avec d'autres associations de migrants basées en Belgique.

Parallèlement, CAAD s'emploie ici, dès 2002 à faire avancer la réflexion sur le rôle des migrants dans la coopération à travers plusieurs séminaires (2002 : Migration, culture et développement ; 2003 : Le migrant, trait d'union culturel et acteur de développement ; 2004 : Le migrant, ses actions de développement) dont les deux derniers sont inscrits au programme de deux éditions du festival Boul Falé. Organisé à Bruxelles, cet événement est à la fois un espace de réflexion sur la problématique de la migration, de divertissement et d'expression culturelle. Plusieurs centres culturels bruxellois y sont impliqués ainsi que des ONG comme l'OCIV, le CIRE, Solidarité Socialiste ou le CNCD. Les communes de Bruxelles et d'Anderlecht y contribuent également. Cette dernière collabore étroitement en 2004 avec CAAD à laquelle elle confie la coordination d'un projet d'insertion des migrants primo arrivants.

Notons que dès 2001, CAAD Belgique est membre de la plateforme « Migration et Développement » mise sur pied par le CNCD. En 2003, elle est admise au Conseil Consultatif de la Ville de Bruxelles.

Lorsque Cécile Sacré, responsable de l'ancienne plateforme CNCD Migration et développement, sollicite le soutien du cabinet du Ministre-Président de la Région wallonne en charge des Relations Internationales pour le projet de CAAD, l'association est donc très bien implantée dans le tissu institutionnel et associatif local bruxellois.

Elle est aujourd'hui hébergée par la Ville de La Louvière pour poursuivre ses activités d'appui et de formation à l'insertion des migrants primo arrivants. Elle est notamment subventionnée dans ce rôle par le ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration.

La Ville de La Louvière est aussi membre du comité d'accompagnement du projet faisant l'objet de la présente analyse.

#### 4.2.4 LES PARTENAIRES

CAAD Sénégal, la Cellule d'Action pour l'Assistance au Développement est une association de développement reconnue dans son pays depuis 1993. Elle est agréée comme ONG en 2001. Elle a recours très tôt à l'accueil de bénévoles en provenance de France et de Belgique et entretient à ce titre des relations constantes avec plusieurs écoles ou universités de ces pays (ENGESS à Strasbourg, Université de Bordeaux III, IUT Montaigne dans la même ville, l'ISI de Gembloux, l'ULB...). Dès la fin des années 90, l'organisation sénégalaise donne son accord pour la création par une dizaine de jeunes stagiaires français, d'une antenne implantée en Pays Basque. Il s'agit d'offrir une nouvelle porte d'entrée au recrutement de bénévoles, de collecter des fonds et du matériel pour les projets montés par CAAD au Sénégal. La conjonction de leurs efforts permet la réalisation de plusieurs projets dans diverses régions du Sénégal, dont celui qui nous occupe aujourd'hui.

#### 4.2.5 OBJECTIFS DU PROJET

Encore une fois, le projet cumule plusieurs ambitions qu'il n'est pas aisé de prioriser de notre point de vue dans la mesure où la logique d'intervention est peu structurée (cf. plus bas).

Au jugé, nous dirons que la finalité du projet est de lutter contre la faim et la malnutrition de la population de Ngane Ndiogou, petit bourgade de la région de Kaolack (objectif global).

Pour y parvenir le projet s'est fixé comme objectif spécifique l'installation d'une banque alimentaire qui regroupe les familles paysannes du village et de ses environs ; une banque censée contribuer à :

- améliorer la condition de la femme (en allégeant ses charges domestiques),
- renforcer la capacité des paysans à s'organiser, se structurer et valoriser leurs productions,
- stabiliser le marché local.

Cette banque serait également appelée à devenir un « centre de développement des capacités pour la région ».

#### 4.2.6 BREF HISTORIQUE DU PROJET

Le projet communautaire de banque de céréales à Ngane Ndiogou a débuté dès 2001. C'est la population elle-même qui aurait réclamé cette banque alimentaire. CAAD Sénégal était déjà actif dans la localité depuis 1999. Elle avait mis en œuvre la réhabilitation et l'affectation d'un périmètre maraîcher au village, ainsi que l'établissement d'un plan de desserte d'eau potable. C'est la raison pour laquelle, tout naturellement les villageois sollicitent une nouvelle intervention de l'ONG.

Cette dernière commence par réunir les fonds nécessaires à la constitution d'un premier stock modeste de grains (483 €) dès juillet 2001. A la même époque, une équipe de trois formateurs issus de CAAD Pays Basque vient former les premiers membres du comité de gestion et animer un atelier sur les techniques de vulgarisation et de promotion du projet.

Celui-ci sera renforcé par les cotisations des familles ayant adhéré au projet. Au bout d'un an toutes les familles du village sont membres et celles des villages voisins manifestent à leur tour leur désir de s'impliquer.

La banque sera encore alimentée en 2004 par les sommes réunies par l'antenne française de l'organisation (soit près de 1 800 €).

Mais il reste nécessaire de construire un local approprié, d'acquérir l'équipement nécessaire à la gestion de la banque et de former le comité (constitué de villageois) qui en aura la responsabilité.

En 2003, Cécile Sacré, alors coordinatrice de la plateforme « Migration et Développement » a incité Pape Sene à solliciter le soutien du Cabinet du Ministre-

Président Van Cauwenberghe qui vient justement d'accorder un avis favorable à l'expérience pilote qui fait l'objet de ce travail.

Au départ, plusieurs projets sont soumis à l'appréciation de son cabinet. C'est celui de la banque alimentaire qui semble le plus éligible pour l'obtention d'un financement.

Lorsque CAAD introduit sa demande, presque 10 000 € ont déjà été affectés aux prémices de ce projet, sans compter les efforts de mobilisation qui ont été consentis par l'équipe de CAAD (bénévole) et les bénéficiaires eux-mêmes (sous formes de cotisations, de travaux gratuits...).

A cette époque, l'association est encore basée à Bruxelles. Mais certains de ses membres et sympathisants vivent en Wallonie, plus particulièrement à La Louvière où il apparaît plus opportun d'établir le siège social, d'autant que l'association est déjà par ailleurs impliquée dans des collaborations avec le FOREM et le FIPI.

Il s'écoulera près d'une année entre le moment où CAAD introduit sa demande de financement à M. Suinen et l'accord de subvention. Il semble que ce laps de temps aura été mis à profit pour retravailler la proposition.

Bien que le projet ait jugé recevable par le Cabinet, à la DRI, Danielle Moreau, en dépit d'*a priori* favorables, juge utile de solliciter l'avis d'un Conseiller de la Délégation Wallonie-Bruxelles de Dakar. Ce dernier, Mamadou Kane, après un examen détaillé du document de présentation du projet et une rencontre avec Pape Sene et les représentants de CAAD Sénégal, rendra à son tour un avis favorable en juillet 2004.

Il faudra attendre décembre de cette même année pour que le Ministre Dominique Simonet marque son accord sur l'arrêté ministériel octroyant la subvention.

Il semble qu'il n'y ait pas grand-chose à rapporter à propos de la mise en œuvre du projet. Les missions de suivi, de formation et d'encadrement prévues se déroulent sans accroc et les rapports intermédiaires parviennent régulièrement à la CASIW comme aux bureaux bruxellois de la DRI.

Dans les délais prévus, les installations de la Banque alimentaire sont inaugurées en avril 2007 en présence des représentants de la Délégation Wallonie-Bruxelles.

#### **4.2.7 LA LOGIQUE D'INTERVENTION**

Nous l'avons déjà dit, la logique d'intervention n'est pas très bien structurée. On finit par la cerner mais il faut faire un effort.

De toute évidence, les promoteurs maîtrisent peu les notions de base du Cadre logique (ex : l'objectif spécifique paraphrase l'objectif global ; les objectifs et les indicateurs sont confondus, de même que les résultats et les activités...). Encore une fois, cet outil n'est pas forcément la panacée qui doit servir de référence inconditionnelle à toute planification de projet. Néanmoins, il reste nécessaire d'user d'alternatives qui permettent de percevoir clairement les priorités établies, le mode opératoire et précis ce qu'on en attend en fin de course... Et le Cadre logique présenté ici est imparfait.

On sent pourtant bien que les promoteurs sont conscients de la dimensions intégrée du domaine d'intervention qu'ils abordent, qu'ils savent où ils veulent aboutir. Le dossier du projet témoigne d'une bonne connaissance des enjeux locaux et des répercussions diverses que l'on est en droit d'attendre de la création d'une telle infrastructure dans le milieu rural. Mais on a l'impression aussi qu'ils tiennent tellement à faire valoir les diverses aspirations qu'elles sont toutes placées au même niveau et qu'on ne voit pas suffisamment quelles mesures sont prises pour garantir que toutes seront bel et bien rencontrées.

Des facteurs de risques principaux sont pris en compte, ce qui est à mettre à l'actif du projet :

- des facteurs pouvant causer la perte des récoltes à stocker ;
- des conflits au sein de la population.

On pourra regretter cependant que ne transparaisse pas la façon dont on entend minimiser ce second risque.

Beaucoup d'hypothèses énumérées sont en fait des effets attendus de la création de la banque.

#### 4.2.8 LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROJET

Le souci de suivi du projet est très marqué. Jusque quatre évaluations à mi-parcours (qui sont en fait des missions d'observation et de coordination) sont prévues, ainsi qu'une évaluation finale. Des séances de restitution sont organisées, à Dakar, en présence des représentants de la Délégation Wallonie-Bruxelles, puis à Bruxelles, devant les gestionnaires du projet, les membres de la CASIW et d'autres organisations de migrants.

Notons qu'à la différence du projet précédent, aucun comité d'accompagnement n'a été constitué, du moins pas un comité réellement chargé d'accomplir un accompagnement ; il existerait plutôt un comité de soutien<sup>16</sup>.

Pour ce qui est des données censées faciliter le suivi et l'évaluation du projet, on remarque que les indicateurs présentés sont flous pour la plupart ; seuls sont clairement avancés ceux qui concernent la production ou la fréquentation de la banque alimentaire. On reste sur sa faim dès qu'il s'agit d'envisager dans quelle mesure cette banque contribuera à améliorer la condition de la femme (en allégeant ses charges domestiques), à renforcer la capacité des paysans à s'organiser, se structurer et à valoriser leurs productions ou stabiliser le marché local.

Les divers rapports ne s'en préoccupent quasiment pas. Ils s'emploient surtout à rendre compte de la réalisation des diverses activités, la construction des bâtiments, des instances de suivi et de gestion, les formations... Il est simplement dit que des bénéfices sont générés qui permettront la « pérennisation de l'action. »

#### 4.2.9 UN VOLET NORD AU PROJET ?

Ce point n'est absolument pas repris dans les documents du projet ou les rapports successifs qui s'y rattachent, mais il apparaît à la lecture des bribes de correspondances que nous avons pu récupérer qu'un engagement oral aurait été pris par l'association de mobiliser des citoyens wallons autour du projet, de réaliser des actions d'éducation au développement à partir des actions au Sénégal<sup>17</sup>.

Il aurait été intéressant d'intégrer ce volet Nord dès le départ dans le projet, ne serait-ce que parce qu'il est de toute évidence perçu comme un des moyens d'obtenir des soutiens supplémentaires et d'accorder une certaine pérennité à la dynamique instaurée...

De plus, dans l'esprit de la CASIW, au moins, cela semblait être un critère tacite ayant conduit au financement du projet par la DRI. On constate en effet qu'à la fin du mois

<sup>16</sup> Il est vrai qu'il n'y a plus ici qu'un seul bailleur de fonds et les montants sont moins importants que ceux alloués à Transfaires.

<sup>17</sup> Ce critère est repris dans les appels à projets WBI.

de février 2005, elle réclame que ces aspects soient mis en évidence dans les rapports à suivre.

On comprend que Jean-Pierre Lahaye ait demandé des éclaircissement à ce propos, mais la position de CAAD est également compréhensible dans la mesure où rien dans la conception du projet ne se rapporte à un quelconque pendant Nord des actions programmées.

CAAD a néanmoins tenu ses engagements. Des initiatives ont été prises au niveau de La Louvière pour obtenir le soutien des élus locaux, des familles et proches des membres. Un comité d'accompagnement local aurait été constitué.

Plusieurs événements belges (festivals, expositions, cours, formations...) organisés par d'autres ont permis à CAAD de présenter son action au Sénégal.

Mais les conséquences de ces actions n'apparaissent nulle part. On reste très laconique. S'il y a des retombées du projet au niveau wallon, elles restent floues. De même que les influences du Nord vers le Sud.

Citons Pape Sene : sur le plan de la vulgarisation auprès de la population wallonne, « CAAD a atteint son objectif. Les actions de la localité de Ngane sont largement connues et diversement soutenues à travers les ressources mobilisées... » On suppose donc que des ressources supplémentaires ont été retirées, mais lesquelles, dans quelle proportion, avec quels effets...

#### 4.2.10 LES ACQUIS DU PROJET

- La banque alimentaire est érigée, elle fonctionne, son comité de gestion formé, 13 tonnes de mil et 11 de maïs auraient été collectés au terme du projet... C'est à peu près tout ce qui ressort de la documentation disponible... on sait encore que le moulin à mil et la balance à céréales ont été acquis comme prévu et qu'ils rendent service aux populations.

Conformément aux attentes, il semble que la banque permette de limiter les variations des prix (elle achète les céréales et les revend aux membres dans un laps de temps déterminé ; les prix sont fixés par le comité de gestion élu parmi les membres). Mais l'action reste encore limitée aux membres de la banque. Il n'est pas exclu que d'autres en bénéficient si les stocks accumulés le permettent. Les habitants des villages alentours sont de plus en plus nombreux à vouloir s'associer au projet...

Si tel est le cas, c'est déjà beaucoup compte tenu des investissements visibles. Car sans aucun doute, beaucoup d'initiatives ont été prises sur fonds propres, en s'appuyant sur les ressources locales ou des soutiens supplémentaires qui n'apparaissent nulle part. Il est certain que bon nombre d'initiatives de mobilisation, de promotion ou d'appui ont été entreprises, dans des conditions plus ou moins formelles qui auraient mérité d'être mises en évidence. Par exemple, la cérémonie d'inauguration est entièrement prise en charge par la population et CAAD... Non seulement c'est un gage de mobilisation qui témoigne des chances de l'initiative à perdurer, mais c'est également une étape non négligeable qui prolonge l'action de sensibilisation et de promotion du dispositif auprès des villageois et de leurs voisins...

A cause de telles omissions, le projet ne semble pas tenir ses promesses ou pour le moins entretenir un flou suspect qui laisse supposer que la création de la banque est un objectif en soi...

Il ne fait aucun doute à nos yeux qu'une série de dynamiques ont été enclenchées plus ou moins implicitement, mais on ne perçoit pas l'ampleur véritable des efforts accomplis pour en arriver aux résultats engrangés. Par exemple, on apprend que l'implication progressive d'acteurs de plus en plus nombreux (collectivités locales, organisations agricoles, groupements de femmes, associations

locales diverses) a rapidement permis l'éclosion de nouveaux projets, mais lesquels, dans quelles directions vont-ils ?

On manque de garanties permettant d'entrevoir dans quelle mesure les effets attendus de la présence de la banque seront bien accompagnés que des actions supplémentaires sont envisagées pour s'assurer que ces effets seront recherchés, exploités... Il en existe sans doute, mais on n'en parle pas...

- Le projet a sûrement contribué à améliorer l'implantation de CAAD dans le tissu associatif et institutionnel wallon. Cela a déjà été suggéré plus haut, mais Pape Sene ajoute que l'action d'appui à la formation et à l'insertion des migrants n'a pas été le seul argument ayant incité la Ville de La Louvière à accorder des locaux à l'association. Le fait qu'elle développe des actions de solidarité au Sud et que celles-ci aient été soutenues par la Wallonie-Bruxelles aura certainement eu une influence.  
Le fait d'avoir incité l'association à quitter Bruxelles pour se recentrer sur La Louvière est sans aucun doute une influence déterminante de l'appui accordé par la région wallonne. Cela a augmenté les potentiels à exploiter, a créé de nouvelles opportunités.  
La réunion de restitution organisée à Bruxelles a également été un moyen de promouvoir la structure auprès des acteurs belges de la coopération.

## **4.3 CENTRE MIGRATION IBN BATOUTA A TANGER (MAROC)**

---

### **4.3.1 PERIODE**

Septembre 2003- janvier 2005. Prolongé jusqu'en avril 2005.

### **4.3.2 MONTANT DE LA SUBVENTION**

19 000 € (sur un budget total de 63 000). Dans le cas présent non plus la subvention n'a pas été accordée comme un cofinancement.

Le partenaire local, FO NORD était censé apporter son local, sa ligne téléphonique, sa connexion Internet. Finalement, il est difficile de reconstituer ce qu'il en a vraiment été (même le responsable de CADRE s'est montré bien en mal de le faire). En effet, les rapports budgétaires disponibles montrent qu'on a cherché à valoriser des pièces justificatives pour la location du local et les frais téléphonique ou de connexion Internet...

L'association néerlandaise ENCEMO (cf. plus bas) aura également contribué à hauteur de 400 Euros (symboliques).

CADRE a également obtenu une subvention auprès de l'ORBEM (40 340 €) pour l'aider à financer un poste de représentante permanente à Tanger (statut coopérant jeune demandeur d'emploi).

### **4.3.3 OPERATEUR EN BELGIQUE**

Le Centre d'Action pour le Développement des Relations Euro-méditerranéennes (CADRE) est au départ une asbl basée à Bruxelles. Sa création remonte à 2002 mais ses membres sont tous des militants, des intellectuels marocains démocrates pour la plupart actifs depuis le milieu des années 90 dans le secteur associatif bruxellois d'une part, mais, d'autre part aussi, dans des réseaux de la diaspora marocaine impliqués dans la défense des droits des migrants marocains, la promotion des relations interculturelles et du rôle des migrants dans le développement et le rapprochement de l'Europe avec le Maghreb.

Elle bénéficie de nombreuses connections dans les milieux associatif et politique belge, européen et marocain.

Ce capital est mis à profit dès la première année d'existence à travers l'organisation de plusieurs rencontres et colloques à Bruxelles, la publication de divers articles et ouvrages.

On notera en particulier la contribution de l'association au colloque « Migrations et développement démocratique au Maroc » mis sur pied par la plateforme Migration et Développement du CNCD en novembre 2002. L'association est membre de la plateforme. Hassan Bousetta, président de l'association et par ailleurs sociologue universitaire, se verra confier la responsabilité de représenter le CNCD au sein du CWBCI lors de sa création (il y renoncera en juillet 2006 suite à des divergences de fond avec le CNCD).

### **4.3.4 PARTENAIRES**

Le Forum des Organisations du Nord du Maroc (FO Nord) est une plateforme de coordination fondée en 1997 et dédiée au renforcement des structures associatives septentrionales du Maroc et qui dans cette optique, œuvre également à leur rapprochement. Elle est issue de la Conférence de Tanger (1996), étape importante dans l'émergence et l'affirmation du concept « Migration et développement ».



Centre euro-méditerranéen migrations et développement (ENCEMO) a été un des principaux soutiens à la création de FO Nord. C'est une organisation qui s'emploie notamment à la coordination et au renforcement des actions d'organisations euro-méditerranéennes reliées en réseaux, en particulier en matière de coopération entre les deux rives de la Méditerranée.

Dès le début de la mise en œuvre du projet, de multiples divergences vont apparaître entre FO Nord et CADRE, divergences qui découlent apparemment de difficultés à concilier les cultures organisationnelles et les méthodes de travail des partenaires. Il semble qu'une certaine incompatibilité de caractères entre la représentante de CADRE à Tanger et le responsable de FO Nord ait également contribué à mettre de l'huile sur le feu.

La longueur des délais d'obtention des fonds provenant de la région wallonne alimentera le climat de suspicion des Marocains à l'égard de leurs interlocuteurs belges.

De notre point de vue, la détérioration des relations entre partenaires est certainement imputable aussi à un manque de clarté quant aux termes de la relation de partenariat. On a déjà relevé plus haut la difficulté à estimer l'implication financière du partenaire marocain ; tout porte à croire que la répartition des responsabilités et des prises de décision n'a pas été suffisamment discutée ou qu'on ne soit pas parvenu à dégager des garanties suffisantes quant aux devoirs et responsabilités mutuels. Dans la documentation, on lit simplement que FO Nord s'est engagé à « offrir une couverture juridique pour le projet, abriter les activités de CADRE dans ses locaux, partager des frais liés à la connexion Internet, insérer le permanent dans son réseau social, encadrer ce permanent pour assurer la bonne marche du projet, faire la promotion du centre, etc. » Mais tout cela n'est qu'une succession d'accords de principes ; les conditions dans lesquelles ces engagements doivent être tenus sont vagues...

En définitive, dès le mois de septembre 2004, les trois partenaires mettent un terme à leur collaboration (il semble pourtant que les ponts ne soient pas complètement coupés car aux dires de Hassan Bousetta, les responsables se côtoient encore et collaborent à l'occasion...).

A compter de cette période, la « coopérante » de CADRE poursuivra seule le projet. A en juger par les listes présentées dans les divers rapports disponibles, elle parviendra néanmoins à rallier de nombreuses associations.

#### **4.3.5 OBJECTIFS DU PROJET**

Le projet vise la création à Tanger d'un centre de documentation, d'information et de formation sur la problématique « Migration et Développement » destiné à :

- devenir un lieu de rencontre et d'échanges à la disposition des divers acteurs locaux, nationaux et internationaux œuvrant dans ce domaine ;
- devenir une interface entre acteurs associatifs (sociaux et culturels) européens, marocains et issus de l'immigration marocaine en Europe ;
- offrir au tissu associatif un centre de réunion de documentation qui lui permettra de renforcer ses compétences et ses moyens d'action ;
- promouvoir la réflexion sur les questions de migrations associées au développement.

On attend également du centre qu'il accompagne les migrants et les familles de victimes de l'émigration clandestine et informe les étudiants, journalistes et cadres associatifs, en particulier sur cette thématique.

#### 4.3.6 LOGIQUE D'INTERVENTION

Même si l'objectif final à atteindre est clairement présenté, on se rend compte une fois encore que la logique d'intervention est tronquée. On fait des objectifs du centre les objectifs du projet !

De toute évidence, l'objectif spécifique du projet, ce pour quoi il s'engage, c'est simplement de créer dans un laps de temps d'une année et demi environ, les conditions qui vont permettre au centre Ibn Batouta de parvenir à remplir les missions qu'on lui destine dans un terme plus lointain. Cela impliquait de poursuivre les résultats suivants :

- le centre est (physiquement et légalement) créé ;
- il est doté de ressources de base à partir desquelles il va pouvoir commencer ses activités (un fonds documentaire, de compétences et d'un matériel) ;
- les dynamiques institutionnelles et autres qui lui permettront de développer par la suite ses activités sont impulsées (mobiliser les acteurs, créer des relations, promouvoir le centre, rechercher des sources de financement pérennes...)

On ne pouvait guère espérer mieux dans les délais impartis.

Si la présentation du projet avait été structurée sur ce canevas, il aurait été plus aisé de faire apparaître des lignes d'actions distinctes, des indicateurs. Il aurait été plus facile de départager l'utile de l'accessoire, l'urgent du « postposable » ... Or, à nouveau, les objectifs et les activités ne sont pas priorisés, pas suffisamment clairement fixés et délimités.

A vrai dire, impossible de détailler tout cela dans les quelques pages que constituent la présentation du projet ; la méthodologie est à peine esquissée.

Il est bien évident que sur une telle base, la communication entre partenaires ou avec les bailleurs peut difficilement s'établir, d'autant que rien ne semble planifié sur le papier...

Après la rupture avec le partenaire, il aurait été bénéfique de reformuler la logique d'intervention.

#### 4.3.7 BREF HISTORIQUE

C'est en été 2003 que les premiers contacts sont pris par Hassan Bousetta avec le Cabinet du Ministre-Président de la Région wallonne. A l'époque, outre son action au CNCD, l'intéressé est actif dans le projet de commémoration de l'immigration marocaine en Belgique. Le projet présenté ne peut recevoir un accord de financement de la DRI, CADRE n'étant pas implantée en Wallonie.

La bruxelloise CADRE entreprend alors des démarches auprès de Peuples Solidaires à Charleroi. L'ONG accepte de lui servir de « boîte aux lettres ».

Le projet est ensuite introduit en bonne et due forme. Il reçoit dès novembre 2003 un avis favorable de l'inspection des finances. L'accord du ministre du Budget est donné le 8 décembre suivant.

Dans l'intervalle, CADRE a obtenu de la DGCD de pouvoir envoyer au Maroc une jeune demandeuse d'emploi sous le statut de coopérante. Dès le 1 décembre celle-ci s'envole pour Tanger pour préparer le terrain et commencer à négocier une convention de partenariat avec FO Nord. Convention qui sera signée en février (mais dont nous n'avons obtenu aucune copie).

Le travail débute dans des conditions difficiles. En raison d'erreurs administratives, le traitement de la coopérante est pendant quelques temps bloqué par le DGCD. De plus, l'arrêté de subvention de la Région wallonne est promulgué en avril 2004 mais la première tranche du budget ne sera versée qu'en juillet. Les raisons de ce délai restent vagues. Y aurait-il eu un malentendu entre CADRE et l'administration ? CADRE n'aurait-il pas respecté la procédure ? L'administration aurait-elle été surchargée à cette époque ?

Quoiqu'il en soit, faute de moyens, la représentante de CADRE est contrainte de postposer plusieurs initiatives pour se concentrer sur les moins coûteuses ou les plus urgentes : prendre des contacts, trouver des alternatives financières, gérer les tensions...

Car le retard de paiement est le premier motif de dissension entre CADRE et FO Nord. Dès le mois de mai 2004, l'association marocaine commence à s'en plaindre. Elle en vient rapidement à soupçonner son partenaire belge d'employer les fonds à autre chose. La situation est d'autant plus tendue que les méthodes de travail de la représentante de CADRE au Maroc s'accordent difficilement avec les habitudes locales, notamment avec l'attention que l'on apporte au respect de la hiérarchie... Les motifs des tensions nous échappent en grande partie car nous n'avons pas pu recueillir les points de vue de tous les protagonistes.

Un premier acte de sécession est posé par les Marocains qui réalisent une évaluation interne du projet sans concertation avec CADRE. Cette dernière réplique le mois suivant avec un contre-rapport (nous n'avons obtenu ni le premier ni le second). Alors c'est l'escalade, FO Nord, ne voyant toujours pas d'argent arriver, bloque la connexion Internet réservée au projet ainsi que l'accès à certains de ses locaux.

Quand enfin en juillet/août la première tranche du budget est débloquée, la rupture est quasiment déjà consommée. Elle sera officialisée en septembre.

Dès la fin de l'été, il est donc nécessaire de trouver de nouveaux locaux et de déployer de nouveaux contacts, de repenser la stratégie... il est décidé de créer une antenne CADRE au Maroc et d'ériger le projet de centre autour de cette structure.

La permanente de CADRE bénéficiera à partir de l'automne 2004 du soutien d'une stagiaire et de volontaires en provenance de Belgique. Mais son contrat arrive à son terme à la fin de l'année. Il faudra songer à la rémunérer à partir de janvier 2005...

Depuis novembre, CADRE Maroc obtient une reconnaissance officielle provisoire ; il dispose d'un statut associatif. Mais il faudra attendre le mois de mars pour que les locaux du centre puissent être ouverts au public. Ce n'est qu'à partir de là, alors que le délai imparti au projet par le bailleur est largement dépassé, que les activités vont pouvoir être lancées. Des dépenses sont réalisées qui auraient normalement dû être faites avant la fin janvier 2005, cela sans concertation avec le bailleur, qui bien entendu les conteste et refuse d'accepter les justificatifs qui lui sont adressés et réclament le remboursement des sommes non dépensées aux termes officiels du projet.

Le problème sera résolu en août 2005 par un arrêté ministériel modificatif à l'arrêté de décembre 2004 allongeant les délais du projet jusqu'en avril 2005.

#### **4.3.8 L'ACTION AU NORD**

En dépit des réserves apportées, le projet se distingue des précédents dans le sens où l'action au Nord est intégrée à la logique d'intervention. En tout cas, cette fois, l'association s'y engage. Le projet a réellement un intérêt direct à développer des activités de communication et de sensibilisation puisqu'il s'agit de mobiliser aussi bien des acteurs associatifs belges impliqués dans la problématique « Migration et développement » que des associations de migrants.

La plateforme Migration et Développement du CNCD aurait pu être justement une pièce maîtresse de cette action (elle a pourtant consacré deux tables rondes à la diaspora marocaine (novembre 2002 : Les enjeux des migrations et du développement démocratique au Maroc ; février 2003 : le code du statut personnel de la femme

marocaine « ici » et «là-bas »)<sup>18</sup> mais sa suppression par le CNCD fin 2004 n'a pas permis d'aller plus loin.

Malheureusement bien sûr, peu de détails sont donnés sur la marche suivie et aucune dépense liée à ses activités Nord n'est budgétisée dans le projet.

Une conférence-débat sur les enjeux des migrations et du développement au Maroc a été organisée à Charleroi en partenariat avec Peuples Solidaires. Une table ronde de la Plateforme Migration et développement, également à Charleroi. Ni l'une ni l'autre ne semblent avoir attiré beaucoup de monde en dépit des efforts de CADRE pour mobiliser les milieux associatifs locaux...

Les sources et les témoignages ne disent pas dans quelle mesure l'action belge de CADRE aura été utile à l'action au Maroc si ce n'est que deux coopérants-stagiaires belges y auront contribué ainsi qu'une volontaire française...

Sans doute l'ancrage de CADRE dans la ville Wallonne était-il trop artificiel. Peuples Solidaire n'aura été qu'une boîte aux lettres. L'ONG était peu intéressée à l'époque à développer des activités vers cette région du monde ; les contacts étaient sporadiques ; il n'a jamais été question de faire de CADRE un membre associé.

#### 4.3.9 ACQUIS DU PROJET

- Le centre a été créé et équipé. Situé au centre de Tanger, il occupe une surface de 152 m<sup>2</sup>. Il est composé de deux bureaux, d'une bibliothèque et d'une salle de réunion équipée d'un matériel vidéo. La bibliothèque est ouverte au public, son fonds documentaire est spécialisé sur la thématique « Migration et Développement ». Il s'agit essentiellement de dons ou de documents disponibles gratuitement sur Internet provenant d'associations, d'ONG, d'Universités, Les services d'information ont été élargis par la conception d'une base de données documentaires et des répertoires utiles aux associations (liste des associations, des centres de documentation, des bailleurs de fonds, des centres de recherche spécialisés, d'institutions nationales ou internationales, etc. (au total près de 700 références).

Nous ne disposons d'aucune donnée concernant le taux de fréquentation de ce centre, pas plus que nous ne pouvons nous rendre compte si les personnes qui l'ont fréquenté en ont tiré le profit souhaité. Ce qui ressort de façon flagrante, et de ce point de vue c'est un échec, c'est que le centre n'existe plus de nos jours (voir plus bas).

- Des campagnes de sensibilisation ont été réalisées à partir du centre en collaboration avec les acteurs de développement locaux. En dépit de ses déboires initiaux il semble que CADRE soit en effet parvenu à s'implanter dans le tissu associatif local et s'est impliqué dans la lutte contre le VIH-SIDA, la promotion des droits de la femme, le code de la famille... Le centre a pu à l'occasion servir pour la dispense de formations. Mais tout cela est repris dans le bilan final du projet, la suite est beaucoup plus obscure...

Dans la foulée du soutien de la Région wallonne, CADRE est parvenu à obtenir une subvention fédérale (Diplomatie préventive), puis d'une fondation américaine (Leadership féminin). Mais depuis la fin 2006, plus rien.

---

<sup>18</sup> Les travaux d'Hanane Agezal, supervisés par la plateforme, (« La plus-value des actions et des projets des associations migrantes de développement. Mémoire pour le diplôme d'Etudes Spécialisées en Coopération au Développement », ULB, 2001-2002 ; « Les projets de développement des associations de migrants. Etudes de cas et outils d'analyse » - ce dernier a été cosigné par Cécile Sacré) accordent une place importante aux initiatives d'associations de la diaspora marocaine.

- CADRE reste actif mais essentiellement en Belgique. Les locaux du centre sont loués à une association espagnole dont on ne sait pas si elle profite du fonds documentaire réuni à l'époque. Celui-ci n'a plus été alimenté. Une des raisons majeures de ce retrait du Maroc tient, selon Hassan Bousetta, à la difficulté de maintenir sur place une permanence salariée. Après le départ de la première coopérante (présentée comme très capable), la dynamique a fini par s'essouffler. En Belgique, la formule des coopérants jeunes demandeurs d'emploi a fait long feu... il est devenu plus compliqué d'assurer un encadrement sur place suffisamment constant et suivi. Il n'y avait manifestement pas d'ancrage suffisant pour garantir un relai quelconque.

## 4.4 CONDUITE ET MAINTENANCE AUTOMOBILE (BURUNDI)

---

### 4.4.1 PERIODE

Novembre 2005-octobre 2007. Prolongé jusqu'en octobre 2008

### 4.4.2 MONTANT DE LA SUBVENTION

70 966 €

### 4.4.3 L'OPERATEUR EN BELGIQUE

L'Association pour la Solidarité, la Reconstruction et le Développement de la Région des Grands Lacs (ASRD) a été créée en 2004 par un groupe de migrants originaires de trois pays de la zone des Grands Lacs africains (RDC, Burundi, Rwanda) associés à certains de leurs amis belges.

Plusieurs étaient engagés dans diverses institutions ou associations wallonnes ou bruxelloises investies dans la coopération au développement ou concernées par la question de la migration et du développement ou de l'intégration des migrants. Ses situations leur servaient déjà avant qu'ils ne décident de se regrouper pour promouvoir la mobilisation des efforts de coopération en faveur de leurs régions d'origines dont ils estimaient qu'elles étaient délaissées par l'aide internationale.

Leur première initiative commune sera d'obtenir le soutien du CNCV pour convaincre des décideurs belges d'aller se rendre compte par eux-mêmes de la situation sur le terrain. Une mission d'observation sera programmée mais qui ne pourra avoir lieu en raison de l'instabilité politique de la région à cette époque, en particulier au Burundi. L'association voudrait pouvoir développer des initiatives dans les trois pays de la région, en particulier dans les zones limitrophes où des liens sociaux continuent d'être entretenus entre les populations en dépit du contexte politique. Son but est de parvenir à renforcer la cohésion sociale et les liens entre ces populations. Elle entend contribuer à la reconstruction et au développement socio-économique de la région par la promotion des publics les plus instables et fragiles. Ainsi son attention se porte-t-elle en particulier sur les politiques de démobilisation telles qu'elles sont soutenues dans les trois pays, notamment par la coopération belge, jugées trop superficielles parce qu'elles ne donnent pas aux mobilisés la possibilité de s'insérer suffisamment tant socialement que professionnellement dans la vie civile.

Son intention serait d'œuvrer à l'intégration sociale et socioprofessionnelle des démobilisés et des enfants de rues (surtout les adolescents) pour mettre leurs potentiels au service de la reconstruction de la région.

### 4.4.4 PARTENAIRES

Le partenaire burundais est une association dénommée « Solidarité pour la Reconstruction et le Développement du Burundi » (SORED-Fasha). Elle était connue de l'ASRD avant le projet. Certains membres sont des connaissances personnelles de membres de l'ASRD.

Les ambitions de l'association belge étant de parvenir à agir dans les trois pays de la région, de multiples contacts sont également entretenus avec des personnalités, des institutions ou des associations rwandaises et congolaises.

L'ASRD se donne aussi pour mission de tirer profit de sa base européenne pour capitaliser les compétences et expertises des ressortissants de la région résidant en Belgique (principalement à Namur) et dans les pays voisins pour promouvoir les échanges et la cohabitation entre les populations des trois pays et pour sensibiliser l'opinion wallonne aux difficultés de ces populations.

#### **4.4.5 LES OBJECTIFS DU PROJET**

Le projet financé par la DRI vise l'implantation à Bujumbura d'un centre de formation à la conduite et à la maintenance automobile.

Il s'agit en fait d'ouvrir une structure et d'inaugurer un module de formation qui offre aux démobilisés et aux enfants des rues pré-adultes de la ville l'opportunité d'obtenir un permis de conduire et d'acquérir une qualification de base en mécanique censée faciliter leur insertion professionnelle.

Le projet est présenté comme une expérience pilote dont les leçons serviront à l'implantation d'initiatives semblables ailleurs dans le pays, puis à plus longue échéance en RDC et au Rwanda.

#### **4.4.6 LOGIQUE D'INTERVENTION**

Le projet soumis en 2004 à l'appréciation de la CASIW ambitionne déjà de couvrir les trois pays. Il fait état des démarches entreprises jusqu'alors pour faciliter l'implantation des centres de formation professionnelle.

Mais la logique d'intervention est à peine esquissée. L'intention de centrer d'abord les initiatives sur le Burundi est expliquée. Les activités prévues sont décrites dans les grandes lignes, un budget est déterminé, de même déjà que les thématiques des modules de formation envisagés ; la présentation fait également état de contacts préliminaires, mais c'est à peu près tout...

Ce qu'il est intéressant de relever c'est que la CASIW donne ici son aval à une esquisse de projet. A tel point que la DRI va d'abord financer deux missions d'identification à Bujumbura... et qu'un volet Nord va être adjoint à la proposition initiale pour appuyer le renforcement de la jeune asbl qui commence à peine à se structurer (elle n'a pas de local, pas d'équipement, aucun permanent et son conseil d'administration vient d'être entièrement renouvelé...). A notre connaissance, le document de reformulation consistera essentiellement en une redéfinition à la hausse du budget et une re planification des activités.

On constate alors une part d'improvisation. Ainsi par exemple, deux missions d'identification/formulation sont organisées parce qu'au terme de la première on s'aperçoit qu'il faut plus de temps pour arriver au bout.

Il y a des confusions aussi. On constate par exemple que les activités liées à la négociation d'une convention de partenariat avec SORED-Fasha sont imputées à ce volet...

Il est clair aussi qu'on essaie de tirer profit des opportunités qui se présentent et parfois on se dissipe un peu, car même s'il est décidé de se focaliser sur le Burundi, on s'emploie très tôt à prendre des contacts utiles pour les autres pays... (faut-il y voir une difficulté à concilier les intérêts de membres d'origines différentes ?).

Dans la documentation disponible nous n'avons rien trouvé qui puisse attester qu'à un moment ou à un autre, une tentative de structurer une logique d'intervention ait été réalisée.

#### **4.4.7 BREF HISTORIQUE**

Comme écrit plus haut, le projet soumis en 2004 à l'appréciation de la CASIW. Un comité d'accompagnement est d'emblée mis sur pied qui associe Pol Charles en tant que représentant du CNCD.

En 2005, dans le suivi apporté à ce dossier, J-P Lahaye, nouveau coordinateur de la CASIW incite l'ASRD à réduire ses ambitions dans un premier temps et à recentrer ses

activités sur un seul pays. Parmi les diverses perspectives de projets qui sont envisagées, c'est seulement à partir de ce moment qu'il est décidé de se focaliser sur l'implantation d'une structure de formation professionnelle.

La nécessité de renforcer la structure au Nord pour la rendre plus à même de concrétiser ses ambitions est également mise en avant. Un volet d'appui à la structure en Belgique est ajouté.

Un arrêté de décembre 2005 leur accorde une subvention pour un projet comportant les deux volets.

L'accent sera d'abord mis sur le lancement des activités au Burundi. Deux missions d'identification/préparation vont se succéder au début de l'année 2006. Il s'agit d'aller vérifier les constats préliminaires, de s'assurer d'installer les meilleures conditions de démarrage possibles, d'effectuer les premières démarches administratives et institutionnelles nécessaires et d'approfondir les termes du partenariat avec SORED-Fasha. La personne qui occupait alors le poste de Directeur du MIDA au Burundi leur sert d'intercesseur.

Ces missions sont censées conduire à la rédaction d'un projet plus abouti (s'il existe, malgré notre demande, nous ne l'avons pas obtenu...).

En parallèle, des contacts sont pris en Belgique, au Rwanda et en RDC dans la perspective de préparer le terrain aux projets d'implantation suivants.

L'administrateur namurois du CNCD aide l'ASRD à obtenir un local administratif.

Le projet mettra du temps à démarrer. Les promoteurs estiment qu'il ne débute réellement qu'en juillet 2006. C'est ce mois-là que le centre de formation est enfin inauguré. Le retard accumulé s'explique par des facteurs divers :

- un contexte politique instable qui ralentit les démarches administratives et institutionnelles (difficultés à obtenir une accréditation officielle, une exonération du matériel importé);
- un partie du matériel nécessaire devra être acheté en Europe et importé (il restera longtemps bloqué en douane) ;
- il faudra deux missions d'identification au lieu d'une ;
- les mécanismes de partenariat avec SORED-Fasha sont longs à négocier et il faudra plus de temps que prévu pour les « rôder » ;
- le versement tardif des tranches successives du budget attribué par la Région wallonne.

Ce dernier point serait dû à de multiples complications survenues dans le suivi administratif et financier du projet. Il paraît d'abord évident que les promoteurs ont eu du mal à intégrer les procédures ; d'un autre côté la communication avec les services bruxellois de la coopération non-gouvernementale est difficile ; les malentendus avec l'administration ne vont pas cesser de s'accumuler. Cette situation atteindra son comble en automne 2006 (mise en cause de pièces justificatives Belgacom, pièces justificatives pour l'achat du matériel du siège social de l'organisation manquent ou ne sont pas conformes). Il faudra l'arbitrage de la CASIW pour revenir à une normalisation des relations (en octobre 2006, Jean-Pierre Lahaye propose à ses collègues de réaliser un contrôle commun dans les locaux de l'association ; il le fera seul en raison du refus de ceux-ci).

Faute de dialogue, des erreurs seront commises. Ainsi, en août 2006, Une lettre est adressé à la DRI pour demander l'autorisation d'effectuer des aménagements au sein du budget global initial de l'arrêté de subvention. Ne voyant pas arriver les paiements attendus dans les délais escomptés, l'ASRD prendra des libertés sur la réaffectation de son budget, ce qui fera empirer la situation...



Accaparée par les difficultés accumulées au Burundi (sans doute aussi par l'attention peut-être prématurée qu'elle mettra à préparer des relations de travail pour les futures implantations au Rwanda et en RDC), en raison également de la démission du responsable principal des activités en Belgique, l'ASRD ne pourra véritablement se consacrer à son volet Nord qu'en toute fin de projet.

Des initiatives auront été prises, elle aura organisé ou collaboré à plusieurs événements de sensibilisation ou de débat sur la situation dans les Grands Lacs, plusieurs tentatives seront faites auprès du monde ONG pour essayer d'intéresser de nouveaux partenaires à ses projets, mais en vain. Les seules avancées significatives seront l'obtention d'une aide de la DGASS en accord avec le CPAS de Namur pour l'obtention d'un poste de permanent (contrat art. 60), la mise à disposition d'un local dans l'arrière-boutique des magasins du Monde-OXFAM de Namur, et le renouvellement du conseil d'administration.

A l'été 2007, voyant les échéances approcher, l'ASRD sollicite une prolongation du projet et une nouvelle modification. Le tout lui sera accordé jusqu'en octobre prochain.

Les engagements pris seront-ils tenus? Cela n'est pas garanti. Lorsque nous nous sommes rendus à l'ASDR en juillet, ils venaient à peine de recevoir la troisième tranche de financement...

#### **4.4.8 SUIVI-EVALUATION**

Le projet de l'ASRD est le second à bénéficier d'un suivi rapproché. Il n'est pas formalisé, mais à plusieurs reprises un petit comité a pu se réunir à la CASIW pour assurer le suivi technique, étant entendu que le suivi financier est entièrement assuré par le service de la coopération non-gouvernementale de Bruxelles. Des réunions de concertation ont pu avoir lieu entre les deux services mais semble-t-il uniquement lorsqu'il a fallu apaiser les tensions et dissiper les malentendus s'accumulant entre l'association et les gestionnaires du dossier à la DRI.

Il n'y a pas eu de véritable suivi technique mais seulement des échanges épisodiques liés à des demandes ponctuelles. Ceux-ci n'ont fait l'objet d'aucun compte-rendu.

Les promoteurs ont tout de même pris soin d'établir des rapports intermédiaires mais ils sont très partiels et certaines parties sont absolument identiques.

#### **4.4.9 LES ACQUIS DU PROJET**

Le projet n'étant pas officiellement achevé, il est trop tôt pour en tirer un bilan. Néanmoins, on peut déjà avancer les constats suivants :

- Le centre a été ouvert et d'ailleurs la coordinatrice de l'APEFE à Bujumbura à assisté à son inauguration en grandes pompes au mois de juillet 2006.
- Trois sessions de formation ont pu être mises en œuvre ; une trentaine de personnes ont été formées ;
- Le projet suscite l'intérêt de plusieurs institutions locales qui souhaitent lui soumettre des candidats (ex : la Commission nationale chargée de la démobilisation, de la réintégration et de la réinsertion des anciens combattants, la Police Nationale, des candidatures spontanées...) et de nouveaux bailleurs se profileront à l'horizon mais rien n'a encore abouti ;
- Les membres de la ASRD estiment que le fait de bénéficier de l'aide de la DRI leur aura été bénéfique à plusieurs titres :
  - o Ils auront pu commencer à se structurer, à acquérir une certaine stabilité institutionnelle (un des piliers fondateurs de l'organisation, celui de la RDC a cependant quitté l'association récemment, ce qui perturbe un peu les progrès accomplis) ;

- La visibilité et la reconnaissance de l'asbl auront considérablement augmenté auprès des acteurs belges de la coopération impliqués dans l'aide à la région des Grands Lacs et des diasporas qui en viennent ainsi qu'au Burundi ;
- De nouvelles opportunités sont en train de naître de cette reconnaissance. On notera en particulier le fait que l'ambassade burundaise a sollicité l'ASRD pour jouer un rôle clé dans le processus initié en mai dernier de mobilisation de la diaspora (suite à l'appel lancé à la conférence de Bruxelles). L'ASRD est par ailleurs en relation étroite avec l'Association des Parlementaires européens pour l'Afrique (AWEPA) et le groupe des experts de la diaspora, avec le ministère des Affaires étrangères, à l'origine de ce processus.

## 4.5 COMOCONGO. MATURATION DES CHAMPS DES MEDIAS AFRICAINS : PROGRAMME DE FORMATION-ACCOMPAGNEMENT POUR ENTREPRENEURS MEDIAS (RDC)

---

### 4.5.1 PERIODE

Novembre 2005 - octobre 2006. Prolongé jusqu'en février 2007.

### 4.5.2 MONTANT DE LA SUBVENTION

20 000 €

La subvention demandée concerne un seul volet d'un projet global plus large. Il s'agit d'une contribution à la production et à l'impression de 1000 exemplaires d'un annuaire de l'audiovisuel africain francophone. Il est également prévu de concevoir et créer un site Internet destiné à promouvoir l'initiative et à faciliter la diffusion de son contenu.

### 4.5.3 OPERATEUR EN BELGIQUE

Nanou est une société de production de documentaires pourvue d'un statut d'asbl. Sa création est l'initiative d'un frère et d'une sœur originaires du Congo. L'association existe depuis 1991 mais ses activités sont irrégulières et ponctuelles. En dehors des projets de films sur lesquels elle a travaillé, elle a pu à l'occasion assurer des formations, notamment à destination de publics migrants, ou des services d'expertise rendus par l'intermédiaire de son administrateur, Mabilia Mbeka. Ce dernier se sera investi dans plusieurs initiatives d'autres acteurs associatifs belges comme Africalia<sup>19</sup> ou l'ONG APRAD à la fin des années 90.

Nanou aura vaguement été impliquée dans les premières discussions projetant la création de la CGMD (cf. chapitre suivant), mais ne s'impliquera guère lorsque le projet se concrétisera.

Mr Mabilia était membre du Conseil Consultatif pour la Solidarité Internationale (CCSI) de la Ville de Bruxelles.

En Avril 2005, Nanou asbl devient Comocongo, agence conseil en communication africaine.

### 4.5.4 PARTENAIRES

Il n'y a pas à proprement parler de partenaires, mais le projet nécessite de s'appuyer sur un réseau étendu de relations dans le monde des médias africains.

### 4.5.5 OBJECTIFS DU PROJET

Les archives disponibles aux bureaux de Bruxelles ne contiennent aucune présentation de projet. La CASIW dispose d'un descriptif mais il est très succinct. Les documents disponibles et les entretiens réalisés nous apprennent qu'il s'agissait de produire un annuaire de médias télévisuels africains francophones.

Cet annuaire a pour ambition de contribuer à stimuler les échanges entre professionnels africains et la circulation des productions et services audiovisuels.

---

<sup>19</sup> Elle contribuera notamment à l'organisation de près de 300 séances de films africains dans le cadre de Africalia 2003.

L'initiative s'insère dans un projet plus important de mise sur pied d'un programme de formation-accompagnement pour entrepreneurs des médias envisagé avec la collaboration du programme « Création et Croissance » de la Solvay Business School : le MCMA Project (Maturation des Champs des Médias Africains).

#### 4.5.6 BREF HISTORIQUE DU PROJET

L'idée trotte dans la tête de Mabilia Mbeka depuis de nombreuses années. Familier des médias africains, il sait à quel point les ouvrages de référence font défaut. Il proposera le projet à plusieurs partenaires potentiels jusqu'à ce qu'un assistant de Joëlle Milquet au CDH en prenne connaissance et oriente M. Mbeka vers le cabinet de la ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures de la Région wallonne.

Il y adresse sa demande de financement en décembre 2004. Le contenu de l'annuaire est quasiment déjà réuni. Ce dont l'asbl a besoin c'est de financements lui permettant d'éditer l'ouvrage.

La ministre demande à la CASIW d'examiner le projet en avril 2005. M. Mabilia Mbeka est alors rapidement reçu par le coordinateur de la CASIW. Celui-ci fait part de son avis favorable à Philippe Suinen qui, en vue d'un éventuel appui de la Région, lui demande d'organiser une réunion de présentation rassemblant le personnel concerné du WBI afin que le promoteur puisse défendre sa démarche.

En décembre 2005, la subvention est accordée.

Ce qui se passe ensuite est plus difficile à reconstituer. Il semble que Mabilia Mbeka, alors qu'il est en train de mettre en œuvre son projet ressent la nécessité de lui donner plus d'ampleur; il lui apparaît plus opportun d'accompagner la diffusion de son ouvrage par un réflexion plus large sur les problèmes des médias africains. Il approche plusieurs bailleurs potentiels. Une opportunité semble s'offrir mais il faut attendre que le Programme ACP-UE d'appui au cinéma et au secteur audiovisuel ACP (ACP FILMS) soit mis en place. Aussi, Mabilia Mbeka décide-t-il de mettre le projet entre parenthèses le temps que la situation se débloque. Il sollicite en octobre 2006 une prolongation de validité de l'arrêté de subvention. Celle-ci lui est accordée. Malheureusement, le projet ACP film est sans cesse ajourné et perdant espoir de concrétiser le projet comme il l'aurait souhaité, son promoteur s'en détache peu à peu.

A de multiples reprises, l'administration essaiera en vain d'entrer en contact avec lui pour avoir des nouvelles de la progression du projet. Au terme des nouvelles échéances, estimant ne pas avoir rempli son contrat, Nanou asbl est tenue de rembourser les sommes qui lui ont été confiées. Mabilia Mbeka a commencé à le faire de sa propre poche depuis quelques mois...

#### 4.5.7 LES ACQUIS DU PROJET

Ce projet est en définitive un vrai gâchis. Selon Mabilia Mbeka, l'annuaire a été imprimé en 500 exemplaires. S'il n'est pas diffusé rapidement, son contenu perdra tout intérêt car une bonne part des informations qu'il contient seront bientôt périmées<sup>20</sup>. La faute en incombe certainement à l'inconstance du promoteur...

---

<sup>20</sup> Outre les exemplaires à utiliser par le promoteur pour son travail prévu dans sa stratégie d'action COMOCONGO, il avait été convenu de diffuser le reste des exemplaires via le réseau WBI, AWEX compris. Il serait intéressant d'inciter M. Mbeka à profiter encore de cette opportunité.

## **4.6 APPUI AU CENTRE DE FORMATION KIKESA (RDC)**

---

### **4.6.1 PERIODE**

Novembre 2007 - décembre 2009

### **4.6.2 MONTANT DE LA SUBVENTION**

38 800 € (sur un budget total de 44 300). L'apport de Solimambe se monte à 5 500 €. C'est le premier projet inclus dans l'expérience pilote auquel on applique le principe de cofinancement. Le premier également pour lequel la part des frais de gestion et d'administration est clairement limitée à 12,5%.

### **4.6.3 OPERATEUR EN BELGIQUE**

L'association Solidarité des Mamans Manianga de Belgique (Solimambe) est une asbl créée en 1995 (c'est une association de fait depuis déjà plusieurs années). Elle est constituée d'une cinquantaine de femmes. Sa vocation première était d'assister les ressortissantes congolaises primo arrivantes dans leurs démarches d'insertion socio-professionnelle. C'est en quelque sorte un collectif d'entraide féminine qui offre à ses adhérentes un soutien moral, d'intégrer un cercle de solidarité, de bénéficier d'un accompagnement dans toutes les démarches administratives, des animations et parfois quelques formations de base. Le soutien s'est peu à peu étendu également aux jeunes des deux sexes (pour lesquels des excursions sont organisées).

Régulièrement chaque année, voire plusieurs fois par an, Solimambe organise des soirées culturelles pour financer ses activités. Il est intéressant de noter que ces soirées sont aussi un prétexte pour des séances de sensibilisation. Déjà en 1997, ces soirées sont destinées à récolter des fonds pour répondre à des besoins d'équipement ou de médication au Zaïre (pour les femmes hospitalisées à l'hôpital de Kikenge).

L'année 2000 marquera un tournant décisif dans l'évolution des activités de l'association. En tant que membre du Conseil des Femmes Francophones de Belgique, Solimambe, en la personne de sa présidente, est sélectionnée pour participer à la 23<sup>ème</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette expérience sera très formatrice et contribuera également à améliorer la visibilité et la crédibilité de l'organisation.

Ainsi, une nouvelle dynamique s'enclenche. Des formations à l'embauche, à la vie associative sont organisées de même que des conférences sur le thème de l'intégration des femmes congolaises. L'asbl reçoit de la Fondation Roi Baudouin une subvention.

Sensibilisées par le directeur du centre Kikesa en visite à Bruxelles, les femmes de Solimambe commencent dès 2001 à lancer des opérations de soutien en faveur des enfants handicapés du Congo (elles permettent notamment d'aménager des toilettes et des douches pour les membres du personnel du centre). Le thème va devenir récurrent dans les réunions et soirées qui vont être organisées à partir de cette époque.

### **4.6.4 LE PARTENAIRE**

Dès 2001, Solimambe est approchée par le représentant du centre Kikesa. Il s'agit d'un centre de formation professionnelle pour handicapés installé dans la banlieue de Kinshasa. Il est officiellement reconnu par l'Etat comme institution socio-médoco-pédagogique d'utilité publique. Il existe depuis près de 40 ans et jouit d'une

reconnaissance certaine auprès des acteurs impliqués dans les questions liées au handicap au Congo. Le Centre a su tisser au fil des années un réseau étendu de partenaires qui l'ont soutenu (on citera notamment ACB Rennes ou Afro Handicap, deux organisations de Congolais et d'Angolais basées respectivement en France et en Suisse), Manos Unidas et la fondation INTERED (Espagne), Entraide et Fraternité (Belgique), USAID (USA), Memisa (Pays-bas), etc.

Kikesa et Solimambe sont liés par une convention de partenariat. Il s'agissait pour les deux entités de formaliser leur relation déjà ancienne, mais il s'agissait clairement aussi d'offrir une garantie de stabilité aux bailleurs de fonds éventuels.

La Haute Ecole de Bruxelles est également impliquée dans le projet pour assurer la formation des enseignants du centre de Kikesa. Au départ, pour la HEB, il s'agissait de trouver un débouché de stage pour ses aspirants éducateurs. Mais son intérêt va rapidement croître et son rôle dans le projet prendre en importance : il consiste à analyser les besoins en formation, les améliorations pédagogiques et d'encadrement à apporter puis à encadrer les formations des éducateurs.

#### **4.6.5 OBJECTIF DU PROJET**

Le projet vise à améliorer les capacités d'intervention du centre Kikesa.

#### **4.6.6 LOGIQUE D'INTERVENTION**

Les ambitions de ce projet sont plus modestes et mieux circonscrites que dans les autres cas observés. La logique d'intervention est dès lors beaucoup plus limpide.

Après quelques retouches de pure forme, on pourrait l'exprimer ainsi :

- Objectif global : Les chances d'intégration socioprofessionnelle des jeunes handicapés du centre Kikesa sont augmentées;
- Objectif spécifique : les capacités d'intervention du centre sont améliorées ;
- Résultat 1 : Les capacités d'hébergement de l'internat sont améliorées
  - o Activités :
    - Réhabiliter et assainir les infrastructures
    - Equiper les dortoirs
    - Réorganiser la gestion de l'internat
- Résultat 2 : Le formation professionnelle de base est améliorée
  - o Activités :
    - Equiper trois ateliers
    - Renforcer l'organisation des formations
    - Acquérir du matériel pour l'atelier de reliure
- Résultat 3 : Les compétences et les capacités d'intervention du personnel encadrant sont améliorées
  - o Activités :
    - Renforcer les capacités managériales de 10 responsables
    - Compléter la formation de 12 professionnels de santé
    - Renforcer les capacités d'intervention et améliorer l'attitude de 35 enseignants et travailleurs sociaux.

Les étapes du projet sont clairement définies, de même que le chronogramme.

#### 4.6.7 BREF HISTORIQUE DU PROJET

Mme Badeba Biku s'adresse d'abord à M. d'Adesky de la DGCD pour apprécier les chances qui pourraient leur être offertes de bénéficier d'un financement fédéral. Le fonctionnaire lui conseille de se tourner plutôt vers la CASIW. Rendez-vous est alors pris en février 2006 à Namur.

Mais la demande de subvention présentée est encore jugée trop ambitieuse et imprécise. Le programme est intitulé « Volets Nord et Sud des activités à réaliser par l'asbl Solimambe » et le budget nécessaire à sa concrétisation avoisine les 270 000 € ! Il est évidemment conseillé à l'association de revoir sa copie en priorisant ses activités et de limiter son aire d'intervention à un seul site.

Après plusieurs séances de travail, et de longues discussions avec les partenaires congolais à propos des orientations à privilégier, il faudra attendre septembre 2006 pour que Solimambe revienne enfin avec une proposition à sa mesure.

Quelques retouches y sont encore apportées jusqu'en mars 2007, date à laquelle la demande de financement est officiellement adressée à la DRI.

L'arrêté de subvention est daté de décembre 2007<sup>21</sup>. Pourtant le premier versement en provenance de la Région ne sera pas effectué avant mai 2008. Il semble qu'une fois encore la communication entre les promoteurs et les services de la coopération non gouvernementale n'ait pas été parfaite. Plusieurs explications nous ont été données :

- la présidente de l'association sur qui toutes les fonctions de gestion reposent, faute de disponibilité, aurait mis beaucoup de temps à réaliser les démarches requises pour obtenir la première tranche ;
- les promoteurs ne connaissaient pas les procédures (ils n'avaient pas lu l'arrêté de subvention) et n'ont pas pris la peine de se renseigner.

Du côté de Solimambe, on déclare ne pas comprendre ce qui a justifié ce retard. Les observations de l'administration doivent être fondées, au moins en partie ; nous n'avons aucune raison d'en douter. Il n'en reste pas moins que plusieurs courriers sont adressés par Madame Biku à la DRI pour connaître l'avancement du projet et que nous n'avons trouvé nulle trace de réponse.

Il est encore trop tôt pour estimer si ce retard aura des conséquences sur la suite du projet. Il n'en aura *a priori* pas eu sur la confiance qui lie les partenaires.

#### 4.6.8 LE VOLET NORD

Le volet Nord du projet est par contre beaucoup moins étoffé. Les mamans de Manianga font part de leur intention de poursuivre leurs activités de sensibilisation en axant surtout leurs interventions sur Wavre, Namur, Mons et Liège. Un chiffre est cependant avancé : six conférences au moins sont envisagées. Leur intention est encore de parvenir à faire jouer une pièce de théâtre écrite par la présidente sur le thème du handicap en RDC.

Mais cet axe Nord n'est pas du tout budgétisé, et encore moins intégré au projet Sud.

---

<sup>21</sup> Relevons au passage que la CASIW n'a pas reçu copie de l'arrêté de subvention en provenance du service gestionnaire.

#### 4.6.9 ACQUIS DU PROJET

A ce stade d'avancement de l'initiative, on peut déjà affirmer que Solimambe aura beaucoup appris de l'appui que la CASIW lui aura apporté sur le plan de la formulation de projet.

Cela aura donné aussi l'occasion de bénéficier d'une formation en planification par le cadre logique organisée par la CASIW. Même si la méthode n'est sans doute pas encore réellement maîtrisée, l'introduction aura certainement bénéficié à la présidente et à l'étudiant qui offre de temps à autres son expertise à l'association.

Pourtant, Solimambe n'a pas l'air de prendre conscience de la portée du soutien et de la confiance dont elle bénéficie. Les femmes que nous avons rencontrées ne se rendent pas compte à quel point le fait de bénéficier de 38 000 euros est une opportunité rare pour une asbl de son envergure. Il semble qu'elles n'aient pas encore compris les avantages que cette première expérience de gestion de projet pourrait apporter sur le plan du renforcement des capacités et de la visibilité.

C'est sans doute en partie lié au fait que les chevilles ouvrières de Solimambe se comptent sur les doigts d'une main et que tiraillées par leurs diverses obligations familiales et professionnelles, elles sont facilement dépassées. Les membres sont peu disponibles. Malgré leur nombre, peu de femmes sont réellement impliquées dans les activités de l'asbl. Il ne serait pas abusif de penser que l'association toute entière repose principalement sur les épaules de Mme Joséphine Badeba Biku qui en est le principal moteur... Quelles garanties a-t-on finalement que les inputs qui sont apportés seront restitués et pris en charge de façon durable par l'institution ?

Les efforts de renforcement qui sont consentis en faveur de l'asbl ne devraient-ils pas davantage chercher à minimiser un tel risque ?



## 4.7 APPUI A LA CONAFED (RDC)

---

### 4.7.1 PERIODE

Novembre 2007 - novembre 2010

### 4.7.2 MONTANT DE LA SUBVENTION

42 831 € (sur un budget total de 48 950). Ici, selon l'administration, on se situe également dans le cadre d'un cofinancement. Les promoteurs n'en semblent pas tout à fait conscients. A leurs yeux, ils bénéficient d'une subvention pure et simple.

### 4.7.3 L'OPERATEUR EN BELGIQUE

Le Centre d'Etude et de Formation sur la PME (CEF/PME) est une organisation de migrants dont l'autorité et les compétences sont connues et reconnues dans le secteur de la coopération belge.

Elle a été constituée par des migrants africains, tous anciens étudiants de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve.

Sa démarche se distingue par le fait que depuis sa création, elle déclare explicitement vouloir contribuer au développement des pays du Sud en facilitant bien sûr l'organisation et le renforcement des organisations de base (ce qui n'est pas en soi original, du moins dans les déclarations d'intentions) et en renforçant les associations et les entreprises de migrants (ce qui l'est davantage). Ainsi ses activités tiennent en quatre axes principaux :

- renforcer les capacités des ressources humaines des associations de migrants par des formations en gestion et l'appui à l'élaboration de projets ;
- faciliter les échanges d'expériences entre les membres et les responsables de différentes associations qui le souhaitent ;
- renforcer les capacités des ONG du Sud à appuyer les processus d'auto-promotion ;
- entreprendre des actions de recherche/action pour capitaliser et diffuser les expériences acquises.

CEF PME travaille ainsi depuis plusieurs années avec des migrants et leurs associations en soutenant des projets de développement de leurs régions d'origine. Le Centre joue ainsi le rôle de catalyseur et de trait d'union entre différents acteurs impliqués dans la dynamique de Migration et Développement tant au niveau de la conception que de la réalisation du programme.

Le Centre a rempli un rôle crucial entre 2001 et 2005 dans le cadre du programme FSE/EQUAL VITAR puisqu'il a eu à dispenser des formations en matière de création et de gestion des activités génératrices de revenus en Belgique et dans les pays d'origine des migrants.

Il a bénéficié de l'appui de la DGCD dans ses activités. Il a apporté son aide à la restructuration des groupements impliqués dans le programme d'appui aux micro projets financé par cette dernière... et s'attribue une influence décisive dans le fléchissement de l'orientation « d'aide au retour » prise par l'administration fédérale dans la mise en œuvre de la première ligne de cofinancement « Migration et développement ».

#### 4.7.4 LE PARTENAIRE DU PROJET

Le Comité National Femmes Et Développement (CONAFED) est un réseau qui regroupe plusieurs ONG évoluant dans les domaines de l'entrepreneuriat féminin, micro-crédit, formation à la citoyenneté en RDC. Son travail consiste à promouvoir et appuyer le développement du mouvement associatif congolais à travers le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des ONG et associations de base. Elle promeut en particulier l'approche genre. Ses activités couvrent toute la RDC à travers un Réseau Femmes et Développement (REFED) et d'autres tissus de relations avec des Eglises, des syndicats, des médias et des associations de jeunes. Il anime enfin un réseau de mutualités d'épargne et de crédit et un service de soutien aux porteurs de micro projets.

C'est en quelque sorte un alter ego de CEF PME au niveau congolais, un relais idéal pour véhiculer le projet pressenti.

#### 4.7.5 OBJECTIF DU PROJET

Le dossier de présentation du projet est épais mais difficile à débroussailler... Le moins qu'on puisse dire c'est qu'il est très confus.

En dépit de plusieurs tentatives d'échanges avec M. Fabrice Muamba (*de visu*, par téléphone ou courriers électroniques interposés), nous sommes restés totalement hermétiques aux intentions du projet. Nous ne sommes manifestement pas parvenus à nous comprendre.

De toute évidence plusieurs présupposés nous échappent. Monsieur Muamba le justifie par le fait que ce projet est en réalité le résultat d'un processus de réflexion déjà ancien, qu'il découle d'initiatives précédentes. Mais cela ne ressort pas dans le document de présentation, et les explications qui nous ont été données nous ont semblé n'être que des paraphrases des principes de travail ressassés dans le texte. Lorsque nous nous sommes étonnés du fait que ces liens avec les démarches antérieures ne soient pas mis en évidence, nous nous sommes entendus rétorquer que cela ne semblait pas nécessaire dans la mesure où les membres de la DRI connaissaient CEF/PME depuis longtemps et qu'il n'était pas nécessaire de développer...

Finalement il ressort de nos dialogues de sourds que l'objectif principal à retenir est le renforcement des capacités d'intervention des ONG, associations et entités locales dans les zones d'interventions du CONAFED.

Si nous comprenons bien ce que cela signifie, cela revient à renforcer les capacités des membres de la CONAFED pour mener des activités d'appui aux porteurs de projets locaux.

#### 4.7.6 LOGIQUE D'INTERVENTION

Le problème c'est qu'on ne dit pas comment on compte procéder concrètement, sur combien d'associations ce travail va porter, sur quels domaines (au moins potentiels) ce renforcement devrait porter...

Ce qui ressort à la lecture des activités décrites et de nos entretiens avec M. Muamba c'est que le projet qui est financé ici aurait dû plus opportunément s'intituler « Etude d'identification en vue de renforcer les capacités des membres de la CONAFED à mener des activités d'appui aux porteurs de projets locaux ».

Entre cette étude d'identification et les résultats concrets recherchés (des organisations formées, équipées, des encadrements efficaces) il manque certainement des étapes...

Pourtant le document ne manque pas de détails, bien au contraire, mais beaucoup consistent en des déclarations d'intentions générales, en diverses affirmations dont

les fondements ne sont pas explicités,... On confond manifestement « logique d'intervention » et « philosophie d'intervention ».

Un cadre logique est présenté, mais il est truffé d'erreurs... Les résultats recherchés sont des déclinaisons abrégées des intentions générales exposées largement ailleurs... Il n'y a pas un seul indicateur convenable et pas un qui soit en relation directe avec l'initiative d'identification, si tant est que c'est bien l'objectif sur lequel il fallait s'arrêter...

L'échelle d'intervention laisse rêveur également. Elle suggère un système de coordination (en cascade ?) dont la mise en place elle-même tient de l'exploit.

Les modalités de l'étude d'identification restent un mystère complet à nos yeux.

#### **4.7.7 BREF HISTORIQUE DU PROJET**

Durant l'année 2005, les membres de CEF-PME et le coordinateur de la CASIW ont eu plusieurs contacts sur un dossier intitulé « Appui à la mise en place d'un dispositif de microcrédit par les migrants ». Tout en notant la pertinence du thème pour la lutte contre la pauvreté, J-P. Lahaye mettait en évidence plusieurs imprécisions concernant principalement les partenaires et le public-cible. Il conseillait en outre de diminuer l'ambition du projet, quitte à ce que cette première expérience soit étendue avec l'appui d'un autre bailleur.

Un nouveau projet est alors introduit en 2006 qui apporte les précisions souhaitées quant au public visé (femmes du Sud) et cite pour la première fois la CONAFED comme partenaire du projet. Mais le reste du document est semblable au précédent.

Dans une lettre du 3 octobre, Monsieur Lahaye fait également remarquer que « le dossier introduit se rattache toujours à la phase d'identification et ne constitue pas un dossier instruit et formulé susceptible d'être financé immédiatement ». Il suggère par conséquent un financement pour la première année du budget (soit 19 000 €) sous le titre « Etude de faisabilité et formulation d'un dossier d'appui à la mise en place d'un dispositif de microcrédit pour des femmes de la Région des Grands Lacs. Il préconise encore la constitution d'un comité d'accompagnement chargé du suivi du projet.

Manifestement, il n'a pas été suivi.

Le projet pour lequel est introduit la demande de financement en 2007 s'intitule « Programme d'appui au renforcement des capacités des ONG et associations membres de la CONAFED ».

L'Inspection des finances donne son accord pour le financement à la fin du mois de novembre 2007 ; le ministre du Budget en décembre. L'arrêté de subvention est daté du 7 janvier 2008<sup>22</sup>.

#### **4.7.8 LES ACQUIS DU PROJET**

Nous ne pouvons malheureusement rien dire de plus sur ce projet. A ce jour, ses promoteurs eux-mêmes ne sont pas encore en mesure de témoigner des progrès accomplis.

---

<sup>22</sup> Ici non plus, la CASIW n'a pas reçu copie de l'arrêté de subvention...

## **4.8 FESTIVAL CŒUR D'AFRIQUE (RDC)**

---

### **4.8.1 PERIODE**

Octobre 2007 - septembre 2008

### **4.8.2 MONTANT DE LA SUBVENTION**

25 000 € sur un budget total de 247 000 €. L'édition précédente du festival avait déjà obtenu de la DRI un financement de 14 000 €.

### **4.8.3 OPERATEUR EN BELGIQUE**

Jambo productions est une association créée en 1999 par un groupe d'animateurs socioculturels bruxellois et d'autres, originaires du Congo ou se sentant des affinités profondes avec ce pays. Sa vocation première est de produire des événements culturels et festifs qui promeuvent la multiculturalité et contribuent à soutenir des projets en RDC, essentiellement à Kinsasha.

Ses membres sont très investis dans des événements tels que la fête de la musique ou le festival Couleur Café.

Ces activités sont motivées par la volonté de renforcer le lien entre les créations culturelles et les retombées qu'elles peuvent avoir sur les actions sociales destinées à améliorer la qualité de vie des populations kinoises, en particulier, retisser les liens sociaux dont la jeunesse a besoin pour s'épanouir.

### **4.8.4 PARTENAIRES**

Son ambition consiste à vouloir créer des synergies entre les secteurs culturels et artistiques de Bruxelles et de Kinshasa. L'organisation du festival à Kinshasa mobilise ainsi près d'une dizaine d'associations belges et congolaises.

Cependant, les partenaires congolais ne semblent pas en mesure d'assumer seuls la mise en œuvre du projet. Les raisons tiennent autant à un manque de capacités qu'à une absence de reconnaissance de la part des autorités administratives et institutionnelles locales. Même s'ils assument de plus en plus de responsabilité sur le plan logistique, la maîtrise de l'organisation du festival reste pour l'essentiel entre les mains de Jambo productions. C'est à elle qu'incombe encore la coordination sur le terrain et les démarches de représentation et de promotion du projet sur le plan officiel.

### **4.8.5 OBJECTIFS DU PROJET**

Organiser une festival culturel dans les quartiers populaires qui par les synergies qu'il crée entre acteurs du Nord et du Sud valorise le travail des associations socioculturelles, des artistes et des professionnels de la culture kinois tout en renforçant leurs compétences. Il s'agit d'encourager également les collaborations avec des intervenants belges.

#### 4.8.6 LOGIQUE D'INTERVENTION

L'organisation du festival est une opportunité de formation et d'échanges d'expériences et de capacités. Plusieurs projets y sont greffés pour impulser des initiatives qui une fois promues et soutenues sont destinées à s'autonomiser et à être prises en charge par les partenaires.

Ce qui est visé à plus long terme, c'est :

- le renforcement du secteur culturel et artistique kinoï, ;
- la réintégration sociale et scolaire des jeunes de la rue.

Les activités prévues pour y parvenir sont :

- les activités liées à l'organisation et à la promotion du festival lui-même ;
- la création et la promotion d'une école de Capoeira ;
- des actions de prévention destinées aux jeunes et aux familles ;
- la réalisation d'une compilation musicale d'artistes du festival ;
- la formation d'assistants ingénieurs du son.

On ne sait pas grand chose de plus sur la façon dont concrètement les initiatives sont planifiées et menées à bien.

Ces ambitions s'inscrivent dans une logique d'intervention de longue haleine. Le festival en est à sa troisième édition. Les dynamiques impulsées devront sans doute être soutenues sur plusieurs années. Les organisateurs souhaiteraient pouvoir bénéficier de financements plus structurels, planifiés sur le moyen ou le long terme.

Non seulement cela éviterait à l'asbl de devoir chaque année refaire les démarches administratives nécessaires à l'obtention des subventions, mais cela inciterait surtout à présenter un projet présenté sur une plus longue échéance ; cela permettrait de mieux faire percevoir les rapports entre les événements ponctuels et les processus plus étalés mis en place ; les objectifs de développement pourraient plus facilement être mis en valeur.

Cela justifierait davantage aussi le financement d'un tel projet par une institution de coopération au développement plutôt que par des fonds culturels.

Car sa présentation actuelle ne permet pas réellement de départager ce projet de la plupart des autres projets culturels. En toute sincérité, sans l'enthousiasme communicatif de Dominique Weerts et la capacité de persuasion de Fabrice Masuka, on s'explique mal comment un tel projet a pu être considéré comme un projet de développement. Non pas qu'un projet culturel ne puisse être considéré comme un projet de développement, mais il faut pour cela qu'il défende plus clairement ses spécificités, offre davantage de garanties concernant ses ambitions.

#### 4.8.7 BREF HISTORIQUE DU PROJET

C'est à peu près tout ce que nous pouvons dire sur les circonstances qui ont amené la DRI à prendre en compte le projet. En 2007, la précédente édition avait déjà bénéficié du soutien de la Région, mais nous n'avons pas eu de dossier en main la concernant.

L'arrêté de subvention du second subsidé, celui qui nous occupe, date de novembre 2007<sup>23</sup>.

---

<sup>23</sup> Une fois de plus, la CASIW n'a pas reçu copie de cet arrêté.

#### 4.8.8 LES ACQUIS DU PROJET

Aucun rapport d'activité n'a encore pu être produit. Nous ignorons s'il y en aura un<sup>24</sup>. Hormis la tenue du festival lui-même (les 29 février, 1<sup>er</sup> et 2 mars 2008), présentée comme un succès, il est difficile de percevoir les retombées à plus long terme de l'événement. En définitive, les secteurs associatifs et culturels sont-ils réellement renforcés? Quel usage font-ils ou peuvent-ils faire des impulsions qui leur sont données? Ne pourrait-on pas agir autrement? Quelles leçons sont tirées des expériences précédentes? Est-on sur la bonne voie?

S'il est néanmoins un acquis d'ores et déjà identifiable du soutien accordé par la DRI, c'est la caution supplémentaire que cela a permis d'apporter au projet. Selon les promoteurs eux-mêmes, le fait d'avoir bénéficié de l'appui de la Région wallonne leur a donné davantage de crédibilité et a facilité leur reconnaissance par certains interlocuteurs congolais. C'est aussi une carte de visite non négligeable pour attirer de nouveaux partenaires ou des annonceurs.

---

<sup>24</sup> Y-en a-t-il eu un l'année précédente?

## 4.9 ANALYSE TRANSVERSALE

---

### 4.9.1 UNE EXPERIENCE TRONQUEE PAR L'ABSENCE DE LIGNES DIRECTRICES ET LE MANQUE DE TRANSPARENCE

Le fait que l'expérience n'ait pas pu s'appuyer sur un cahier des charges, même sommaire, a sans aucun doute été un handicap pesant. On a manqué l'occasion d'une véritable expérience exploratoire.

L'Administration estime que responsabilité en incombe en partie au CWBCI. Alors que celui-ci n'existe encore que sous la forme d'un groupe de travail, dès 2002, le Ministre-Président alors en exercice à la Région wallonne lui adresse une demande d'avis concernant la mise en œuvre de cette expérience pilote<sup>25</sup>. La demande demeure sans réponse. L'administration considère qu'elle s'est trouvée ainsi obligée de se fixer seule des critères internes. Malheureusement ceux-ci sont restés implicites (cf. section suivante).

Cela aurait permis de clarifier les objectifs poursuivis et avec eux les critères d'observation. A partir de là, il aurait été plus facile de déterminer sur quels points concentrer les efforts d'appui, de suivi et d'anticiper les conditions d'encadrement et de gestion des projets.

Il était intéressant de ne pas vouloir fermer trop de portes. On n'a pas voulu restreindre les champs d'exploration, imposer de limites à la nature des projets, des domaines d'activité, des démarches, méthodes et philosophies d'intervention, à l'identité des promoteurs. En réalité, c'est ce qu'on fait.

Sans lignes directrices, il était difficile de faire une publicité suffisante et efficace. Si on avait lancé dès le départ un appel public à proposition, il est probable qu'on aurait couru le risque d'être submergé, mais d'un autre côté, l'éventail de choix aurait peut-être été plus étendu et représentatif de la réalité. Car sans procéder à une étude exhaustive on peut se demander dans quelle mesure il l'a été. En définitive qui a-t-on appuyé ?

- des projets d'acteurs qui ont eu vent de l'opportunité à saisir par le biais de leurs connexions personnelles (ce qui n'est pas équitable) ;
- des projets d'acteurs rencontrés par hasard ;
- des projets africains, en majorité concentrés sur l'Afrique centrale (S'il y a des justifications légitimes, pour ainsi dire historiques et presque naturelles, on peut se demander s'il n'aurait pas été intéressant d'appuyer des initiatives dans d'autres régions du monde, ne serait-ce que :
  - o pour comparer les projets en référence à des contextes institutionnels, culturels et politiques différents ;
  - o pour confronter les stratégies associatives de migrants de différentes extractions ;
  - o parce que certainement les communautés asiatiques ou Sud-américaines ont des propositions à faire ;
- des acteurs déjà introduits dans les circuits institutionnels et politiques de la coopération au développement (leurs références et leurs cultures de travail en sont forcément influencées) ;
- des acteurs qui ne sont pas assez structurés, autonomes ou qui ne disposent pas de réseaux ou de bases sociales suffisamment étendues pour se passer de soutien public (ce sont peut-être les moins capables de mener à bien des projets).

---

<sup>25</sup> Cette demande est d'ailleurs rappelée en mai 2003, à l'occasion d'un discours de J-Cl. Van Cauwenberghe à Liège à l'occasion d'un colloque international sur la "valorisation identitaire et professionnelle et le transfert des compétences des personnes étrangères ou d'origine étrangère".

Les chances de recueillir des propositions qui se démarquent réellement des pratiques préexistantes dans le secteur de la coopération « conventionnel » étaient certainement limitées.

*De facto*, les relations interpersonnelles ont nécessairement influé sur les décisions et le déroulement objectif même de l'expérience. En disant cela on ne remet absolument pas en cause l'honnêteté, l'impartialité et la bonne volonté des intervenants de la Région wallonne. Compte tenu des conditions de départ, indépendamment des personnalités impliquées, les dérives étaient inévitables.

Le choix de procéder de façon empirique a aggravé cette tendance et a aussi eu pour conséquence que les projets subventionnés n'ont pas bénéficié des mêmes chances, en termes d'exigences, de devoirs, de responsabilités, de volumes financiers, d'encadrement...

La plupart des commentaires qui suivent découlent de cette situation de départ.

#### **4.9.2 LES PROJETS NE PERMETTENT PAS DE VALORISER LA PLUS-VALUE DES MIGRANTS DANS LES ACTIONS DE COOPERATION**

On a bien tenté d'établir des critères de sélection des projets. Ceux-ci sont restés tacites et modulables à l'envie. Mais ce n'est pas tellement là que réside le problème. Celui-ci se situe plutôt dans le fait qu'on les perd de vue trop rapidement dans l'accompagnement et le suivi des projets, en particulier ceux qui auraient pu distinguer l'intervention du migrant de celle des autres acteurs de la coopération en Belgique et promouvoir des démarches alternatives.

Ainsi, il apparaît qu'on a choisi les projets en fonction des critères suivants :

- le promoteur s'est déjà impliqué dans la thématique « Migration et développement » ;
- des partenaires le recommandent ;
- le promoteur est établi sur le territoire wallon<sup>26</sup> ;
- il s'engage, grâce à son projet, à impliquer la société civile locale où il travaille dans l'éducation au développement ;
- pour les projets coûteux, une étude préalable sur le terrain est exigée avant tout accord sur le projet...

On veille en principe également à varier les localisations dans les pays du Sud ainsi que les secteurs d'intervention.

Or, que constate-t-on ?

Si par principe les projets comportent un volet Nord et un volet Sud, bien souvent l'association entre les deux est accessoire, quand elle n'est pas purement symbolique. C'est une exigence qui a été imposée de façon trop informelle.

Il n'y a pas de lien direct entre les initiatives entreprises dans l'un ou l'autre hémisphère. Dans certains cas, il est tacite ; au mieux, il est superficiellement décrit. Quoiqu'il en soit, les logiques d'intervention n'intègrent pas les deux volets. Il est impossible d'en déduire ce qu'ils s'apportent mutuellement. Au mieux, ils sont exposés dans deux logiques d'intervention parallèles mais jamais ne transparaît de

<sup>26</sup> On veille à une localisation équitablement répartie sur le territoire étant donné qu'à l'époque il existe deux Ministres-Présidents pour les relations internationales des entités fédérées francophones.



dénominateur commun. D'où la difficulté à suivre et évaluer ces aspects, à les valoriser ou à les promouvoir.

Bien sûr, certaines initiatives de sensibilisation, des débats mettent à profit les expériences au Sud, les associations utilisent cette expérience pour se promouvoir au Nord, mais tout ceci n'a rien de vraiment original.

Cette spécificité du migrant n'apparaît pas non plus dans sa capacité à créer des liens de confiance plus étroits, stables et équitables avec les intervenants du Sud ou avec les bénéficiaires.

#### **4.9.3 LE SUIVI ET L'ENCADREMENT DES PROJETS SONT DEFICIENTS**

- ***Le suivi porte uniquement sur la gestion administrative et financière.*** Cela peut s'expliquer de multiples façons :
  - les exigences de redevabilité ne concernent que ces aspects.
  - les projets ne sont appuyés qu'au moment de leur formulation,
  - les logiques d'intervention ne sont pas suffisamment structurées pour faire apparaître des indicateurs ou des tendances à suivre ;
  - les dispositifs de suivi et d'accompagnement parfois mis en place sont informels et inconstants ;
  - les procédures de gestion financière et administrative mobilisent trop l'attention et les ressources des porteurs de projets,
  - une fois lancés, les projets ne sont remis en question que sur le plan du budget ou du calendrier ;
  - l'attention de la DRI se porte plus sur l'efficacité du projet que sur son efficacité ou sa cohérence (il faut absolument réaliser quelque chose dans les limites de ressources et de temps imparties).
  
- ***Les problèmes de communication sont fréquents entre l'administration et les porteurs de projet.***
  - Les procédures à suivre sont-elles trop contraignantes ou difficile à comprendre ?
  - Les porteurs se donnent-ils suffisamment la peine de s'informer ?
  - Sont-ils suffisamment informés (sur les procédures à suivre, le traitement de leurs dossiers...) ?
  - Sont-ils suffisamment compétents pour comprendre ce qu'on attend d'eux ?

Qu'on se situe d'un côté ou de l'autre du guichet, la réponse à ces questions varie inévitablement. Mais d'autres constats s'imposent :

  - L'administration a connu des périodes d'engorgement qui ont retardé le traitement de certains dossiers ;
  - Les deux parties ne sont pas toujours disposées à l'écoute ;
  - Les porteurs de projets ne savent pas toujours à quel interlocuteur s'adresser (qui est finalement le gestionnaire de mon dossier ? Pour telle question dois-je plutôt me tourner vers Bruxelles ou vers Namur ?)
  
- ***La communication entre la CASIW et le service de coopération non gouvernementale est insuffisante***
  - les deux services ont des perceptions différentes des projets et donc des attentes également différentes à leur égard ;
  - la gestion de l'information est lacunaire ;
  - la répartition des rôles et des responsabilités respectifs n'est pas suffisamment claire (qui s'occupe des aspects techniques,

- méthodologiques, des questions budgétaires, légales, qui instruit tel type de dossier et dès lors quelles en sont les implications ?) ;
- Bruxelles n'informe pas suffisamment Namur de l'évolution du traitement des dossiers ;
  - il n'existe pas de mécanisme clair de coordination.

#### **4.9.4 UNE OPPORTUNITE D'IMPULSION PRECIEUSE POUR LES ORGANISATIONS DE MIGRANTS...**

Un des intérêts majeurs de l'expérience pilote, c'est qu'elle ambitionnait également de renforcer les capacités des organisations de migrants, de leur permettre de franchir un cap décisif de leur développement.

Très rapidement il apparaît que les subventions sont accordées pour leur servir de tremplin, leur mettre le pied à l'étrier.

Tous les porteurs de projet reconnaissent à quel point cette expérience concourt ou a concouru à :

- améliorer leur visibilité,
- légitimer leur action,
- faciliter leur reconnaissance par les autres acteurs,
- favoriser leur structuration et améliorer leur organisation,
- progresser dans leurs pratiques de gestion et de mise en œuvre de projet
- l'insertion professionnelle de certains migrants.

A tel point ce que certains s'appuient sur cette expérience aujourd'hui pour lancer de nouveaux projets, solliciter d'autres bailleurs, s'impliquer dans de nouvelles initiatives...

La philosophie qui prévaut à cette démarche dit que c'est par l'action qu'on apprend. Cela est très intéressant parce qu'à la différence de beaucoup de bailleurs de fonds, partant de ce principe, la DRI a été conduite à financer des phases d'identification ou d'expérimentation.

Il est largement démontré qu'on ne porte généralement pas assez d'attention à ces étapes pourtant cruciales des projets.

Si une ligne spécifique devait être créée, c'est sans aucun doute un aspect qu'il faudrait chercher à développer. C'est une spécificité de l'appui accordé par la DRI. Il existe peu de bailleurs cultivant pareille logique.

Il faudrait néanmoins veiller à ne pas induire pour autant que ce « financement d'impulsion » impliquerait nécessairement et automatiquement un financement ultérieur...

#### 4.9.5 ... MAIS L'APPUI QUI LEUR EST ACCORDE EST INSUFFISANT

- ***Cinq projets sur huit sont surdimensionnés par rapport aux capacités réelles des porteurs de projets.***  
La volonté d'expérimenter ou de faire progresser ne devrait pas empêcher de se poser la question de la faisabilité des propositions.
- ***Le suivi et l'encadrement sur la méthodologie et le fond des projets sont superficiels.***
  - o les services n'ont pas la disponibilité suffisante,
  - o il n'y a pas de dispositif prévu pour cela,
  - o une fois leur financement accepté, les stratégies sont rarement remises en question,
  - o ils n'incitent pas assez les porteurs de projets à cultiver ce qui pourrait constituer la plus-value de leur initiative...
- ***On n'a pas posé suffisamment d'exigence sur la qualité des logiques d'intervention.***
  - o Il est vrai qu'on ne peut pas attendre d'une association débutante, quelle qu'elle soit, qu'elle maîtrise parfaitement toutes les méthodes et techniques de planification et de formulation de projet (d'autant que beaucoup de « professionnels » du développement ne les maîtrisent pas toujours non plus), mais les propositions devraient au moins être structurées de manière à permettre de bien percevoir les objectifs, les finalités et les modalités concrètes de l'intervention, les relations entre les différents volets et mettre en évidence les aspects prioritaires ou essentiel à surveiller...
  - o Au fur et à mesure de la progression des projets, ceux-ci ne sont pas reformulés.
- ***On n'exige pas assez des porteurs de projets qu'ils garantissent la pérennité des inputs dont ils bénéficient au sein de leur association***
  - o les formations sont-elles restituées ? Les informations répercutées ? Les responsabilités partagées ?
  - o les membres sont-ils suffisamment mobilisés ? disponibles ?
  - o les cadres vont-ils rester suffisamment longtemps au sein de la structure ?
- ***Les objectifs de renforcement des organisations ne sont pas valorisés dans les logiques d'intervention.***  
Ils devraient pourtant être planifiés, intégrés à la logique d'intervention, comme les autres objectifs intermédiaires ou résultats du projet. Ce serait une bonne façon de rendre compte des progrès accomplis et, dans certains cas, de permettre à l'organisation de prendre la mesure de l'opportunité qui lui est offerte.

## 5 LES AUTRES INITIATIVES D'APPUI A DES INITIATIVES DE MIGRANTS OU LIEES A LA QUESTION « MIGRATION ET DEVELOPPEMENT »

Avant de formuler des recommandations sur la suite à donner à l'expérience, il nous semble opportun de passer en revue les autres initiatives d'appui ou de réflexion sur la question de la migration et du développement entreprises par la Région wallonne ou d'autres acteurs pour essayer de dégager des opportunités éventuelles ou des éléments d'inspirations supplémentaires.

Nous nous proposons d'analyser ces initiatives par rapport aux liens qui existent ou qui pourraient exister avec l'expérience pilote au centre de nos préoccupations.

## 5.1 AUTRES PROJETS FINANCES PAR LA DRI

---

### 5.1.1 LES MISSIONS RECURRENTES DE LA CASIW

La mission principale de la CASIW est de promouvoir, en Communauté Wallonie-Bruxelles, l'implication citoyenne et le partenariat en matière de coopération internationale au développement. Dans ce cadre, elle a été chargée de :

- développer un service d'appui et de conseil ;
- favoriser les synergies et les réseaux de collaboration.

Pour atteindre ces objectifs, elle répertorie aussi dans une base de données les initiatives et demandes citoyennes existantes et assure le suivi et la représentation cartographique de ce recensement.

Les organisations de migrants sont nombreuses à bénéficier de ses services. Il est courant que l'équipe de la CASIW mette en relation des organisations qui œuvrent dans le même pays ou le même secteur d'activité. Au niveau local également, elle anime des rencontres entre des acteurs de différents horizons. Dans le cadre de l'expérience-pilote, c'est pourtant un ressort qui n'a pas été beaucoup actionné (une exception notable mais qui n'a pas encore abouti à des résultats concrets concerne la mise en relation de SOLIMAMBE et HEB avec une asbl wallonne désireuse d'appuyer Kikesa)<sup>27</sup>.

En termes d'appui cependant le mandat de la CASIW se limite à intervenir en amont des projets ou programmes de solidarité, avant l'obtention d'éventuels appuis financiers publics. Dans le cadre de la présence expérience pilote, cet appui a parfois pu intervenir plus en aval. Pour des cas particuliers, il lui arrive en effet de prodiguer son soutien après l'accord de cofinancement. Mais cela ne se fait qu'en collaboration et en pleine coordination avec le service administratif responsable du financement, normalement entièrement responsable du suivi des projets.

Pour les initiatives qui nous occupent principalement dans le cadre de la présente étude, on a pu observer des difficultés de coordination entre la CASIW et le service de coopération non gouvernementale, à partir de 2006. Il importera nécessairement de (re)clarifier les responsabilités de chaque service et les conditions d'intervention respectives (ex : gestion de l'information et de la connaissance...).

### 5.1.2 APPUI A L'EMERGENCE DE LA COORDINATION GENERALE DES MIGRANTS POUR LE DEVELOPPEMENT (CGMD)

En 2006, après la dissolution de la plateforme Migration et Développement du CNCND, certains migrants ressentent la nécessité de se doter d'un organe de représentation face au CNCND et aux autres interlocuteurs associatifs et publics impliqués dans la réflexion sur la place des migrants dans les politiques et stratégies de coopération. C'est ainsi que naît la Coordination Générale des Migrants pour le Développement (CGMD), encouragée de manière informelle par Edgard d'Adesky de la DGCD et dans le cadre du rôle d'appui conseil de la CASIW par Jean-Pierre Lahaye.

Il fallait que les migrants puissent défendre leurs intérêts de façon concertée, qu'ils améliorent leur représentation dans chaque région et à tous les niveaux de pouvoir.

---

<sup>27</sup> Mais il est vrai que la CASIW n'existait pas à l'époque où les trois premiers projets ont commencé à être financés.

La situation institutionnelle du pays implique en effet plusieurs partenaires publics. En outre, la thématique de la migration ne se limite pas au volet de la coopération au développement. Interviennent également les questions de mobilité et d'intégration sociale, d'accès au travail, etc. Chaque volet dépend de plusieurs ministères, à différents niveaux de pouvoirs. Par conséquent, plusieurs niveaux de subsidiarité coexistent selon les régions. Les migrants doivent être capables de se retrouver dans ce panorama étendu d'opportunités, savoir entretenir des relations avec chacun des partenaires potentiels, et participer dans la mesure du possible aux prises de décision concernant leurs politiques.

La CGMD n'ayant pas encore de personnalité juridique en 2006, CAAD a obtenu de la DRI un financement pour un projet destiné à renforcer des OSIM par l'amélioration de leurs compétences et la promotion de leur accès aux moyens de la coopération internationale dans l'espace Wallonie-Bruxelles. Le travail devait aboutir à :

- une définition complète et partagée d'une OSIM,
- une liste de critères de définition et d'éligibilité établissant les conditions à remplir par une OSIM pour satisfaire aux exigences lui ouvrant l'accès aux moyens de la Coopération internationale de Wallonie-Bruxelles.

Grâce à cet appui de la DRI et de CAAD, la CGMD a pu :

- déposer ses statuts d'asbl au Moniteur belge ;
- organiser plusieurs formations (en gestion de projets, présentation de dossiers, etc.) pour ses membres ;
- élaborer un premier projet de charte destinée à fonder l'adhésion des associations membres.

Cette dernière initiative mérite qu'on s'y attarde un peu car les principes et définitions qu'ils promeuvent sont appelés à influencer, en complément de nos recommandations, l'avenir de l'expérience d'appui aux projets de migrants. On espère notamment y trouver des éléments facilitant l'établissement de critères d'éligibilité pour l'accès aux financements.

Bien qu'un comité d'accompagnement constitué de nombreux acteurs associatifs et institutionnels ait supervisé le travail, que des séances d'information et d'échanges aient permis à des membres de s'exprimer, il semble que le résultat obtenu ne fasse pas l'unanimité. Ce serait notamment un compromis temporaire en attendant que des différends plus politiques soient arbitrés.

Il ne nous appartient pas de juger de la pertinence ou de la validité du texte. Il nous semble néanmoins que certaines notions de la définition arrêtée pour une OSIM devraient être éclaircies (ex : « représentation officielle », expression qui en semble en elle-même équivoque).

Nous nous contenterons de faire remarquer qu'à l'exception de CAAD et du SEDIF, les autres organisations de migrants que nous avons rencontrées, soit ne sont pas investies dans la CGMD, soit sont des membres peu impliqués. Aucun ne connaissait le contenu de la charte et ne se trouvait donc en mesure d'exprimer s'il s'y retrouvait.

Outre ses fonctions de représentation et de promotion des OSIM, la CGMD se donne pour but de soutenir la professionnalisation de ses membres à travers le renforcement de leurs capacités, le soutien des synergies possibles entre leurs activités respectives, l'organisation de rencontres d'échanges d'informations, de pratiques et d'expériences.

Il a sans doute été un peu prématuré que la CGMD commence à financer des formations pour ses membres.

A terme, elle pourrait être un recours important pour suppléer au déficit d'encadrement que la DRI peut assurer dans sa configuration actuelle. Mais pour l'instant la CGMD n'est pas elle-même suffisamment structurée et stable pour pouvoir offrir un appont quelconque. Les besoins en termes de représentation sont sûrement les plus pressants.

On pourrait envisager qu'elle soit soutenue pour ce faire par des bailleurs de fonds publics, mais dans ce cas, les fonds dévolues à ce soutien devraient pouvoir être accessibles à d'autres structures. Pour le moment, la CGMD est sans doute la seule entité qui tente de représenter politiquement les migrants engagés dans la solidarité internationale, mais cette dernière n'a pas encore pu faire vraiment état de sa représentativité. D'autres candidats pourraient se présenter, représentant d'autres sensibilités, ils ne devraient pas être écartés. A moins bien sûr qu'ils ne dérogent à des critères stricts et transparents préalablement fixés par les pouvoirs publics.

D'autres acteurs (y compris des migrants) peuvent prendre en charge les aspects de formation. Il existe déjà dans le secteur de la coopération plusieurs cadres susceptibles de faciliter l'échange d'expériences et l'apprentissage. Il faudrait peut-être veiller à les ouvrir davantage aux associations de migrants ou attirer l'attention des migrants sur leur existence.

### 5.1.3 LE SOUTIEN A DES PROJETS D'ONG CONSIDEREES COMME ISSUES DE LA MIGRATION

Des organisations réputées comme étant issues de la migration sont agréées comme ONG et à ce titre, depuis 1998, bénéficient de financements de Wallonie-Bruxelles. On citera : le Conseil des Communautés Africaines en Europe et en Belgique (CCAEB), Petits Pas et Mutualités des Grands Lacs. Seules les deux dernières ont été subventionnées cette année, le CCAEB ayant perdu l'agrément de la DGCD.

Une analyse succincte de leur présentation de projet nous a fait nous rendre compte qu'en dépit de cet agrément et malgré leur expérience déjà ancienne dans la coopération au développement, leurs propositions ne sont pas réellement de meilleure qualité, mieux structurées et plus spécifiques au statut de migrant que les huit ayant fait l'objet de cette étude.

Cela nous engage à relativiser la sévérité avec laquelle nous avons considéré les huit projets, mais cela laisse entendre que les constats et les besoins identifiés pourraient certainement s'étendre à beaucoup d'autres structures qu'elles soient ou non proches de l'idée qu'on se fait d'une OSIM.

Il n'y a aucun raison *a priori* qu'on accorde plus facilement des fonds à des organisations (de migrants ou non) sans avoir le même degré d'exigence ou d'attention que l'on accorde à celles qui ne sont pas agréées comme ONG. Dans ce cas il y aurait une discrimination évidente.

D'après l'expérience de la CASIW, les écueils et les questions auxquels sont confrontés les organisations de migrants qui se présentent à eux sont communs à ceux que connaissent la plupart des petites asbl ayant peu d'expérience en matière de coopération. Dès lors, y a-t-il lieu de faire une distinction ?

Nous n'avons pas trouvé auprès des témoins que nous avons rencontrés, d'argument le justifiant. Mais notre enquête était superficielle.



#### 5.1.4 LE SOUTIEN A DES PROJETS REUNISSANT MIGRANTS ET COMMUNES OU ONG

Parmi les autres stratégies de financement possibles, certaines organisations de migrants ont choisi de conclure des partenariats avec des acteurs ayant accès à des lignes de financement spécifiques, comme les communes ou les ONG. Ainsi pour le moment, l'asbl Main dans la main et la Ville de Marche-en-Famenne ont soumis ensemble un projet destiné à appuyer le désenclavement de la rivière Molua dans le territoire de Bumba (RDC) (ici aussi, il est difficile, à partir de la présentation du projet de déterminer ce que l'administration a précisément accepté de financer). On s'attardera davantage sur le cas d'INFODEV qui promeut avec l'ONG Peuples Solidaires (qui a perdu son agrément depuis lors), un projet de relance agricole et de sécurité alimentaire pour la lutte contre la pauvreté dans le territoire de Lomela (Kasaï oriental - RDC).

Ce cas est en effet particulièrement exemplaire à plusieurs titres. Avec l'assistance de la CASIW, la formulation du projet a dû être reprise, redimensionnée. Il faut dire qu'au niveau méthodologique, les membres d'INFODEV sont plutôt bien formés par rapport à la moyenne des organisations qu'il nous a été donné de rencontrer. La présentation de projet à laquelle ils ont abouti est largement mieux structurée que ce que nous avons pu voir ailleurs.

Mais ce qui est intéressant dans ce projet c'est le type de partenariat instauré entre l'ONG et l'organisation de migrants.

Une des grandes revendications portées par la CGMD consiste à revendiquer le droit d'une subvention directe aux OSIM, sans devoir passer par un intermédiaire. L'expérience présente nous démontre que cette position n'est pas partagée par tout le monde et, qu'à certaines conditions, il est possible d'envisager des partenariats OSIM/ONG sur une base équitable et sereine.

Après l'échec CADRE/Peuples Solidaires (cf.4.1.4), l'exemple INFODEV/Peuples Solidaires donne quelques pistes :

- le projet est porté et mis en œuvre par les deux structures (autant que possible la conception devrait être également partagée) ;
- si c'est l'ONG qui est juridiquement responsable devant le bailleur, la gestion des fonds est contrôlée par les deux partenaires (le système d'adhésion à Peuples Solidaires le permet parce que les organisations viennent littéralement se greffer à elle au point d'intégrer ses instances de gestion et y exercer une autorité réelle).

La DRI se montre attentive au premier aspect, mais n'est pas *a priori* concernée par le second. Peut-être serait-il opportun de s'y montrer plus attentif.

Ces types de partenariats devraient être encouragés par divers incitants : facilités de financement, accès à des services supplémentaires (comme un encadrement plus poussé par exemple)... A condition de parvenir à imposer des critères de gestion qui réduisent les risques de dérives ou d'instrumentalisation et encouragent réellement les échanges d'expérience et de capacités.

#### 5.1.5 FINANCEMENT DU PROJET « TABLE RONDE BELGE MIGRATION ET DEVELOPPEMENT »

Les 14 et 15 décembre 2007, l'asbl Initiatives 21 pour le développement - Belgique<sup>28</sup> et l'Institut Panos Paris organisaient une Table-ronde au CGRI sur la thématique dans

---

<sup>28</sup> <http://initiatives21.populus.org/>

le cadre du programme triennal européen IDEM (2005-2008), piloté par l'ONG française<sup>29</sup>.

Ce programme, développé dans 6 pays de l'Union, a pour ambition d'informer sur le développement et les migrations.

L'objectif spécifique du colloque était d'approfondir la réflexion sur le traitement transnational de la question des migrations et du développement pour contribuer à des politiques pertinentes et adéquates dans les pays d'installation des organisations issues des diasporas et en cohérence avec celles des pays d'origine. C'est surtout le cas marocain qui a été traité à l'occasion.

La Région Wallonne a contribué au financement de l'événement à hauteur de 2200 €.

## 5.1.6 AUTRES INITIATIVES WALLONNES

### LA CONTRIBUTION DE LA DGASS

Sur le terrain de l'intégration et de la santé, la DGASS est souvent amenée à collaborer ou à soutenir des projets ou organisations de migrants. Elle s'appuie occasionnellement sur certaines pour dispenser des formations. Depuis le programme VITA-R, elle a clairement investi le champ de réflexion du co-développement et celui de la réflexion sur la problématique « Migration et Développement ».

Elle a subventionné le volet Nord du projet de Transfaires et participe aux réunions du comité d'accompagnement du projet. On a vu qu'il n'a pas été possible d'intégrer réellement les volets Nord et Sud. De ce point de vue l'expérience a été décevante, mais de nouvelles opportunités ont depuis été aménagées qui permettraient peut-être une meilleure intégration des dimensions Nord et Sud. Ainsi, une ligne budgétaire a été ouverte pour le cofinancement annuel d'initiatives visant l'intégration sociale à laquelle pourraient accéder des projets de co-développement (pour les activités qui se déroulent en Wallonie).

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu entre la DGASS et les équipes de la DRI (en particulier avec la CASIW) pour tâcher d'identifier des pistes d'actions permettant de créer des passerelles plus formelles entre les questions d'insertion sociale et l'appui à des initiatives de développement. Les consultations transversales sont monnaie courante.

C'est un exercice délicat dans la mesure où les deux services doivent, malgré tout, s'en tenir à leurs compétences et à leurs agendas respectifs. Les mécanismes de financement sont dissociés (c'est sans doute un des facteurs qui limite le plus la possibilité de développer des projets intégrés). L'idéal serait de pouvoir mettre en place un système de cofinancement interministériel qui permettrait des projets réellement coordonnés. Cela nécessiterait de prévoir des instances d'encadrement communes plus formelles avec un mandat « légitime » et des prérogatives clairement définies.

Il existe également un problème concret de capacités et de ressources. Par exemple, une récente consultation de la FéCRI a mis en évidence que les employés des CRI ne se sentaient pas pour l'instant suffisamment compétents et estiment ne pas disposer de ressources adaptées pour s'impliquer dans des démarches de co-développement. Il n'y a pas vraiment d'espoir de voir la FéCRI reprendre à terme les objectifs du CIW, disparu en 2006.

<sup>29</sup> [www.panosparis.org/fr/migra\\_idem](http://www.panosparis.org/fr/migra_idem)

---

## LE FOREM

---

De 2000 à 2007, l'espace international du FOREM a coordonné les projets Inter-Nation I et II. Le programme était cofinancé par le FSE et sollicitait les investissements cumulés du CGRI, de la DRI et de l'APEFE. Il s'agissait d'un programme de formation professionnelle visant la valorisation de l'atout interculturel dans les métiers relatifs à l'international (économie, culture, solidarité internationale).

Plusieurs migrants impliqués dans les projets que nous avons observés ont été formés dans ce cadre, comme par exemple l'équipe d'INFODEV ou Marie-Thérèse Ndumba (2<sup>nd</sup>e coordinatrice de Transfaires) dont les compétences ont été saluées par les fonctionnaires de la DRI.

Une analyse approfondie devrait le vérifier mais il semble que cet espace de formation (qui prévoyait même un stage pratique de terrain) ait joué un grand rôle dans le renforcement et l'encouragement de projets de coopération portés par des migrants. Malheureusement, il n'existe plus. Le programme Inter Nation II intitulé « L'interculturalité au service de la solidarité internationale » n'a pas obtenu les financements nécessaires à sa reconduction.

Or, il serait vraiment utile de pouvoir compter sur une initiative semblable pour coordonner le renforcement des compétences des OSIM ou même l'encadrement approfondi des initiatives de migrants financées par la DRI. Celle-ci n'a pas la disponibilité nécessaire et on a vu que la CGMD devait se concentrer sur d'autres priorités.

L'intérêt du rôle du FOREM était justement qu'il s'employait à identifier et rassembler les compétences de formation disponibles sur le terrain francophone.

Mais le FOREM n'est pas compétent à Bruxelles. Il serait utile, par le biais du CWBCI, de sensibiliser la COCOF à la nécessité d'inciter la Région bruxelloise à orienter Actiris vers des initiatives analogues (il existe déjà des services à l'emploi interrégionaux).

---

## LE CONSEIL WALLONIE-BRUXELLES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE (CWBCI)

---

En 2002, les gouvernements de la Communauté française, de la Communauté germanophone et de la Région Wallonne, avec le Collège de la COCOF ont créé le CWBCI, un espace commun réunissant des représentants francophones et germanophones de la coopération bilatérale indirecte.

Ayant d'abord fonctionné pendant deux ans sous forme de groupe de travail, le CWBCI a été institué en 2004 ; il est chargé de formuler des avis et propositions sur la politique de coopération au développement.

Le CWBCI est donc un espace de concertation permanente entre les responsables politiques, les ONG engagées dans la coopération, les interlocuteurs sociaux, les universités et les coordinations d'organisations d'éducation permanentes, d'organisations féminines et de jeunesse en vue d'élaborer et de réaliser une politique cohérente et dynamique de coopération internationale (au développement).

L'une de ses missions concerne la formulation de propositions pour l'implication des personnes étrangères ou d'origine étrangère dans la coopération internationale de la Région wallonne, de la Communauté française, de la Communauté germanophone et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les statuts du Conseil prévoient explicitement que deux membres sur 26 au moins représentent la thématique « Migration et développement. »

En outre, la polémique est toujours ouverte sur le fait que ces membres soient en même temps des représentants des ONG auxquels il a longtemps été reproché de ne rien initier.

La CGMD réclame une représentation directe mais elle n'est pas encore suffisamment reconnue pour faire entendre sa revendication (une fois membre du CNCN et/ou d'ACODEV, elle espère parvenir à faire valoir sa position).

Jusqu'à très récemment encore, il est vrai que le Conseil ne s'était pas emparé de la problématique ni dans ses réflexions ni au travers des activités qu'il a réalisées<sup>30</sup>. Le CWBCI organise en effet des Forums, des réunions et des activités dans le cadre des Semaines de la Solidarité destinées à renforcer la sensibilisation et l'éducation des citoyens de Wallonie-Bruxelles à la solidarité internationale, et à aider l'ensemble de ces acteurs wallons et bruxellois à initier ou renforcer leurs actions de sensibilisation des citoyens. Il semble cependant que la situation évolue depuis 2007. Le CWBCI s'est tout de même impliqué en juin dernier dans l'organisation d'une table-ronde de réflexion sur la façon de rendre effectifs les partenariats entre les organisations de solidarité internationale issues de la migration - OSIM- et les autres acteurs de la coopération en Wallonie et à Bruxelles (en partenariat avec les membres du Groupe de Travail Migration et Développement du CNCN (cf. plus bas) et la CGMD (cf. plus bas). De notre point de vue, cette réunion n'était pas très bien préparée et n'a pas débouché sur des conclusions intéressantes. Elle a cependant eu le mérite de dégager des espaces de réflexion.

L'espace du CWBCI pourrait bien sûr s'emparer de certains thèmes de travail susceptibles d'aider la Région wallonne et la Région bruxelloise, via la COCOF par exemple, à mieux délimiter son offre d'appui aux organisations de migrants investies dans la solidarité internationale. Mais il pourrait jouer un rôle moteur décisif en faveur de la création d'une plus grande cohésion des orientations politiques de la Région wallonne avec celles de la Région bruxelloise en matière de « Migration et développement ». Car n'oublions pas qu'une part importante du tissu associatif issu des diasporas est basée à Bruxelles.

---

<sup>30</sup> Nous avons déjà relevé qu'avant 2007, aucune initiative n'a été prise par le CWBCI dans ce cadre en dépit de la demande explicite que lui adressait J-Cl. Van Cauwenberghe en 2002... (cf. 4.9.1).

## 5.2 AUTRES ELEMENTS DE CONTEXTE A PRENDRE EN CONSIDERATION

---

### 5.2.1 LE GROUPE DE TRAVAIL MIGRATION ET DEVELOPPEMENT

L'expérience de la plateforme M&D initiée au sein du CNCD a avorté en 2004, notamment du fait de problèmes internes à la plateforme d'ONG, de divergences de point de vue entre ONG et associations de migrants, mais également en raison de difficultés à s'entendre entre ces dernières. Pour certains intervenants, le monde ONG belge reste encore trop indifférent à la thématique, il s'y serait même parfois montré hostile...

Un nouveau groupe de travail a été lancé en mai 2007 avec l'ambition de ré-initier un débat constructif entre ONG, OSIM, bailleurs de fonds et différents acteurs issus des réseau et lieux d'initiatives liés au thème des migrations et du développement.

Il s'agit d'essayer de mener une réflexion commune, autant que possible de prendre des positions coordonnées et mener un plaidoyer politique commun afin que les liens entre les migrations et le développement soient mieux valorisés et non instrumentalisés à des fins purement sécuritaires ou purement économiques.

Même s'il est ouvert à la participation (nécessaire) d'autres acteurs, ce groupe de travail est constitué d'ONG. Les migrants n'y sont représentés que par le SEDIF, à cheval sur les deux « statuts » et unique relais avec la CGMD.

Les rapports avec cette dernière sont étroits et fréquents, mais il n'est pas dit que les divergences qui avaient mené à la dissolution de la plateforme en 2004 aient disparus. Pour le moment de part et d'autre on se montre prêt à collaborer et à s'apporter des appuis respectifs, mais des points d'ombre subsistent notamment en ce qui concerne la représentation des OSIM au sein du CWBCI.

### 5.2.2 LA LIGNE MIGRATION ET DEVELOPPEMENT DE LA DGCD

Après la phase « retour volontaire et réintégration », l'accès à la ligne de financement M&D a été ouverte en 2002 à tous les migrants indépendamment de leur volonté de retour au pays. L'accent n'était plus mis sur la problématique migratoire mais sur le développement du Sud.

En 2005, paraissait une note d'orientation précisant les modalités d'accès à ce cofinancement. La DGCD ne soutient plus des projets mais uniquement « des programmes orientés vers des résultats mesurables qui s'inscrivent dans une stratégie générale de renforcement des capacités institutionnelles et de gestion des structures du Sud actives dans les politiques locales de réduction de la pauvreté. Seule le Benelux Afro Center (Bac) a pour le moment eu accès à cette opportunité. Cap Santé est sur le point d'en bénéficier également s'il dégage un cofinancement suffisant. »

La grande majorité des organisations de migrants n'est pas assez forte financièrement ou institutionnellement pour proposer à la subvention des initiatives de l'envergure d'un programme.

Il se dégage donc nettement dans le chef du responsable de la ligne M&D une volonté d'accompagner et d'appuyer la coordination des associations issues de la diaspora, de contribuer à leur formation et à leur recherche de financement. Mais pour l'instant cet engagement est informel. Des contacts sont fréquents avec les principaux acteurs impliqués dans ce domaine. La volonté d'appui devrait se concrétiser par un effort financier du niveau fédéral.

Si une initiative d'appui aux projets de migrants devait se poursuivre en Wallonie–Bruxelles, il serait opportun de parvenir à améliorer la concertation et la complémentarité entre les niveaux de pouvoirs et administrations, de manière

structurelle. La concertation a, semble-t-il, été très fréquente avec la CASIW, mais toujours de façon officieuse...

La possibilité de constituer des conférences interministérielles a déjà été évoquée ou toute autre forme de coordination entre les cabinets et administrations concernées par la coopération internationale et les politiques liées aux migrations. Mais pour l'instant, les progrès qui ont été faits dans ce sens restent eux aussi informels.

Ces pourparlers ont fait apparaître plusieurs hypothèses de travail à explorer :

- Ainsi, une des aspirations de l'attention portée aux OSIM par la DRI serait de parvenir à les renforcer pour, à terme, rendre certaines d'entre elles capables de prétendre émarger aux fonds de la DGCD, soit à la ligne M&D, soit en briguant un agrément d'ONG (on a pu vérifier que certaines organisations ayant participé à l'expérience pilote espèrent pouvoir y parvenir).
- La perspective de pouvoir par exemple créer un dispositif wallon qui accepterait de cofinancer des initiatives de migrants émargeant à la ligne M&D (sur le modèle de ce qui se fait déjà pour les ONG)<sup>31</sup>.

Quelle que soit l'option privilégiée, si la volonté de l'espace Wallonie-Bruxelles est de parvenir à dégager et cultiver une politique d'aide internationale spécifique, il faudra prendre garde à ne pas trop fixer en fonction des attentes fédérales...

D'autant que celles-ci ne sont pas très claires aujourd'hui sur le sort à réserver aux OSIM :

- la dernière note de politique générale du ministre fédéral de la Coopération n'accorde aucune place à la migration.
- La note d'orientation de 2005 n'a pas encore été déclinée en note stratégique ou politique.
- Les critères d'éligibilité de la DGCD sont pour l'instant fondés sur des modalités techniques ; il n'y a pas d'exigence explicite quant à la spécificité d'une démarche migrante ou quant à la nature ou l'identité des porteurs d'initiatives.

---

<sup>31</sup> Proposition notamment suggérée par Philippe Suinen à l'occasion de la 3<sup>ème</sup> journée Cap Santé organisée en 2006 : « ...pourquoi ne pas étudier des cofinancements tripartites de programmes (...) DGCD-WBRI-OSIM ? »

## 6 RECOMMANDATIONS POUR LE MOYEN ET LE LONG TERME

## 6.1 POUR UNE LIGNE DE COFINANCEMENT OUVERTE A TOUTES LES ASBL INVESTIES DANS LA SOLIDARITE INTERNATIONALE QUI FAVORISE DES INITIATIVES PARTICULIERES PLUTOT QUE DES ACTEURS PRECIS

---

Il ne nous revient pas, compte tenu de notre maigre expérience et des limites de notre intervention, de nous prononcer sur l'opportunité à distinguer le rôle des migrants de celui des autres acteurs de la coopération. La pratique ne nous a pas encore démontré la plus-value de leurs interventions. Cela ne signifie pas qu'elle n'existe pas mais qu'on ne l'a pas encore réellement perçue ou aidé à s'exprimer.

Nous ne sommes pas non plus habilités à déterminer si oui ou non il faut créer une ligne spécifique pour les projets d'organisations de migrants.

Il y a manifestement des besoins en termes d'appui et d'encouragement qui sont partagés avec l'ensemble des asbl investies dans la solidarité internationale et il serait certainement utile et justifié que les efforts d'impulsion consacrés aux uns profitent aussi aux autres.

Plusieurs des recommandations qui suivent pourraient donc très bien avoir une portée plus générale.

Cependant, si on décide de continuer à s'en référer à la perspective dégagée par le Ministre-Président Van Cauwenberghe en 2003 et qu'on estime en cela que la contribution des diasporas en matière de co-développement est primordiale, alors on peut défendre le principe d'une action spécifique qui promeuve et favorise leur intégration dans le secteur de la coopération.

Mais il n'existe pas aujourd'hui de définition satisfaisante du migrant, et en dépit des efforts de la CGMD, pas encore de conception suffisamment concertée de ce qu'est une OSIM en Belgique.

Aussi serait-il plus pertinent de fonder le soutien aux projets sur leur nature et leur volume financier.



## 6.2 PROPOSITION DE MESURES A PRENDRE POUR UNE LIGNE DE COFINANCEMENT « MIGRATION ET DEVELOPPEMENT »

---

### 6.2.1 MIEUX CONNAITRE LES INITIATIVES DE COOPERATION LIEES AUX ENJEUX DE MIGRATION ET DE DEVELOPPEMENT

Par les conditions dans lesquelles elle a été menée, l'expérience pilote ne permettait pas une réelle exploration des propositions des migrants en matière de solidarité internationale.

Dans la perspective d'ouvrir une ligne spécifique « Migration et développement », il semble impératif d'appuyer la CGMD dans son travail d'identification des initiatives des OSIM. Le répertoire des initiatives de solidarité internationale constitué par la CASIW y contribue partiellement (toute OSIM qui consulte la CASIW est mise en relation avec la CGMD si elle le souhaite).

Il sera toutefois nécessaire de lui adjoindre une recherche spécifique qui capitalise et approfondisse l'étude des stratégies d'action, de financement et de partenariat mises en place par des OSIM ou d'autres acteurs qui allient les enjeux migratoires à ceux du développement du Sud<sup>32</sup>.

La question se pose de savoir qui ou quel organisme pourrait endosser la responsabilité de « centraliser » le fruit des diverses enquêtes à mener. Le CWBCI de par sa constitution et son mandat serait sans doute le cadre idéal pour piloter une telle démarche.

### 6.2.2 CLARIFIER LES CRITERES DE RECEVABILITE

En dépit de l'absence d'un cahier des charges explicite en 2002, l'expérience pilote a tout de même évolué dans une ligne d'action tacite qui a peu, voire aucun pendant en Belgique ou ailleurs.

Ces caractéristiques mériteraient d'être cultivées et proclamées dans une note stratégique officielle.

En voici selon nous les éléments principaux à mettre en valeur et objectivés (ils s'inspirent de nos observations autant que des critères tacites appliqués par la DRI dans le cadre de l'expérience pilote) :

- **les promoteurs (ensemble ou avant de se réunir) ont démontré leur capacité à :**
  - o mettre en œuvre des projets,
  - o s'insérer dans des réseaux,
  - o développer des partenariats concrets et durables ;
- **l'association promotrice est stable et structurée ;**
- **les démarches des promoteurs s'inscrivent dans une logique de co-développement ;**

---

<sup>32</sup> Les diverses publications de la plateforme M&D du CNCD, puis de Cécile Sacré dans le cadre de ses nouvelles responsabilités au sein de l'initiative 21 offrent déjà une base exploratoire importante mais qui demande à être approfondie par une enquête de terrain serrée. Il faudrait élargir le prisme d'observation à des associations latino-américaines et asiatiques ; nous insistons aussi pour que soient observées des pratiques d'autres associations que celles reconnues légalement ou celles qui ne sont pas « reconnues » comme des « OSIM pure » mais dont la démarche est propice au co-développement et à l'intégration des migrants.

- les approches présentées associent à la démarche de coopération une action au Nord de promotion et d'appui des migrants (la logique d'intervention intègre des volets Nord et Sud ; le projet a des retombées sur les deux hémisphères ; la stratégie au Sud est véritablement complétée par l'action au Nord ; elle induit des effets directs en termes de :
  - o éducation au développement,
  - o renforcement des associations de migrants,
  - o intégration des migrants en Wallonie et à Bruxelles ;
  - o promotion et (re)valorisation de la migration en Belgique ;
- les projets mettent à profit de façon évidente la proximité des migrants avec les partenaires locaux et/ou les bénéficiaires.
- Les projets sont représentatifs des aspirations et besoins des différentes communautés de migrants (pas seulement africaines) constituées en associations en Wallonie et à Bruxelles.
- Les projets intègrent une approche genre ou contribuent à la promotion des femmes du Sud mais également à l'intégration et à la reconnaissance du dynamisme associatif ou entrepreneurial des femmes migrantes<sup>33</sup>.

### 6.2.3 METTRE EN VALEUR LES SPECIFICITES DE LA DEMARCHE DE SOUTIEN EN WALLONIE-BRUXELLES

L'application de ces critères devrait déjà contribuer à déterminer une ligne d'action spécifique.

Mais l'expérience pilote a également mis en évidence une démarche de soutien qui a peu d'équivalent ailleurs et qui, mériterait d'être approfondie. Ainsi, la volonté de la DRI était clairement d'apporter :

- un soutien d'impulsion qui contribue à :
  - o améliorer leur visibilité,
  - o légitimer leur action,
  - o faciliter leur reconnaissance par les autres acteurs,
  - o favoriser leur structuration et améliorer leur organisation,
  - o progresser dans leurs pratiques de gestion et de mise en œuvre de projet,
  - o l'insertion professionnelle de certains migrants ;
- un soutien financier accompagné d'un appui méthodologique ;
- un soutien qui encourage les partenariats entre acteurs de la coopération du Nord.

Avec quelques précautions toutefois :

- Des projets à l'échelle des compétences et capacités de leurs promoteurs

<sup>33</sup> Les femmes constituent en effet une part importante de la dynamique associative migrante en Belgique, ainsi que le démontrent les observations réalisées par le Monde selon les Femmes et le Librex. Il est important si l'on tient à intégrer les trois dimensions de la problématique M&D de prendre en compte la situation spécifique des femmes migrantes. Cf. « Des associations et des femmes... Quels enjeux, quels défis pour les femmes migrantes ? Etude réalisée par le Centre régional du Libre Examen en partenariat avec le Monde selon les Femmes », Bruxelles, 2006 ; « De la migration à la citoyenneté - parcours au féminin. Une étude réalisée par le Centre Régional du Libre Examen, Le Monde selon les femmes, Femmes Prévoyantes Socialistes et Le Cactus », Bruxelles, 2006 ; « Femmes migrantes : de l'invisibilité à la reconnaissance », Le Monde selon les Femmes- La Ligue des Familles - Espace Couleurs Femmes, Bruxelles, 2007.

- Des projets qui supposent des lignes d'intervention simples ;
- Une véritable analyse de faisabilité des propositions (même s'il s'agit d'études d'identification et/ou de recherche-action) ;
- ce « financement d'impulsion » n'implique pas nécessairement et automatiquement un financement ultérieur...

Il faut en somme aller plus loin dans le profit à tirer d'un outil tel que la CASIW. Dans la perspective de la fusion de la Région wallonne et de la Communauté française de Belgique, pourquoi ne pas étendre sur Bruxelles, l'aire d'intervention de la CASIW. Elle pourrait ainsi capitaliser aussi sur les compétences des acteurs d'appui et de service actifs à Bruxelles dans le secteur socioculturel, celui de la coopération au développement ou encore celui de l'économie sociale et solidaire (ESS)<sup>34</sup>. N'oublions pas en effet, qu'une partie non négligeable du tissu associatif migrant est basé à Bruxelles.

---

<sup>34</sup> De plus en plus d'acteurs de l'ESS investissent la Solidarité internationale (cf. Echos du COTA, n° 115 -juin 2007). C'est peut-être dans ce type d'activité qu'il faut trouver les stratégies de financement alternatives mises en œuvre par certaines associations de migrants... Cela mériterait une étude approfondie. Déjà en 2005, Cécile Sacré l'insinuait dans une intervention adressée au Conseil de l'Europe qui portait sur les transferts économiques et le rôle socio-économique du migrant.

## 6.3 CONDITIONS D'APPLICATION D'UNE TELLE DEMARCHE DE SOUTIEN

---

### 6.3.1 CREER DES CADRES INSTITUTIONNELS FORMELS QUI FAVORISENT UNE APPROCHE INTEGREE DE LA PROBLEMATIQUE

La difficulté de concilier les compétences portefeuille (en l'occurrence entre les Relations internationales et l'Intégration sociale) ou de niveaux de pouvoir différents pourrait facilement être dépassée par la rédaction d'un texte de référence définissant une ligne directrice commune tant au niveau des centres d'intérêt que des logiques d'intervention souhaitées.

A partir de là pourrait s'établir une logique de cofinancement à l'échelle de l'espace Wallonie-Bruxelles entre ministères ou même entre départements d'un même service administratif pour permettre des actions qui concilient réellement par exemple l'intervention au Sud et l'éducation au développement.

Les demandes de financement pourraient être introduites à des guichets différents, sur base de projets rédigés différemment mais dont une partie au moins des logiques d'intervention visibiliserait des indicateurs ou des activités communes ou en soulignerait la complémentarité...

### 6.3.2 AMELIORER LE SUIVI ET L'ENCADREMENT DES PROJETS

- Se donner les moyens d'étendre le suivi au-delà des aspects de gestion administrative et financière.
- Améliorer l'information et la communication entre l'administration et les porteurs de projet :
  - Publier un guide détaillé des démarches et procédures,
  - Mieux répartir les responsabilités et compétences entre services,
  - Créer sur le site une base de données ergonomique des questions les plus fréquentes,
  - Améliorer la concertation entre la CASIW et le service de coopération non gouvernementale (cf. point suivant).
- Renforcer la concertation entre la CASIW et le service de coopération non gouvernementale
  - Doter les services de la DRI d'un dispositif de gestion des connaissances et de l'information commun<sup>35</sup>. Ce qui suppose au minimum :
    - Un serveur d'archives commun,
    - Des procédures de gestion et des formats communs.

### 6.3.3 ... RENFORCER L'APPUI AUX PROJETS

- Renforcer le suivi et l'encadrement sur la méthodologie et la stratégie des projets.
  - Etre plus exigeant sur la qualité des logiques d'intervention,
  - Imposer des étapes de reformulation de projets.

---

<sup>35</sup> Pour une introduction à la gestion des connaissances, consulter Geneviève Georges, « Etude sur les changements d'attitudes nécessaires à la réussite d'un projet de gestion de la connaissance dans le secteur des ONG », COTA, Bruxelles 2006 (disponible sur [www.cota.be](http://www.cota.be)).

- **Exiger des garanties pour la pérennité des inputs dont bénéficient les porteurs de projet au sein de leur association**
  - les formations sont-elles restituées ? Les informations répercutées ? Les responsabilités partagées ?
  - les membres sont-ils suffisamment mobilisés ? disponibles ?
  - les cadres vont-ils rester suffisamment longtemps au sein de la structure ?
  
- **Intégrer les objectifs de renforcement des organisations dans les logiques d'intervention et les résultats des projets.**
  
- **Diversifier les possibilités d'appui et d'encadrement :**
  - Renforcer les équipes des gestionnaires
  - Publier des guides de bonnes pratiques
  - Recourir aux autres compétences disponibles en Wallonie et à Bruxelles :
    - Redonner au FOREM la possibilité de coordonner un programme de formation semblable à celui mis en place dans le cadre d'Inter Nation (et créer un équivalent bruxellois) ;
    - Mobiliser les ONG de services et les autres prestataires de formations (universités, centres d'étude et de formation, plateforme de migrants...). Cela pourrait conduire le bailleur à accorder des subventions pour permettre à ces intervenants de remplir cette mission<sup>36</sup> et/ou à accorder des moyens aux plateformes de migrants suffisamment fiables et représentatives pour se structurer et devenir à même de mettre en place des dispositifs de co-formation);
    - Stimuler l'entraide entre asbl et/ou entre OSIM par :
      - la création d'un portail d'information commun comportant des guides de bonnes pratiques
      - la mise en place d'un système de co-formation au sein de la CGMD ou d'autres organisations représentatives éventuelles.

---

<sup>36</sup> En rappelant néanmoins que jusqu'à un certain degré d'intervention, certains de ces acteurs sont déjà subventionnés pour offrir ce type de services...

## 7 RECOMMANDATIONS SUR LE COURT TERME

## 7.1 SOUMETTRE LE PRESENT RAPPORT AU CWBCI AFIN QU'IL PUISSE EN TENIR COMPTE...

---

Pour :

- alimenter les différents processus de concertation entre acteurs et initiatives d'études dans lesquelles il se trouve impliqué ou qu'il promeut ;
- coordonner la réalisation d'un répertoire analytique des initiatives de coopération liées aux enjeux de la question M&D (cf. chapitre précédent) ;
- en déduire une ligne d'initiatives spécifiques à prendre dans le cadre de ses activités ;
- faciliter la concertation au sein de la Communauté française pour amener les acteurs institutionnels à coordonner leurs politiques de soutien aux initiatives de co-développement ;
- formuler des conseils supplémentaires susceptibles d'orienter la stratégie wallonne en matière de soutien aux initiatives de solidarité internationales impliquant ou concernant des personnes issues de la migration.

## 7.2 AMELIORER LE SUIVI ET L'ENCADREMENT DES PROJETS ENCORE EN COURS

---

Trois projets sont encore en cours de réalisation :

- Conduite et maintenance automobile (Burundi), jusqu'en octobre 2008 ;
- Appui au Centre de formation Kikesa (RDC), jusqu'en décembre 2009 ;
- Appui à la CONAFED (RDC), jusqu'en novembre 2010.

Pour les deux derniers, il est encore temps :

- de demander aux promoteurs de clarifier les logiques d'intervention de leurs projets et leurs indicateurs de suivi et d'évaluation ;
- de (re)constituer et/ou de mettre à jour un archivage les concernant commun à la CASIW et au service de coopération non gouvernementale ;
- d'instituer des réunions de suivi spécifique à chaque projet (une fois tous les 4 mois, soit au moins 3 par an) qui rassemblent promoteurs, un représentant de la CASIW et un représentant du service de coopération non gouvernementale. La première de ces réunions serait consacrée à :
  - une mise à plat des conditions de cofinancement et des droits et responsabilités qui en découlent ;
  - faire le bilan de l'analyse de la logique d'intervention telle qu'analysée dans le présent travail et convenir des éclaircissements à apporter.